

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
LYON

Dénomination : SAS ORIAL

n° de gestion : 2003B00037

n° d'identification : 444 674 816

n° de dépôt : A2012/007275

Date du dépôt : 15/03/2012

Pièce : Traité de fusion



4117723



4117723

TRAITE DE FUSION
ENTRE LES SOCIETES
« SAS ORIAL » et « C.G AUDITEURS »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La Société « SAS ORIAL »

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.055.172 euros et ramené à 1.527.586 euros aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2011,

Dont le siège social est à LYON (9^{ème}) – 12-15 Quai du Commerce,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 444 674 816,

Représentée par Monsieur Sylvain AIGLOZ, Président et dûment habilité à l'effet des présentes,

CI-APRES DENOMMEE "LA SOCIETE ABSORBANTE",
D'UNE PART

ET :

- La Société « C.G AUDITEURS »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 euros,
Dont le siège social est à LYON (6^{ème}) – 10 Rue des Emeraudes,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 349 495 812,

Représentée par Monsieur Gilles GARBIT, Gérant et dûment habilité à l'effet des présentes,

CI-APRES DENOMMEE "LA SOCIETE ABSORBEE",
D'AUTRE PART,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A
ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

A b

EXPOSE

I – SAS ORIAL

La Société « SAS ORIAL » est une Société par Actions Simplifiée dont l'objet social est l'exercice des professions d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de LYON, le 6 janvier 2003.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SAS ORIAL du 28 décembre 2011, le capital social de la société SAS ORIAL s'élève à la somme de 1.527.586 euros divisé en 3.055.172 actions de 0,50 euro de valeur nominale chacune.

Le Président de la Société est Monsieur Sylvain AIGLOZ.

II – SARL C.G AUDITEURS

La Société C.G AUDITEURS est une Société à Responsabilité Limitée dont l'objet social est l'exercice des professions d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de LYON, le 2 février 1989.

Le capital social de la Société C.G AUDITEURS s'élève actuellement à 40.000 euros. Il est réparti en 625 parts de 64 euros de valeur nominale chacune.

Le Gérant de la Société est Monsieur Gilles GARBIT.

La société C.G AUDITEURS détient 125 actions dans la Société C.G. SERVICES, Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros dont le siège social est à LYON (6^{ème}) – 10 Rue des Emeraudes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 380.816.306.

* * *

Il est ici précisé que la société ORIAL DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.915.630 euros, dont le siège social est fixé à LYON (9^{ème}) – 12-15 Quai du Commerce et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 480.191.634, détient 99,99 % du capital social de la SAS ORIAL et 100 % du capital social de la société C.G AUDITEURS.

* * *

III - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La présente fusion constitue l'une des étapes de réorganisation et de simplification du Groupe ORIAL.

En effet, en raison de la détention par la société ORIAL DEVELOPPEMENT de la totalité du capital de la société C.G. AUDITEURS, et dans le cadre de la simplification de la gestion des sociétés du Groupe ORIAL, il a été convenu de réaliser la fusion des deux sociétés par voie d'absorption de la société C.G AUDITEURS par la SAS ORIAL.

Cette opération de fusion des deux sociétés SAS ORIAL et C.G AUDITEURS devrait entraîner une plus grande efficacité sur le plan administratif et technique, et réduire les coûts de gestion générés par l'existence de deux structures juridiques distinctes.

Par conséquent, les parties sont convenues ensemble de procéder à la fusion des deux sociétés dans les termes et conditions ci-après stipulés.

IV- COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION

La date à laquelle ont été arrêtés les comptes des sociétés utilisés pour établir les conditions de la fusion sont :

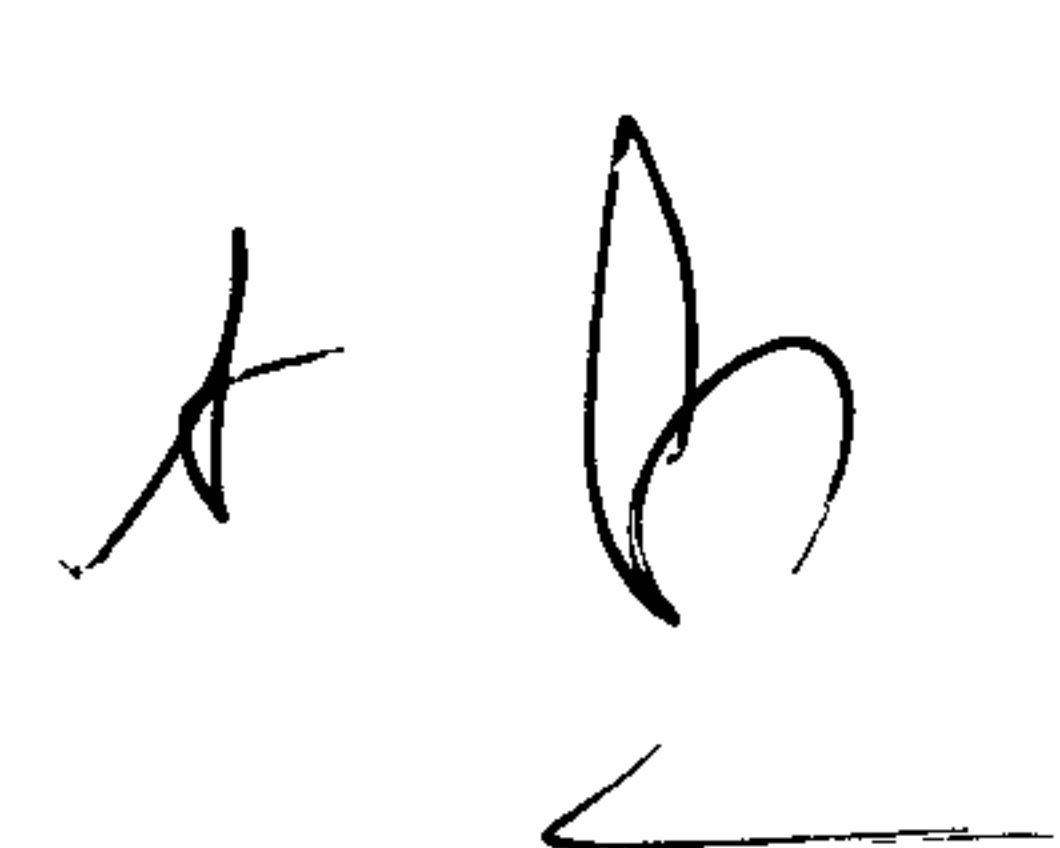
- Le **31 août 2011**, pour la Société SAS ORIAL au vu des comptes qui ont été arrêtés par la Société et qui ont été régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 9 décembre 2011,
- Le **30 septembre 2011**, pour la Société C.G AUDITEURS au vu des comptes qui ont été arrêtés par la Société et qui ont été régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 16 décembre 2011.

Les bilans, comptes de résultat et annexes de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

V- REGLES DE TRANSCRIPTION DES APPORTS :

La présente opération de fusion impliquant deux sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés à leur valeur nette comptable à la date d'effet de l'apport, et ce, conformément à l'Avis du 25 mars 2004, approuvé le 4 mai 2004 par le Comité de la Réglementation Comptable dans le règlement N° 2004-01, homologué par arrêté du 7 juin 2004.

Ceci exposé, les parties soussignées ont arrêté ainsi qu'il suit, une convention de fusion aux termes de laquelle la société SAS ORIAL doit absorber la société C.G AUDITEURS.



APPORT-FUSION DE LA SOCIETE C.G AUDITEURS A LA SOCIETE SAS ORIAL

ARTICLE 1 – ELEMENTS DE LA FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION

Monsieur Gilles GARBIT, agissant es-qualité, au nom et pour le compte de la Société C.G AUDITEURS, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la Société SAS ORIAL, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les conditions suspensives ci-après stipulées :

à la Société SAS ORIAL, ce qui est accepté par Monsieur Sylvain AIGLOZ, ès-qualités, pour le compte de cette dernière, sous les mêmes conditions suspensives,

de tous les éléments actifs et passifs, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de la Société C.G AUDITEURS, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le **1er octobre 2011**, date choisie pour établir les conditions de l'opération jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société C.G AUDITEURS devant être intégralement dévolu à la Société SAS ORIAL dans l'état où il se trouvera à cette date.

Il est rappelé que s'agissant d'une opération impliquant deux sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés à la valeur nette comptable telle qu'elle figure dans les comptes de la Société C.G AUDITEURS arrêtés au 30 septembre 2011.

I - ACTIF APPORTE:

1) Actif immobilisé :

➤ immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles inscrites dans les livres de la société « C.G AUDITEURS », comprennent :

⇒ le poste « concessions, brevets et droits similaires »,
pour leur valeur nette comptable, soit 298,71 euros

Total des immobilisations incorporelles : 298,71 euros

Récapitulatif des immobilisations incorporelles :

Immobilisations incorporelles	Brut	Amortissements	Net
Concessions, brevets et droits	1.185,08	886,37	298,71
Total	1.185,08	886,37	298,71

➤ **immobilisations financières**

Les immobilisations financières inscrites dans les livres de la société « C.G AUDITEURS », comprennent :

⇒ des titres de participations, pour leur valeur nette comptable, soit 86.625,00 euros

⇒ des autres immobilisations financières,
pour leur valeur nette comptable, soit 300,00 euros

Total des immobilisations financières : 86.925,00 euros

Récapitulatif des immobilisations financières:

Immobilisations financières	Brut	provisions	Net
Titres de participations	86.625,00	-	86.625,00
Autres immobilisations financières	300,00	-	300,00
Total	86.925,00	/	86.925,00

2) Actif circulant :

➤ **créances**

Les créances inscrites dans les livres de la société « C.G AUDITEURS » comprennent :

⇒ des clients et comptes rattachés,
pour leur valeur nette comptable, soit 24.052,63 €

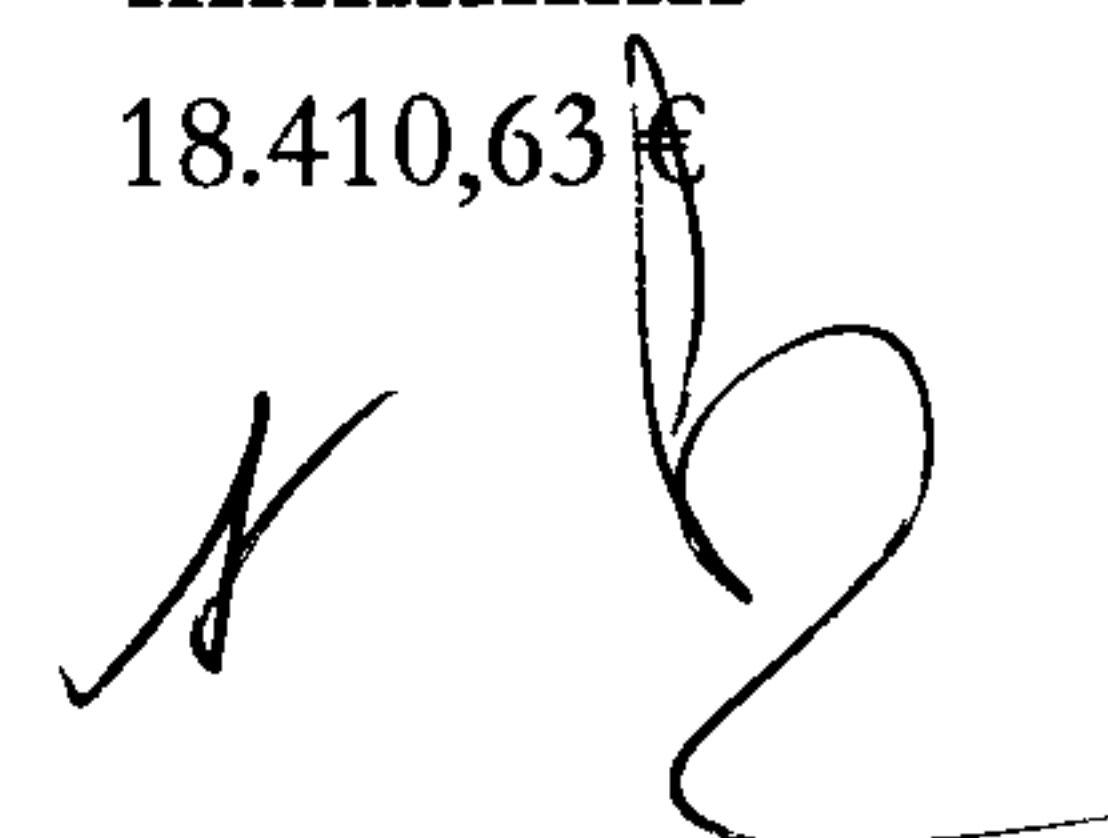
⇒ des autres créances,
pour leur valeur nette comptable, soit 3.581,47 €

Soit un total de 27.634,10 €

➤ **divers**

⇒ des disponibilités pour 18.410,63 €

Soit un total de..... 18.410,63 €



Récapitulatif de l'actif circulant :

<u>CREANCES</u>	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	24.052,63	-	24.052,63
Autres créances	3.581,47	-	3.581,47
<u>DIVERS</u>	Brut	Provisions	Net
Disponibilités	18.410,63	-	18.410,63
Total de l'actif circulant	46.044,73	-	46.044,73

➤ Comptes de régularisation

⇒ des charges constatées d'avance pour 1.325,01 €

Soit un total de..... 1.325,01 €

MONTANT TOTAL DES ACTIFS APPORTES PAR LA SOCIETE « C.G AUDITEURS » : 134.593,45 €

II - PASSIF TRANSMIS

En contrepartie des actifs qui lui sont apportés, la société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société absorbée, l'intégralité du passif de cette dernière, sans aucune exception ni réserve.

Le passif exigible, tel qu'il ressort du bilan de la société « C.G AUDITEURS », au 30 septembre 2011 et transmis à la société absorbante, comprend :

➤ DETTES

⇒ des emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits, transmis pour 12.779,39 €

⇒ des concours bancaires courants, transmis pour : 58,00 €

⇒ des dettes fournisseurs et comptes rattachés, transmises pour : 20.530,29 €

⇒ des dettes fiscales et sociales, transmises pour : 5.342,06 €

.....
38.709,74 €

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE « C.G AUDITEURS » PRIS EN CHARGE : 38.709,74 €

III - ACTIF NET APPORTE PAR LA SOCIETE « C.G AUDITEURS »

Le montant total de l'actif net transmis par la société « C.G AUDITEURS » s'élève à 95.883,71 euros, calculé ainsi qu'il suit :

Total actif : 134.593,45 €

Passif pris en charge : 38.709,74 €

Actif net : 95.883,71 €

ARTICLE 2 – REMUNERATION DE L'APPORT FUSION

I – Détermination du rapport d'échange

La valeur de l'actif net apporté par la Société C.G AUDITEURS, visé ci-avant a été déterminée en fonction de la valeur nette comptable des éléments apportés.

Ces valeurs sont différentes de celles retenues pour déterminer la parité d'échange effectuée selon la valeur réelle des sociétés, laquelle a été fixée de la façon suivante :

- Société SAS ORIAL, société absorbante : 2,45 euros par action
- Société C.G. AUDITEURS, société absorbée : 353,40 euros par part sociale.

En conséquence, le rapport d'échange des droits sociaux est de 353,40 actions de la SAS ORIAL pour 2,45 parts sociales de la société C.G AUDITEURS.

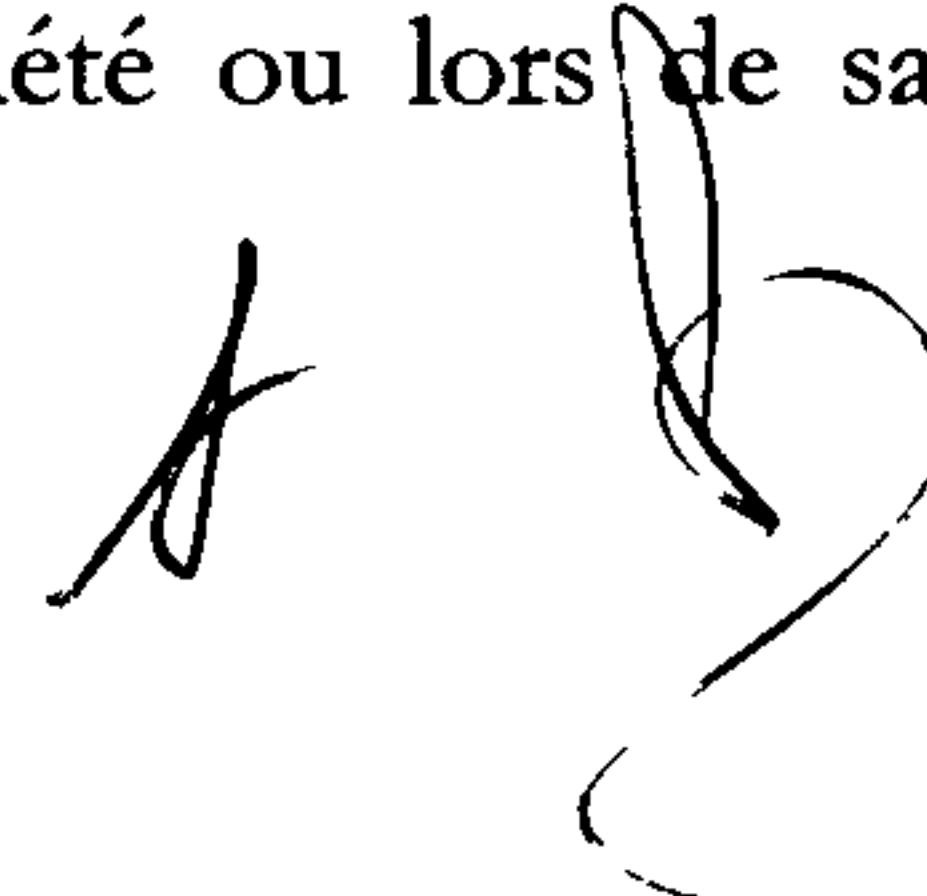
II - Rémunération de l'apport-fusion

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté, que l'associé unique de la Société C.G AUDITEURS recevra en échange de ses parts sociales, des actions de la Société SAS ORIAL à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

L'augmentation de capital bénéficiera à l'associé unique de la Société C.G AUDITEURS et correspondra à la création de 90.153 actions nouvelles de 0,50 euros de nominal chacune, entièrement libérées.

L'augmentation de capital résultant de la parité de fusion s'élève par conséquent à la somme de 45.076,50 euros.

Les 90.153 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les même charges, notamment toute retenue d'impôts, et ce, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.



III - Prime de Fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie, à savoir :

- valeur nette des apports 95.883,71 euros
- à soustraire de cette valeur, le montant
de l'augmentation effective de capital- 45.076,50 euros

prime de fusion= 50.807,21 euros

ARTICLE 3 - PROPRIETE – JOUISSANCE

La société SAS ORIAL sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er octobre 2011.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société C.G AUDITEURS, depuis le 1er octobre 2011 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société SAS ORIAL.

La société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

ARTICLE 4 - CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I- Enoncé des charges et conditions

A/ La société SAS ORIAL prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la C.G AUDITEURS, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la Société C.G AUDITEURS à la date du 30 septembre 2011, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes:

A/ La société SAS ORIAL aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société SAS ORIAL supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société SAS ORIAL exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ La société SAS ORIAL se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société SAS ORIAL sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société C.G AUDITEURS s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

III - Pour ces apports, la Société C.G AUDITEURS prend les engagements ci-après:

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la Société C.G AUDITEURS s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne

pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société SAS ORIAL tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société SAS ORIAL, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société SAS ORIAL aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

ARTICLE 5 - CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAS ORIAL,
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société C.G AUDITEURS, du présent projet de fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 28 février 2012 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La Société C.G AUDITEURS se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAS ORIAL qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société SAS ORIAL de la totalité de l'actif et du passif de la société C.G AUDITEURS.

ARTICLE 6 - DECLARATIONS GENERALES

Monsieur Gilles GARBIT, représentant de la société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective ou de procédure de sauvegarde, et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens,

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité,
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés,
- Que la clientèle appartient à la société « C.G AUDITEURS » pour l'avoir créée lors de la constitution de la Société le 2 février 1989 et pour l'avoir développée depuis,
- Que les 125 actions détenues par la société CG AUDITEURS dans la société CG SERVICES font l'objet d'un nantissement au profit de la Banque LCL CREDIT LYONNAIS, étant précisé que la société INTERFIMO a d'ores et déjà marqué son accord à LCL-CREDIT LYONNAIS pour procéder à la mainlevée dudit nantissement, et ce, par courrier en date du 8 décembre 2011,
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation,
- Que les biens apportés ne sont grevés d'aucun privilège ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais,
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés,
- Que la Société C.G AUDITEURS s'oblige à remettre et à livrer à la Société SAS ORIAL, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

ARTICLE 7 - DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

7.1 - Dispositions générales:

7.1.1 - Date d'effet de la fusion:

Conformément aux dispositions de l'Article 3 du présent traité, l'opération prendra effet **au 1^{er} octobre 2011.**

Les parties reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet comptable et fiscal dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

En application de ce qui précède, la Société SAS ORIAL prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats et de liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours tant à raison de sa propre activité que de celle exercée par la Société C.G AUDITEURS depuis le 1^{er} octobre 2011.

7.1.2 - Engagements déclaratifs généraux:

Les représentants des sociétés obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes les impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion.

7.2 - Impôt sur les sociétés:

Les soussignées déclarent expressément qu'elles entendent placer la présente opération sous le régime fiscal des fusions tel qu'il est défini à l'article 210 A du Code Général des Impôts et dans tous ses textes d'application.

La présente fusion retenant les valeurs comptables dans les comptes au 30 septembre 2011 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993, du 3 août 2000 et du 30 décembre 2005, reprendra dans ses comptes les écritures de la société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société absorbée.

La Société « C.G AUDITEURS » impose comme charge spéciale de son apport à la Société « SAS ORIAL » qui accepte :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale des plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de l'IS constituée par cette société ; ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuations des cours,
- de se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont l'imposition avait été différée chez cette dernière,
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société « C.G AUDITEURS »,
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions prévues à l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées dans le cadre de la présente fusion, sur les biens amortissables apportés sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession, la fraction non encore taxée des plus values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration,
- d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations qui lui sont apportées pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée. A défaut, elle doit comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée,
- de respecter les engagements souscrits par la société absorbée en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la présente fusion qui proviennent d'opérations antérieures de scission ou d'apport partiel d'actif,
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

7.3 - TVA:

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005 du 30 décembre 2005. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

La société absorbante devra faire figurer le montant total hors taxes des apports sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle l'opération de transmission est réalisée.

7.4 - Droits d'enregistrement:

Les parties déclarent que la présente opération entre dans le champ d'application de l'article 816 du C.G.I., les sociétés concernées étant des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés.

A ce titre, conformément aux dispositions de l'article 816 du C.G.I., la présente fusion sera enregistrée moyennant le paiement du droit fixe de 500 Euros.

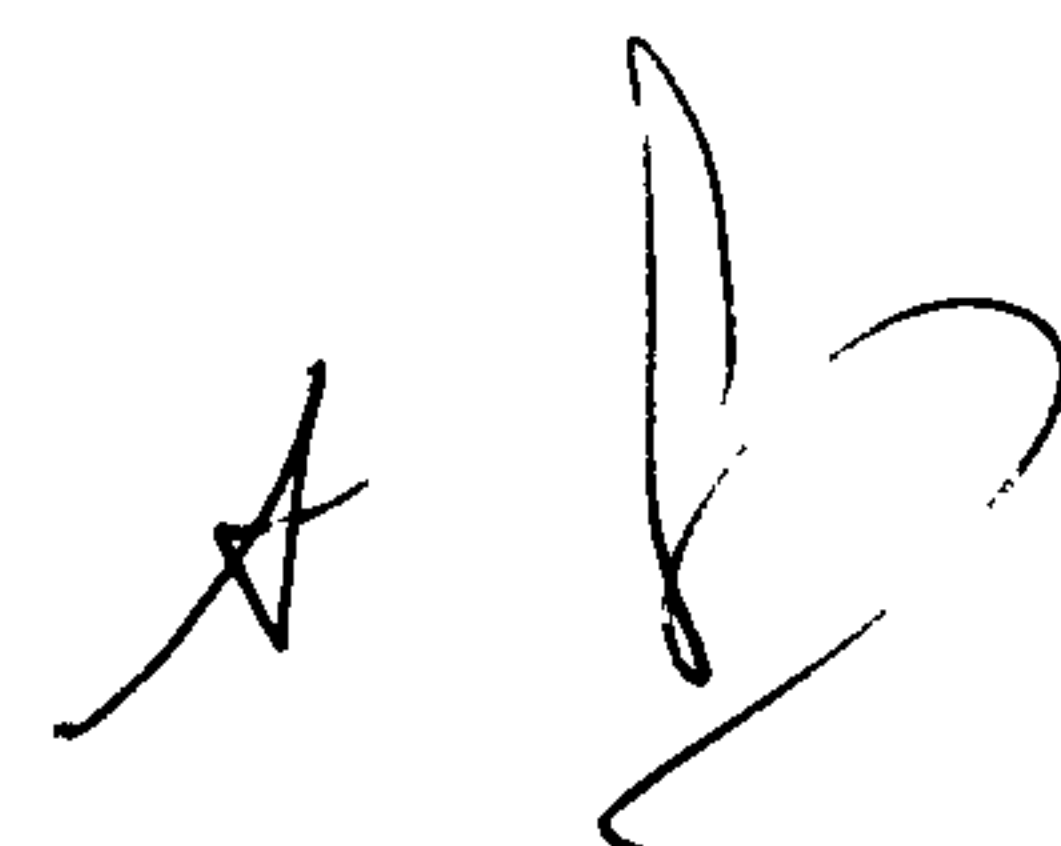
7.5 - Obligations déclaratives

Le représentant des sociétés absorbée et absorbante, agissant es-qualité, s'engage expressément :

- à joindre aux déclarations de résultats déposées par les sociétés soussignées, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.
- en ce qui concerne la société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

Les sociétés « C.G AUDITEURS » et « SAS ORIAL » s'engagent à procéder à toutes déclarations propres à leur permettre de bénéficier des régimes ci-avant exposés.

En particulier, la société absorbée s'engage à souscrire une déclaration de cessation d'activité, accompagnée de la déclaration de ses résultats, dans le délai prescrit par la Loi.



ARTICLE 8 - DISPOSITIONS DIVERSES

I - Formalités

A/ La société SAS ORIAL remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II- Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III- Remise de titres

Il sera remis à la société SAS ORIAL lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV- Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société SAS ORIAL.

V- Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leur siège social respectif.

VI- Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

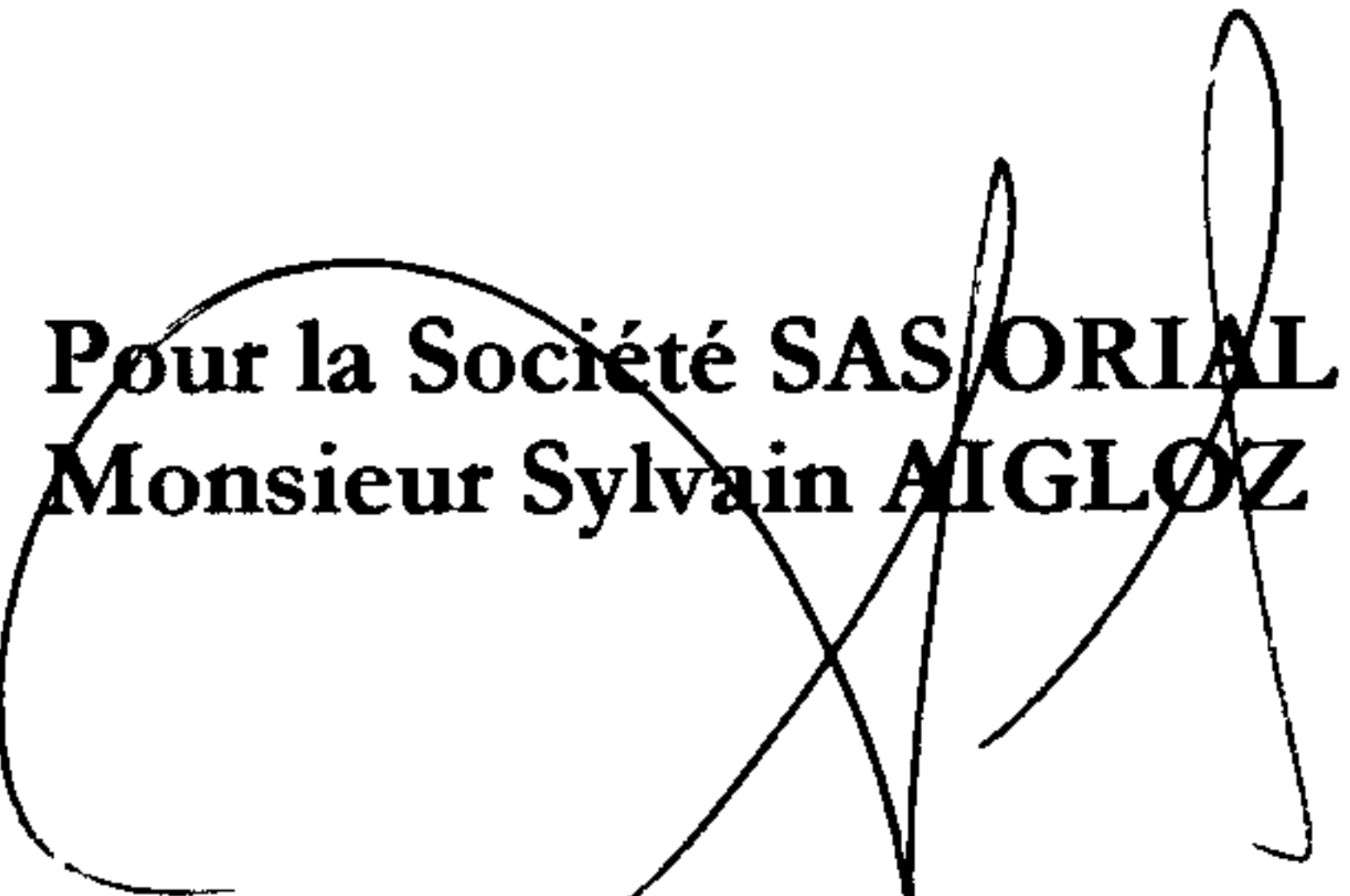
VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait en autant d'originaux que prévus par la Loi.

Fait à LYON

Le 29 Décembre 2011.


Pour la Société SAS/ORIAL
Monsieur Sylvain AIGLOZ


Pour la Société C.G AUDITEURS
Monsieur Gilles GARBIT

ANNEXE 1

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE SAS ORIAL AU 31.08.2011

A 12

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ORIAL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 12-15 quai du Commerce Le Thelemos - CP 50203 69336 LYON CEDEX 09

Numéro SIRET* 44467481600012

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31082011		N-1 31082010			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	112 970	AG	85 836	27 133	236		
		Fonds commercial (1)	AH	5 044 330	AI		5 044 330	4 986 111		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	899 566	AU	658 836	240 730	219 132		
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	768	CV		768	768		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG			1 668		
		Autres immobilisations financières*	BH	81 892	BI		81 892	58 092		
TOTAL (II)			BJ	6 139 528	BK	744 673	5 394 854	5 266 009		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 772 309	BY	569 167	3 203 142	3 088 374		
		Autres créances (3)	BZ	87 172	CA	18 771	68 401	47 461		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	846 015	CE		846 015	686 492		
		Disponibilités	CF	322 878	CG		322 878	408 589		
	Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	174 478	CI		174 478	135 675	
		TOTAL (III)	CJ	5 202 855	CK	587 938	4 614 917	4 366 594		
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	11 342 383	1A	1 332 612	10 009 771	9 632 603		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	807 175	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Non recensée	Stocks :	Non recensée		Créances :	Non, recensée		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS ORIALNéant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>3 055 172</u>)	DA	3 055 172	3 055 172
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 122 935	2 122 935
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	112 075	83 852
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres <u>EJ</u> <u>originales</u> d'artistes vivants*)	DG	846 210	798 818
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	602 061	564 441
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 738 455	6 625 221
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	35 855	22 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	35 855	22 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	40 330	93 031
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	98 420	137 296
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	209 054	221 041
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 969 782	1 729 238
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	22 118	14 949
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	895 755	789 824
	TOTAL (IV)	EC	3 235 461	2 985 381
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 009 771	9 632 603
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 217 453	2 945 104
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		448

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ORIAL										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF				
			FG	8 905 089	FH	93 266	FI	8 998 355	8 701 655		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 905 089	FK	93 266	FL	8 998 355	8 701 655			
	Production stockée*				FM						
	Production immobilisée*				FN						
	Subventions d'exploitation				FO	8 500					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	336 248	306 518				
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 004	4 071				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 346 108	9 012 245		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS					
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 795 127	1 775 529			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	265 062	263 025			
	Salaires et traitements*					FY	4 116 932	3 827 453			
	Charges sociales (10)					FZ	1 898 515	1 784 513			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	62 925	79 110			
			- dotations aux provisions*			GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	213 232	252 186				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	16 038	18 588					
	Autres charges (12)				GE	9 647	83 747				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 377 481	8 084 154		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	968 627	928 091			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		6 175			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 368	9 235			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
Total des produits financiers (V)						GP	9 368	15 410			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 817	14 738			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU	2 817	14 738			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 551	672			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	975 179	928 763			

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS ORIALNéant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

RENOIS

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	47 000 6 960
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	47 000 6 960
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	457 592
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	53 107 3 986
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	53 564 4 579
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(6 564) 2 380
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	75 698 75 285
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	290 855 291 417
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 402 477 9 034 616
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 800 416 8 470 174
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	602 061 564 442
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	25 407 57 898
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	175 907 179 841
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PRODUIT CESSION ELEMENTS DE L'ACTIF			43 000
PRODUIT EXCEPTIONNELS DIVERS			4 000
VALEUR COMPT DES ELEMENTS DE L'ACTIF CEDES		53 107	
CHARGES EXERCICES ANTERIEURS		457	
Total		53 564	47 000
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Détail du bilan actif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
- 20500000 Logiciels	112 970,70		112 970,70	82 602,49
- 28050000 Amortis. Logiciels		85 836,97	-85 836,97	-82 365,68
Concessions, brevets et droits assimilés	112 970,70	85 836,97	27 133,73	236,81
- 20700000 Clientèle	5 044 330,01		5 044 330,01	4 986 111,01
Fonds commercial	5 044 330,01		5 044 330,01	4 986 111,01
Immobilisations corporelles				
- 21810000 Instal.gales, agenc, aménagt.div.	297 975,62		297 975,62	311 975,62
- 21810010 Instal. gen. Valreas	52 446,14		52 446,14	
- 21811000 Oeuvres d'art	15 836,22		15 836,22	11 431,60
- 21830000 Matériel de bureau	41 408,87		41 408,87	44 971,07
- 21831000 Matériel informatique	278 876,59		278 876,59	270 240,33
- 21831010 Matériel info Valréas	4 250,00		4 250,00	
- 21840000 Mobilier	200 925,40		200 925,40	200 925,40
- 21840010 Mobilier Valreas	7 848,00		7 848,00	
- 28181000 Amortis. instal. gales, agenc. div		212 680,78	-212 680,78	-198 678,81
- 28181001 Amortis. instal. gales, Valreas		712,89	-712,89	
- 28183000 Amortis. matér.bureau et informat.		40 365,91	-40 365,91	-40 689,15
- 28183100 Amortis. matériel informatique		228 650,01	-228 650,01	-214 223,82
- 28183101 Amort Mat info Valreas		360,06	-360,06	
- 28184000 Amortis. mobilier		175 887,91	-175 887,91	-166 819,71
- 28184001 Amort mobilier valreas		178,94	-178,94	
Autres immobilisations corporelles	899 566,84	658 836,50	240 730,34	219 132,53
Immobilisations financières				
- 26100000 Titres de participation	304,90		304,90	304,90
- 26118000 Titre de participation Gie Thélémos	463,66		463,66	463,66
Participations et créances rattachées	768,56		768,56	768,56
- 27430000 Prêts au personnel				1 668,00
Prêts				1 668,00
- 27500000 Dépôts et cautionnements	81 892,16		81 892,16	58 092,16
Autres immobilisations financières	81 892,16		81 892,16	58 092,16
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 139 528,27	744 673,47	5 394 854,80	5 266 009,07
Stocks				
Créances				
- 41100100 Clients du groupe 01 BR	384 159,63		384 159,63	400 213,83
- 41100500 Clients du groupe 05 AND	156 979,37		156 979,37	123 304,65
- 41100600 Clients du groupe 06 CR	313 352,17		313 352,17	299 319,20
- 41100700 Clients du groupe 07 DP	191 138,96		191 138,96	182 600,16
- 41100800 Clients du groupe 08 JBA	252 970,04		252 970,04	206 729,69
- 41101000 Clients du groupe 10 SA	227 851,53		227 851,53	215 714,32
- 41101100 Clients du groupe 11 JPB	169 416,97		169 416,97	87 422,94
- 41101200 Clients du groupe 12 BS	334 987,55		334 987,55	380 150,49
- 41101400 Clients du groupe 14 SGU	191 646,12		191 646,12	182 230,96
- 41101500 Clients du groupe 15 FB	15 351,84		15 351,84	15 841,21
- 41101600 Clients du groupe 16 ADE	307 679,82		307 679,82	287 825,32

Détail du bilan actif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
- 41101700 Clients du groupe 17 MB	115 574,86		115 574,86	137 046,97
- 41109000 Clients du groupe 90 PB	765,44		765,44	765,44
- 41600100 Clients Douteux BR	115 579,49		115 579,49	79 294,86
- 41600300 Clients Douteux JLC	21 716,97		21 716,97	21 716,97
- 41600400 Clients Douteux JPS	34 405,95		34 405,95	34 405,95
- 41600500 Clients Douteux AND	50 740,31		50 740,31	41 014,44
- 41600600 Clients Douteux CR	114 326,00		114 326,00	62 423,97
- 41600700 Clients Douteux DP	133 531,95		133 531,95	127 620,36
- 41600800 Clients Douteux JBA	58 192,32		58 192,32	65 028,19
- 41600900 Clients Douteux JDI				17 623,99
- 41601000 Clients Douteux SA	68 310,26		68 310,26	77 531,72
- 41601100 Clients Douteux JPB	17 576,83		17 576,83	15 982,25
- 41601200 Clients Douteux BS	63 170,42		63 170,42	82 741,57
- 41601400 Clients Douteux SGU	13 882,19		13 882,19	21 931,07
- 41601600 Clients Douteux ADE	48 004,95		48 004,95	44 642,88
- 41601700 Clients Douteux MB	67 738,27		67 738,27	67 738,27
- 41810000 Clients - factures à établir	303 259,51		303 259,51	325 788,49
- 49100000 Provis. dépréc. comptes clients		569 167,07	-569 167,07	-516 275,64
Clients et comptes rattachés	3 772 309,72	569 167,07	3 203 142,65	3 088 374,52
- 40100000 Fournisseurs	3 913,76		3 913,76	4 714,14
- 40980000 Fournisseurs - RRR à obtenir	3 004,85		3 004,85	
Fournisseurs débiteurs	6 918,61		6 918,61	4 714,14
- 42100000 Salaires	179,63		179,63	46,79
- 42500001 Avance sur frais perm. L.Reynard	600,00		600,00	600,00
- 42500002 Avance sur frais perm. P.Charvet	600,00		600,00	600,00
- 42500003 Avance sur frais perm. J.Merino	400,00		400,00	400,00
- 42500004 Avance sur frais perm. M.Brion	400,00		400,00	400,00
- 42500005 Avance sur frais perm. J.Lamoureux	400,00		400,00	
- 42870000 Personnel - produits à recevoir	4 356,62		4 356,62	6 120,67
- 43871800 RSI BCAM régul charge 2008				1 062,00
- 43873800 CAVEC Rembt à recevoit régul 2008				1 121,00
Personnel	6 936,25		6 936,25	10 350,46
- 44562000 TVA déductible s/immobilisations	1 896,29		1 896,29	
- 44566000 TVA déductible s/aut.biens et sces	14 255,79		14 255,79	5 091,90
- 44586000 TVA sur factures non parvenues	9 887,39		9 887,39	15 347,33
- 44587500 Tva s/ avoir à établir	1 900,81		1 900,81	1 788,50
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	27 940,28		27 940,28	22 227,73
- 44870000 Etat - produits à recevoir	11 330,00		11 330,00	
- 45520000 C/c Gie Thelemos	9 115,40		9 115,40	10 169,41
- 46710000 Autres comptes débiteurs/créditeurs	6 160,86		6 160,86	
- 46711000 JP Quercy	18 771,46		18 771,46	16 588,46
- 49670000 Dépr.Autres comptes débiteurs		18 771,46	-18 771,46	-16 588,46
Autres créances	45 377,72	18 771,46	26 606,26	10 169,41
Divers				
- 50811000 Sicav Société Générale	184 502,10		184 502,10	184 502,10
- 50820006 CAT 100 KE	102 824,84		102 824,84	100 933,46

Détail du bilan actif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
- 50820007 CAT 100 KE	102 193,36		102 193,36	100 313,60
- 50820008 CAT 100 KE	102 085,63		102 085,63	100 207,83
- 50820009 CAT SG 200 KE ECH 24/06/2013	200 000,00		200 000,00	200 000,00
- 50820010 CAT LCL 150 KE	150 497,24		150 497,24	
- 50880000 Intérêts à recevoir sur CAT	3 912,28		3 912,28	535,89
Valeurs mobilières de placement	846 015,45		846 015,45	686 492,88
- 51200000 Banque Rhône Alpes	50 942,42		50 942,42	93 933,02
- 51200003 Banque Rhône Alpes AAT				31 160,41
- 51210000 Société Générale	68 241,92		68 241,92	55 182,66
- 51220000 Le Crédit Lyonnais	175 683,74		175 683,74	219 215,96
- 51230000 BNP	26 410,37		26 410,37	
- 51240000 Crédit Agricole	855,94		855,94	1 234,80
- 51250000 Banque Populaire	507,47		507,47	621,39
- 51250001 Banque Populaire AAT				3 737,09
- 53000000 Caisse	236,93		236,93	3 504,08
Disponibilités	322 878,79		322 878,79	408 589,41
- 48600000 Charges constatées d'avance	174 478,78		174 478,78	135 675,62
Charges constatées d'avance	174 478,78		174 478,78	135 675,62
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 202 855,60	587 938,53	4 614 917,07	4 366 594,17
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	11 342 383,87	1 332 612,00	10 009 771,87	9 632 603,24



Détail du bilan passif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

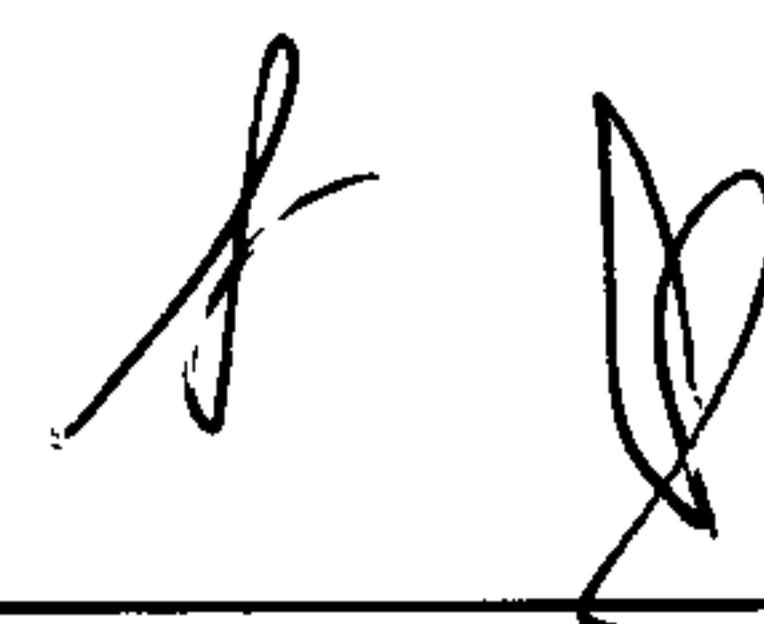
	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
PASSIF		
- 10130000 Capital souscrit-appelé, versé	3 055 172,00	3 055 172,00
Capital social ou individuel	3 055 172,00	3 055 172,00
- 10410000 Prime d'émission	62 191,00	62 191,00
- 10420001 Prime de fusion Orial	1 829 500,94	1 829 500,94
- 10420002 Prime de fusion Sphere Expert	213 871,13	213 871,13
- 10420100 Boni de fusion	17 372,83	17 372,83
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 122 935,90	2 122 935,90
- 10611000 Réserve légale proprement dite	112 075,02	83 852,94
Réserve légale	112 075,02	83 852,94
- 10680000 Autres réserves	846 210,95	798 818,79
Autres réserves	846 210,95	798 818,79
Résultat de l'exercice	602 061,46	564 441,76
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 738 455,33	6 625 221,39
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
- 15110000 Provisions pour litiges	35 855,00	22 000,00
Provisions pour risques	35 855,00	22 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 855,00	22 000,00
- 16411003 Emprunt LCL 40 KE	26 817,95	35 249,74
- 16412003 Emprunt SG 78 KE 02/06 -5ans		8 309,28
- 16412006 Emprunt SG 100 KE	13 459,04	39 525,39
- 16471010 EMPRUNT BRA 35 KE		9 368,13
- 16884000 Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	53,93	130,75
Emprunts	40 330,92	92 583,29
- 51860000 Banque - intérêts courus à payer		448,63
Découverts et concours bancaires		448,63
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	40 330,92	93 031,92
- 16500000 Dépôts et cautionnements reçus	76,22	76,22
Emprunts et dettes financières diverses	76,22	76,22
- 45510000 Intégration fiscale Orial Developt	98 344,00	137 220,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	98 344,00	137 220,00
- 40100000 Fournisseurs	145 716,17	127 391,19
- 40810000 Fournisseurs - fact. non parvenues	63 338,10	93 650,05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 054,27	221 041,24
- 42200000 Versement Comité Entreprise	3 799,00	2 461,00
- 42480000 Salarié Participation à payer	75 698,00	75 285,00
- 42820000 Dettes provis. pr congés à payer	224 351,00	221 515,00
- 42821000 Provision Congés RTT	33 568,41	35 822,42
- 42822000 Médaille du travail à verser	10 639,00	
- 42830000 Primes salaries	307 435,00	139 200,00
- 42860000 Personnel - autres charges à payer		13 187,50
Personnel	655 490,41	487 470,92
- 43100000 Urssaf	130 654,71	119 417,57
- 43710000 Apicil	94 710,55	109 860,82
- 43730000 Assedic		14 936,23
- 43781000 Alptis	13 379,56	12 281,10

Détail du bilan passif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
- 43783000 Afer	7 599,67	2 223,70
- 43784000 Cavec	9 652,28	10 334,02
- 43820000 Charges soc s/cp et rtt à paye	118 356,16	115 295,82
- 43860000 Charges sociales - charges à payer	132 218,20	61 854,25
Organismes sociaux	506 571,13	446 203,51
- 44551000 TVA à décaisser	100 752,00	110 724,00
- 44571000 TVA collectée	562 178,67	513 737,69
- 44587000 TVA sur factures à établir	49 698,05	53 390,10
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	712 628,72	677 851,79
- 44860000 Etat - autres charges à payer	95 092,38	117 712,59
Autres dettes fiscales et sociales	95 092,38	117 712,59
Dettes fiscales et sociales	1 969 782,64	1 729 238,81
- 41100100 Clients du groupe 01 BR	1 000,00	243,35
- 41100500 Clients du groupe 05 AND		1 175,67
- 41100600 Clients du groupe 06 CR	5 202,05	
- 41100700 Clients du groupe 07 DP		635,08
- 41101000 Clients du groupe 10 SA	2 097,79	222,46
- 41101200 Clients du groupe 12 BS	192,56	418,30
- 41101400 Clients du groupe 14 SGU	244,40	
- 41101500 Clients du groupe 15 FB	602,51	533,02
- 41101600 Clients du groupe 16 ADE	1 179,88	807,90
- 41980000 Clients - Avoirs à établir	11 598,83	10 913,50
Autres dettes	22 118,02	14 949,28
- 48700000 Produits constatés d'avance	895 755,47	789 824,38
Produits constatés d'avance	895 755,47	789 824,38
TOTAL DETTES	3 235 461,54	2 985 381,85
TOTAL PASSIF	10 009 771,87	9 632 603,24



ANNEXE 2

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE C.G AUDITEURS AU 30.09.2011
LISTE DES IMMOBILISATIONS

12

C.G AUDITEURS

10 rue des Emeraudes

69006 LYON

COMPTES ANNUELS

C.G AUDITEURS

10 rue des Emeraudes

69006 LYON

04 72 83 81 10

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' or '2' followed by a smaller, cursive 'A'.

Ab

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2011 9			Exercice N-1 31/12/2010 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 185	886	299	1 185
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles				
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	86 625		86 625	86 625
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	300		300	300
	TOTAL II				
Comptes de Régularisation	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés	24 053		24 053	27 075
	Autres créances	3 581		3 581	4 020
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				15 065
Comptes de Régularisation	Disponibilités	18 411		18 411	7 076
	Charges constatées d'avance (3)	1 325		1 325	
	TOTAL III				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)				

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2011 9	Exercice N-1 31/12/2010 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000	40 000
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	46 302	45 351
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL I			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL II			
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL III			
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	12 779	16 086
	Concours bancaires courants	58	
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 530	24 526
	Dettes fiscales et sociales	5 342	5 431
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
TOTAL IV			
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			

(1) Dont à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2011 9			Exercice N-1 31/12/2010 12	
	France	Exportation	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de Biens					
Production vendue de Services	69 348		69 348	91 276	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges					
Autres produits			1		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			61 135	80 877	
Impôts, taxes et versements assimilés			508	1 874	
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			886	1 145	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)					
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2011 9	Exercice N-1 31/12/2010 12
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	244	398
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	522	809
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
TOTAL VII		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	960	1 016

* Y compris . Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Cet exercice a une durée exceptionnelle de 9 mois, il est clôturé au 30 Septembre 2011.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Une fusion est envisagée avec un cabinet d'Expertise Comptable Lyonnais pour le 1er trimestre 2012.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 330		
Autres participations	86 625		
Prêts, autres immobilisations financières	300		
TOTAL	86 925		
TOTAL GENERAL	89 255		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 145	1 185	1 185
Autres participations			86 625	86 625
Prêts, autres immobilisations financières			300	300
TOTAL			86 925	86 925
TOTAL GENERAL		1 145	88 110	88 110

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 145	886	1 145	886
TOTAL GENERAL	1 145	886	1 145	886

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	886				
TOTAL GENERAL	886				

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	300		300
Autres créances clients	24 053	24 053	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 581	3 581	
Charges constatées d'avance	1 325	1 325	
TOTAL	29 259	28 959	300

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	58	58		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	12 779	4 525	8 254	
Fournisseurs et comptes rattachés	20 530	20 530		
Impôts sur les bénéfices	960	960		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 944	3 944		
Autres impôts taxes et assimilés	438	438		
TOTAL	38 710	30 456	8 254	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 306			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	64.0000	625			625

Titres immobilisés

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.531-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	22
Total	22

Détail des produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	58
Dettes fiscales et sociales	438
Total	496

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Détail des charges à payer

(Code du Commerce Art R 123-196)

	Montant
ETAT CHARGES A PAYER	
- Sur base CET 2011 : 584 x 9/12	4 3 8
AGIOS A PAYER	
- Cions LCL 3è Trim. 2011	5 8
Total	4 9 6

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 3 2 5
Total	1 3 2 5

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Détail des charges constatées d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES AVANCE			
- COVEA RC EXP.COMPTABLE 2011	155		
- COT. CIE 3 MOIS 2011	987		
- COT. OEC 3 MOIS 2011	183		
Total	1 325		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 779
Total	12 779

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 28/06/2007
Montant initial de cette garantie : 30 570
Montant restant dû en capital : 12 779
Date de fin d'échéance de la garantie : 28/06/2014
Nature de la sûreté réelle : 125 Actions CG SERVICES nanties au profit
: du Crédit Lyonnais en garantie de l'emprunt

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

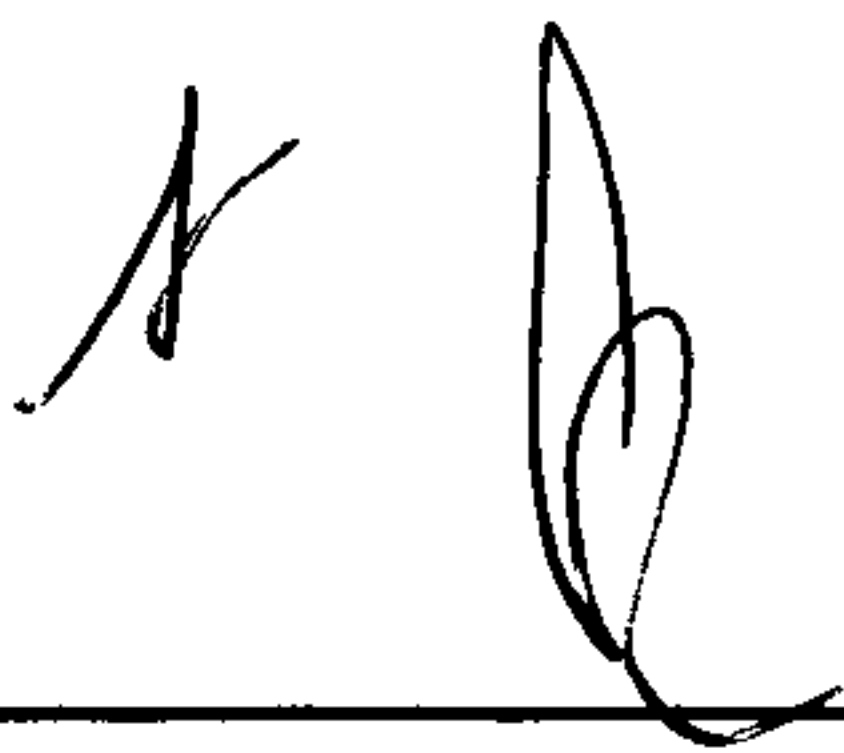
Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- C.G SERVICES	330 975	25.00	34 332
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Ab

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Titres immobilisés	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Disponibilités en Euros	9
Produits à recevoir	9
Détail des produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Détail des charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
Détail des charges constatées d'avance	11
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	11
Montant des engagements financiers	11
Liste des filiales et participations	12



NA = Non Applicable NS = Non significative

DETAIL BILAN ACTIF

PASSIF

Dossier N° 000003 en Euros

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	30/09/2011 9	31/12/2010 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	69 348.00	91 276.00	891.00	1.30
70605000 HONORAIRES HT 19.6%	67 590.00	88 940.00	885.00	1.33
70801000 REFACT DEPLACT. 19.6%	1 758.00	2 336.00	6.00	0.34
AUTRES PRODUITS	1.02		1.02	
75800000 PRODUITS DIVERS	1.02		1.02	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	61 134.73	80 877.34	476.73	0.79
60640100 ACHATS PAPETERIE IMPRIM.		336.00	-252.00	NS
61100000 SOUS-TRAIT. TECHNIQUE	50 692.50	66 705.00	663.75	1.33
61105000 S/TRAIT.INFO.SECRET	4 240.00	5 830.00	-132.50	-3.03
61552000 MAINTENANCE LOGICIEL		80.00	-60.00	NS
61600000 ASSURANCES	459.99	592.00	15.99	3.60
61810000 DOC. GENERALE	44.55	57.86	1.16	2.66
61850000 SEMINAIRES COLLOQUES CONF		300.00	-225.00	NS
62510400 FR.VOYAG.& DEPL.	1 758.00	2 336.00	6.00	0.34
62700000 FRAIS BANCAIRES LCL	431.24	398.95	132.03	44.12
62810000 COTISATIONS CIE COM.CPTES	2 959.45	3 501.53	333.30	12.69
62820000 COTISATION ORDRE E.C	549.00	740.00	-6.00	-1.08
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	508.00	1 874.42	-897.82	-63.86
63330000 FORMAT.CONTINUE AUTR ORGA	70.00	1 325.42	-924.07	-92.96
63511000 C.E.T.	438.00	549.00	26.25	6.38
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	886.37	1 145.08	27.56	3.21
68112000 DOTATION AMORTISSEMENTS	886.37	1 145.08	27.56	3.21
AUTRES CHARGES	1.47		1.47	
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	1.47		1.47	
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	244.42	397.55	-53.74	-18.02
76800000 INTERETS CPTE A TERME	244.42	127.11	149.09	156.39
76800100 PRODUITS FINANCIERS		270.44	-202.83	NS
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	521.60	809.49	-85.52	-14.09
66110000 INT.EMPRUNT CL 30570	521.60	809.49	-85.52	-14.09

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

Dossier : 000003
tenue en euros

C.G AUDITEURS
10 rue des Emeraudes

Edité le 09/01/2012 à 17:43

69006 LYON

Révision au

Page : 1

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2011 au 30/09/2011

Compte : 20500000 LOGICIELS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00703 000	LICENCES AUDIT SOFT 2010 00145000 EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE Date de mise en service : 01/01/2010 Rebut	1 145.08	191009	L 100,00	1 145.08		1 145.08		
00704 000	2 Licences AUDIT SOFT 2011 00145000 EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE Date de mise en service : 01/01/2011	1 185.08	191110	L 100,00		886.37	886.37	298.71	010111
Totaux compte : 20500000		1 185.08			1 145.08	886.37	886.37	298.71	

Compte : 26110000 TITRES DE PARTICIPATION

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00701 000	125 ACTIONS C.G SERVICES	86 625.00	300607	N 0,00				86 625.00	
Totaux compte : 26110000		86 625.00						86 625.00	

Compte : 27500000 FONDS GARANTIE INTERFIMO

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00701 000	FDS GARANTIE INTERFIMO	300.00	280607	N 0,00				300.00	
Totaux compte : 27500000		300.00						300.00	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
89 255.16					1 145.08		1 145.08	88 110.08

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
1 145.08	886.37			886.37	1 145.08	886.37		

TRAITE DE FUSION
ENTRE LES SOCIETES
« SAS ORIAL » et « C.G. SERVICES »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La Société « SAS ORIAL »

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.055.172 euros et ramené à 1.527.586 euros aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2011,

Dont le siège social est à LYON (9^{ème}) – 12-15 Quai du Commerce,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 444 674 816,

Représentée par Monsieur Sylvain AIGLOZ, Président et dûment habilité à l'effet des présentes,

CI-APRES DENOMMEE "LA SOCIETE ABSORBANTE",
D'UNE PART

ET :

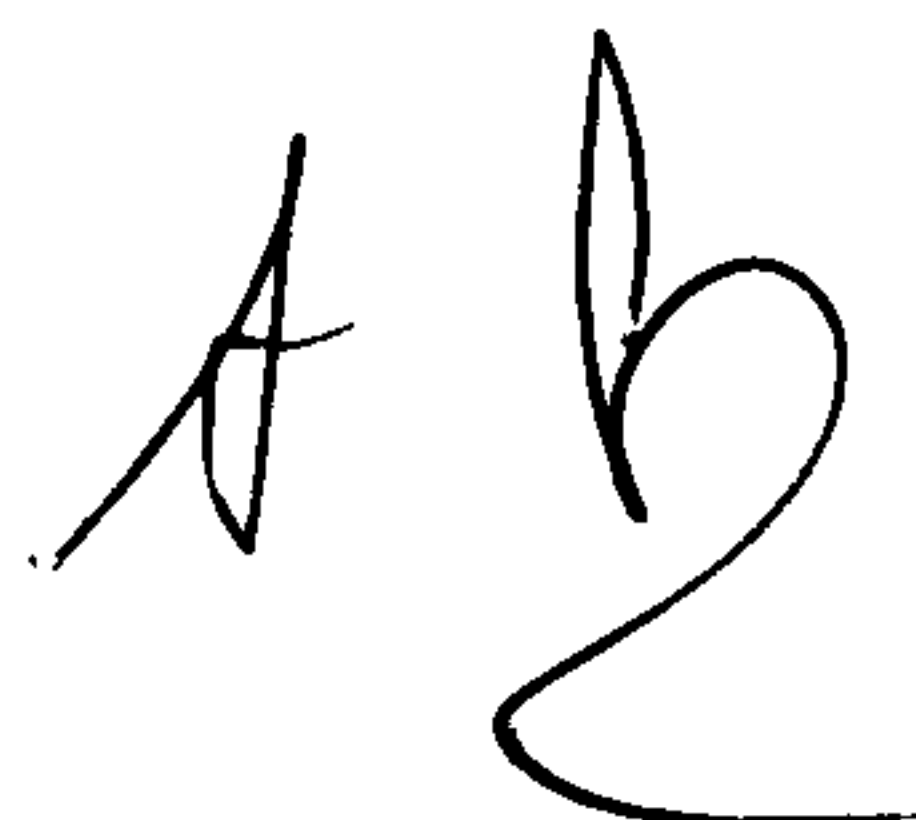
- La Société « C.G. SERVICES »

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros,
Dont le siège social est à LYON (6^{ème}) – 10 Rue des Emeraudes,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 380 816 306,

Représentée par Monsieur Gilles GARBIT, Président, et dûment habilité à l'effet des présentes,

CI-APRES DENOMMEE "LA SOCIETE ABSORBEE",
D'AUTRE PART,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A
ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :



EXPOSE

I – SAS ORIAL

La Société « SAS ORIAL » est une Société par Actions Simplifiée dont l'objet social est l'exercice des professions d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de LYON, le 6 janvier 2003.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SAS ORIAL du 28 décembre 2011, le capital social de la société SAS ORIAL a été ramené à la somme de 1.527.586 euros divisé en 3.055.172 actions de 0,50 euro de valeur nominale chacune.

Il est précisé qu'un projet de traité de fusion par absorption de la SARL C.G AUDITEURS par la SAS ORIAL a été signé le 29 décembre 2011, sous condition suspensive de l'approbation de ladite fusion par les associés de chacune des deux sociétés ; ladite fusion se traduira par une augmentation de capital de la société SAS ORIAL d'un montant de 45.076,50 euros.

Le Président de la Société est Monsieur Sylvain AIGLOZ.

II – SAS C.G. SERVICES

La Société C.G SERVICES est une Société par Actions Simplifiée dont l'objet social est l'exercice des professions d'Expert-Comptable.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de LYON, le 6 février 1991.

Le capital social de la Société C.G SERVICES s'élève actuellement à 40.000 euros. Il est réparti en 500 actions de 80 euros de valeur nominale chacune.

Monsieur Gilles GARBIT exerce les fonctions de Président.

* * *

Il est ici précisé :

- que la société ORIAL DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.915.630 euros, dont le siège social est fixé à LYON (9^{ème}) – 12-15 Quai du Commerce et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 480.191.634, détient 99,99 % du capital social de la SAS ORIAL et 75 % de la société C.G. SERVICES,
- que la société SAS ORIAL détiendra 25 % du capital de la société C.G. SERVICES,
- que la société C.G SERVICES détient 57,80 % du capital de la société COMPTABILITE ET GESTION et 6 % du capital de la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION.

III - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La présente fusion constitue l'une des étapes de réorganisation et de simplification du Groupe ORIAL, qui interviendra, suite à l'opération de fusion par absorption par la SAS ORIAL de la société C.G. AUDITEURS.

En effet, dans le cadre de la simplification de la gestion des sociétés du Groupe ORIAL, il a été convenu de réaliser la fusion des deux sociétés par voie d'absorption de la société C.G SERVICES par la SAS ORIAL.

Cette opération de fusion des deux sociétés SAS ORIAL et C.G SERVICES devrait entraîner une plus grande efficacité sur le plan administratif et technique, et réduire les coûts de gestion générés par l'existence de deux structures juridiques distinctes.

Par conséquent, les parties sont convenues ensemble de procéder à la fusion des deux sociétés dans les termes et conditions ci-après stipulés.

IV- COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION

La date à laquelle ont été arrêtés les comptes des sociétés utilisés pour établir les conditions de la fusion sont :

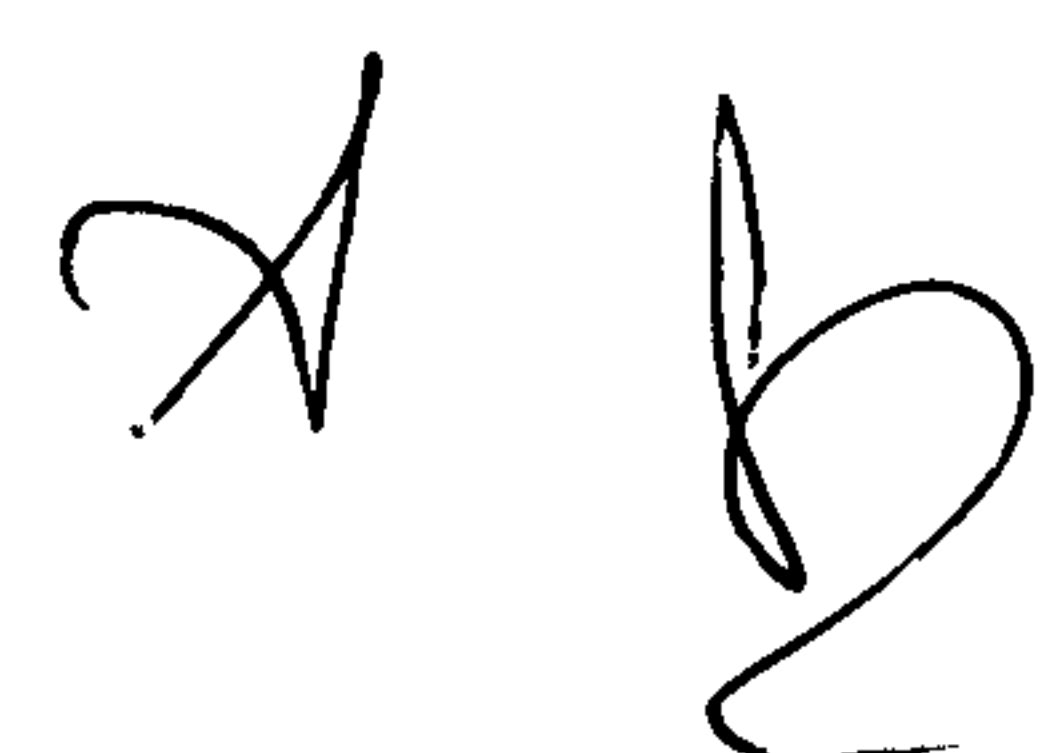
- Le **31 août 2011**, pour la Société SAS ORIAL au vu des comptes qui ont été arrêtés par la Société et qui ont été régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 9 décembre 2011,
- Le **30 septembre 2011**, pour la Société C.G SERVICES au vu des comptes qui ont été arrêtés par la Société et qui ont été régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 16 décembre 2011.

Les bilans, comptes de résultat et annexes de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

V- REGLES DE TRANSCRIPTION DES APPORTS :

La présente opération de fusion impliquant deux sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés à leur valeur nette comptable à la date d'effet de l'apport, et ce, conformément à l'Avis du 25 mars 2004, approuvé le 4 mai 2004 par le Comité de la Réglementation Comptable dans le règlement N° 2004-01, homologué par arrêté du 7 juin 2004.

Ceci exposé, les parties soussignées ont arrêté ainsi qu'il suit, une convention de fusion aux termes de laquelle la société SAS ORIAL doit absorber la société C.G SERVICES.

Handwritten signature and initials in black ink, located in the bottom right corner of the page.

APPORT-FUSION DE LA SOCIETE C.G SERVICES A LA SOCIETE SAS ORIAL
--

ARTICLE 1 – ELEMENTS DE LA FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION

Monsieur Gilles GARBIT, agissant es-qualité, au nom et pour le compte de la Société C.G SERVICES, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la Société SAS ORIAL, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les conditions suspensives ci-après stipulées :

à la Société SAS ORIAL, ce qui est accepté par Monsieur Sylvain AIGLOZ, ès-qualités, pour le compte de cette dernière, sous les mêmes conditions suspensives,

de tous les éléments actifs et passifs, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de la Société C.G SERVICES, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le **1er octobre 2011**, date choisie pour établir les conditions de l'opération jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société C.G SERVICES devant être intégralement dévolu à la Société SAS ORIAL dans l'état où il se trouvera à cette date.

Il est rappelé que s'agissant d'une opération impliquant deux sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés à la valeur nette comptable telle qu'elle figure dans les comptes de la Société C.G SERVICES arrêtés au 30 septembre 2011.

I - ACTIF APPORTE:

1) Actif immobilisé :

➤ immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles inscrites dans les livres de la société « C.G SERVICES », comprennent :

⇒ le poste « logiciels informatiques »,
pour sa valeur nette comptable, soit 158,54 euros

Total des immobilisations incorporelles : 158,54 euros

Récapitulatif des immobilisations incorporelles :

Immobilisations incorporelles	Brut	Amortissements	Net
Logiciels informatiques	10.603,20	10.444,66	158,54
Total	10.603,20	10.444,66	158,54

➤ immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles inscrites dans les livres de la société « C.G SERVICES », comprennent :

⇒ le poste « matériel de bureau/informatique »,
pour sa valeur nette comptable, soit 7.118,90 euros

⇒ le poste « matériel de bureau »,
pour sa valeur nette comptable, soit mémoire
.....

Total des immobilisations corporelles : 7.118,90 euros

Récapitulatif des immobilisations corporelles :

Immobilisations corporelles	Brut	Amortissements	Net
Matériel de bureau et informatique	45.635,90	38.517,00	7.118,90
Matériel de bureau	2.086,87	2.086,87	0
Total	47.722,77	40.603,87	7.118,90

➤ immobilisations financières

Les immobilisations financières inscrites dans les livres de la société « C.G SERVICES », comprennent :

⇒ des titres de participations, pour leur valeur nette comptable, soit 423.079,06 euros

⇒ des dépôts et cautionnements, pour leur valeur nette comptable, soit..... ..1.360,00 euros

Total des immobilisations financières : 424.439,06 euros

Récapitulatif des immobilisations financières :

Immobilisations financières	Brut	Provisions	Net
Titres de participations	423.079,06	/	423.079,06
Dépôts et cautionnements	1.360,00	/	1.360,00
Total	424.439,06		424.439,06

2) Actif circulant :

➤ créances

Les créances inscrites dans les livres de la société « C.G SERVICES » comprennent :

⇒ des clients et comptes rattachés,
pour leur valeur nette comptable, soit 59.490,04 €

⇒ des autres créances,
pour leur valeur nette comptable, soit 3.492,14 €

Soit un total de 62.982,18 €

➤ divers

⇒ des disponibilités pour 29.213,76 €

Soit un total de 29.213,76 €

Récapitulatif de l'actif circulant :

<u>CREANCES</u>	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	59.781,65	291,61	59.490,04
Autres créances	3.492,14	-	3.492,14
<u>DIVERS</u>	Brut	Provisions	Net
Disponibilités	29.213,76	-	29.213,76
Total de l'actif circulant	92.487,55	291,61	92.195,94

➤ Comptes de régularisation

⇒ des charges constatées d'avance pour 2.854,29 €

Soit un total de..... 2.854,29 €

MONTANT TOTAL DES ACTIFS APPORTES PAR LA SOCIETE « C.G SERVICES » : 526.766,73 €

II - PASSIF TRANSMIS

En contrepartie des actifs qui lui sont apportés, la société absorbante prendra en charge et acquittera aux lieu et place de la société absorbée, l'intégralité du passif de cette dernière, sans aucune exception ni réserve.

Le passif exigible, tel qu'il ressort du bilan de la société « C.G SERVICES », au 30 septembre 2011 et transmis à la société absorbante, comprend :

➤ DETTES

⇒ des emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits, transmis pour 84.649,12 €

⇒ des emprunts et dettes financières diverses, transmis pour : 1.947,99 €

⇒ des dettes fournisseurs et comptes rattachés, transmises pour : 16.405,30 €

⇒ des dettes fiscales et sociales, transmises pour : 92.778,98 €

⇒ des autres dettes, transmises pour : 10,78 €

.....
195.792,17 €

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE « C.G SERVICES » PRIS EN CHARGE : 195.792,17 €

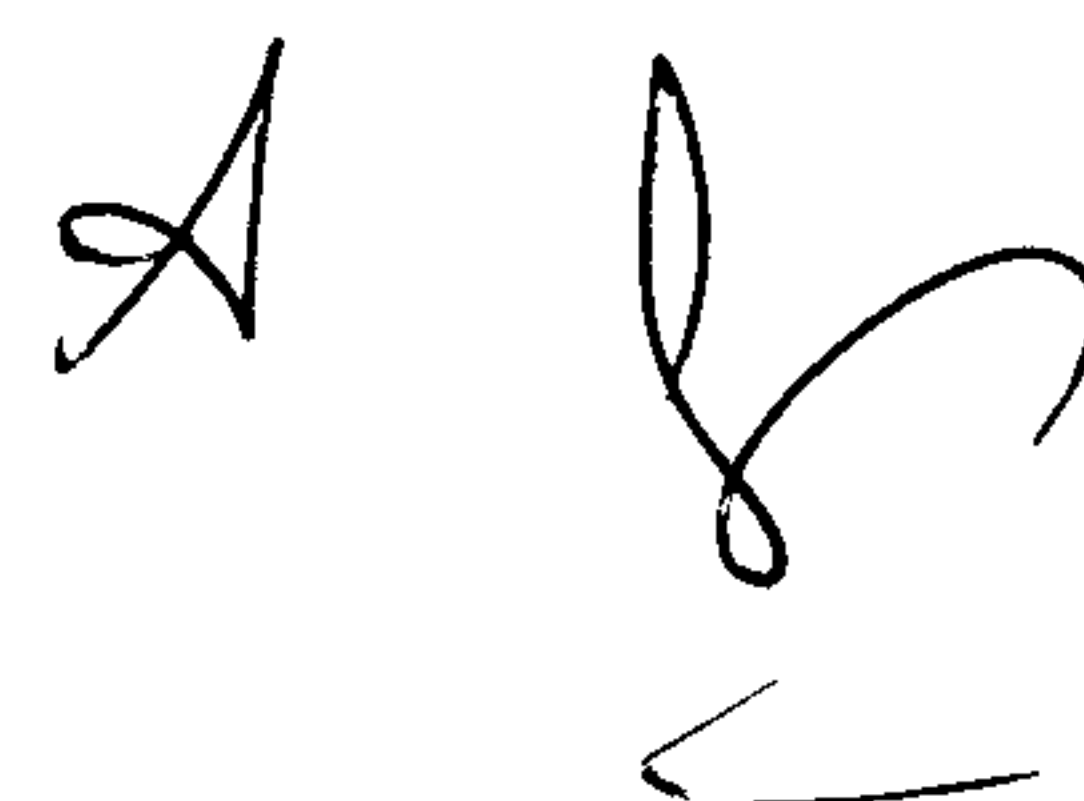
III - ACTIF NET APORTE PAR LA SOCIETE « C.G. SERVICES »

Le montant total de l'actif net transmis par la société « C.G. SERVICES » s'élève à 330.974,56 euros, calculé ainsi qu'il suit :

Total actif : 526.766,73, €

Passif pris en charge : 195.792,17 €

Actif net : 330.974,56 €



ARTICLE 2 – REMUNERATION DE L'APPORT FUSION

I – Détermination du rapport d'échange

La valeur de l'actif net apporté par la Société C.G SERVICES, visé ci-avant a été déterminée en fonction de la valeur nette comptable des éléments apportés.

Ces valeurs sont différentes de celles retenues pour déterminer la parité d'échange effectuée selon la valeur réelle des sociétés, laquelle a été fixée de la façon suivante :

- Société SAS ORIAL, société absorbante : 2,45 euros par action
- Société C.G. SERVICES, société absorbée : 1.194,90 euros par action.

En conséquence, le rapport d'échange des droits sociaux est de 1.194,90 actions de la SAS ORIAL pour 2,45 actions de la société C.G. SERVICES.

II - Rémunération de l'apport-fusion

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté, que les associés de la Société C.G SERVICES recevront en échange de leurs actions, des actions de la Société SAS ORIAL à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

L'augmentation de capital correspondra à la création de 243.857 actions nouvelles de 0,50 euros de nominal chacune, entièrement libérées.

III- Fusion - Renonciation

La société SAS ORIAL détiendra, sous réserve de la réalisation de la fusion par absorption de la société C.G AUDITEURS, une participation de 25 % dans la société C.G SERVICES.

Par conséquent, la société SAS ORIAL déclare renoncer à émettre les actions qui devraient lui revenir au titre de l'augmentation de capital sus-visée (soit 60.964 actions) et à la fraction de l'augmentation de capital qui correspond à ses propres droits (25 %) dans l'apport de la société C.G SERVICES.

Par conséquent, le montant de l'augmentation de capital sera limité à l'émission de 182.893 actions représentant une augmentation de capital de 91.446,50 euros.

Les 182.893 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les même charges, notamment toute retenue d'impôts, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

IV – Prime de Fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie.

Compte tenu de la participation future de 25 % de la société SAS ORIAL dans le capital de la société C.G. SERVICES, la prime de fusion ressort à :

- valeur nette des apports ramenée à 248.230,92 euros
- à soustraire de cette valeur, le montant
de l'augmentation effective de capital 91.446,50 euros

prime de fusion ramenée à = 156.784,42 euros

Quant à la fraction de l'actif net transféré par la société C.G. SERVICES qui correspond à la participation future de la société SAS ORIAL, soit 82.743,64 euros, elle aura pour contrepartie comptable dans les écritures de la société SAS ORIAL :

- d'une part, l'annulation de sa participation dans la société C.G SERVICES pour 86.625 euros,
- à titre indicatif, un mali technique à hauteur de 3.881,36 euros.

ARTICLE 3 - PROPRIETE – JOUISSANCE

La société SAS ORIAL sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er octobre 2011.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société C.G SERVICES, depuis le 1er octobre 2011 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société SAS ORIAL.

La société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

ARTICLE 4 – LOCAUX

La société C.G. SERVICES exerce son activité dans les locaux sis à LYON (6^{ème}) – 10 Rue des Emeraudes, en vertu d'un contrat de sous location consenti par la société COMPTABILITE ET GESTION.

Il est précisé que cette sous location prendra fin le 30 juin 2012 à minuit, suite à la résiliation du contrat de bail commercial consenti à la société COMPTABILITE ET GESTION à cette même date.

ARTICLE 5 - CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :



I- Enoncé des charges et conditions

A/ La société SAS ORIAL prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la C.G SERVICES, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la Société C.G SERVICES à la date du 30 septembre 2011, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes:

A/ La société SAS ORIAL aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société SAS ORIAL supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société SAS ORIAL exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ La société SAS ORIAL se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société SAS ORIAL sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société C.G SERVICES s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre, d'une part la société absorbée et, d'autre part, ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés.

La société SAS ORIAL sera donc substituée à la société absorbée pour le paiement des salaires et autres avantages ainsi que des charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la Société C.G SERVICES prend les engagements ci-après:

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la Société C.G SERVICES s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société SAS ORIAL tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société SAS ORIAL, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société SAS ORIAL aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

ARTICLE 6 - CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par absorption par la SAS ORIAL de la société C.G. AUDITEURS, par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAS ORIAL,

- Approbation de la présente fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAS ORIAL,

- Approbation de la présente fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société C.G SERVICES.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 28 février 2012 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La Société C.G SERVICES se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAS ORIAL qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société SAS ORIAL de la totalité de l'actif et du passif de la société C.G SERVICES.

ARTICLE 7 - DECLARATIONS GENERALES

Monsieur Gilles GARBIT, représentant de la société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective ou de procédure de sauvegarde, et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens,

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité,

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés,

- Que la clientèle appartient à la société « C.G SERVICES » pour l'avoir créée et développée à partir de la date d'immatriculation de la société, le 6 février 1991,

- Que 141 actions sur les 578 actions détenues par la société CG SERVICES dans la société COMPTABILITE ET GESTION font l'objet d'un nantissement au profit de la Banque LCL CREDIT LYONNAIS, étant précisé que la société INTERFIMO par courrier du 8 décembre 2011 a d'ores et déjà marqué son accord à LCL-CREDIT LYONNAIS pour procéder à la mainlevée dudit nantissement, et que la Banque LCL –CREDIT LYONNAIS a confirmé par courrier du 19 décembre 2011 que les formalités de mainlevée étaient en cours d'accomplissement,

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation,

- Que les biens apportés ne sont grevés d'aucun privilège ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais,

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés,
- Que la Société C.G SERVICES s'oblige à remettre et à livrer à la Société SAS ORIAL, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

ARTICLE 8 - DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

8.1 - Dispositions générales:

8.1.1 - Date d'effet de la fusion:

Conformément aux dispositions de l'Article 3 du présent traité, l'opération prendra effet **au 1^{er} octobre 2011.**

Les parties reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet comptable et fiscal dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

En application de ce qui précède, la Société SAS ORIAL prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats et de liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours tant à raison de sa propre activité que de celle exercée par la Société C.G SERVICES depuis le 1^{er} octobre 2011.

8.1.2 - Engagements déclaratifs généraux:

Les représentants des sociétés obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes les impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion.

8.2 - Impôt sur les sociétés:

Les soussignées déclarent expressément qu'elles entendent placer la présente opération sous le régime fiscal des fusions tel qu'il est défini à l'article 210 A du Code Général des Impôts et dans tous ses textes d'application.

La présente fusion retenant les valeurs comptables dans les comptes au 30 septembre 2011 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993, du 3 août 2000 et du 30 décembre 2005, reprendra dans ses comptes les écritures de la société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société absorbée.

La Société « C.G SERVICES » impose comme charge spéciale de son apport à la Société « SAS ORIAL » qui accepte :



- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale des plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de l'IS constituée par cette société ; ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuations des cours,
- de se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont l'imposition avait été différée chez cette dernière,
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société « C.G SERVICES »,
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions prévues à l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées dans le cadre de la présente fusion, sur les biens amortissables apportés sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession, la fraction non encore taxée des plus values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration,
- d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations qui lui sont apportées pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée. A défaut, elle doit comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée,
- de respecter les engagements souscrits par la société absorbée en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la présente fusion qui proviennent d'opérations antérieures de scission ou d'apport partiel d'actif,
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

8.3 - TVA:

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005 du 30 décembre 2005. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

La société absorbante devra faire figurer le montant total hors taxes des apports sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle l'opération de transmission est réalisée.

8.4 - Droits d'enregistrement:

Les parties déclarent que la présente opération entre dans le champ d'application de l'article 816 du C.G.I., les sociétés concernées étant des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés.

A ce titre, conformément aux dispositions de l'article 816 du C.G.I., la présente fusion sera enregistrée moyennant le paiement du droit fixe de 500 Euros.

8.5 - Obligations déclaratives

Le représentant des sociétés absorbée et absorbante, agissant es-qualité, s'engage expressément :

- à joindre aux déclarations de résultats déposées par les sociétés soussignées, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.
- en ce qui concerne la société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

Les sociétés « C.G SERVICES » et « SAS ORIAL » s'engagent à procéder à toutes déclarations propres à leur permettre de bénéficier des régimes ci-avant exposés.

En particulier, la société absorbée s'engage à souscrire une déclaration de cessation d'activité, accompagnée de la déclaration de ses résultats, dans les délais prévus par la Loi.

ARTICLE 9 - DISPOSITIONS DIVERSES

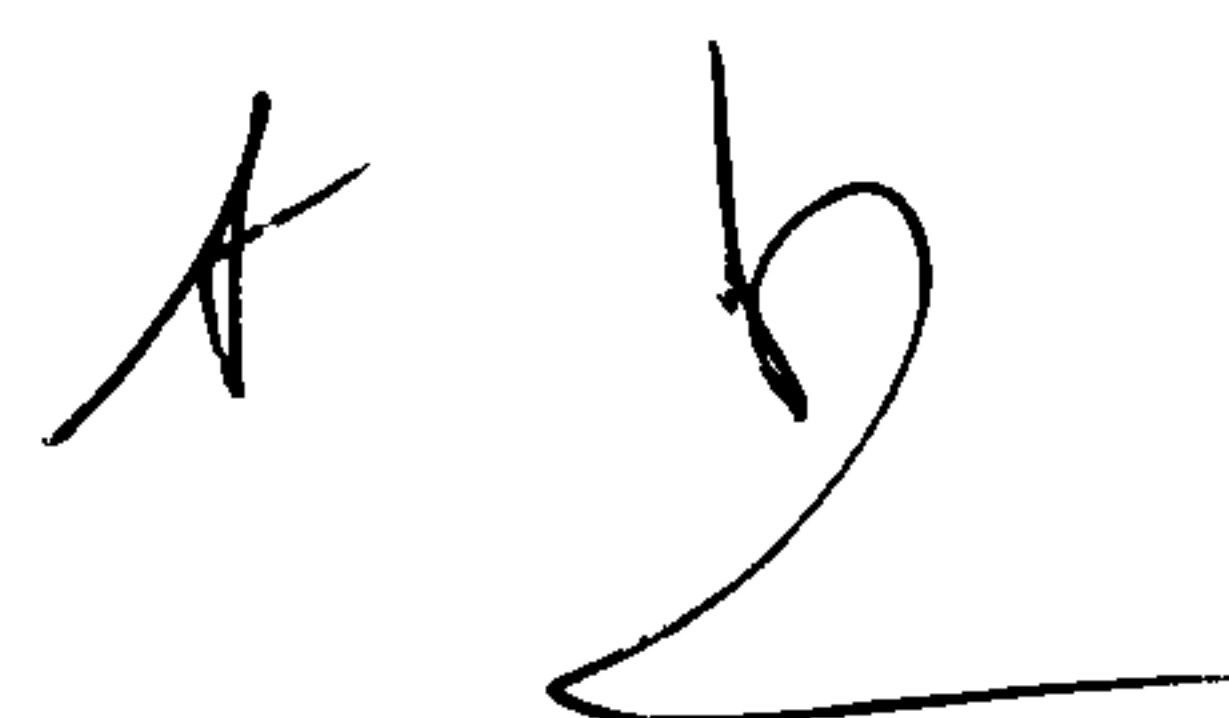
I - Formalités

A/ La société SAS ORIAL remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.



II- Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III- Remise de titres

Il sera remis à la société SAS ORIAL lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV- Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société SAS ORIAL.

V- Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leur siège social respectif.

VI- Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

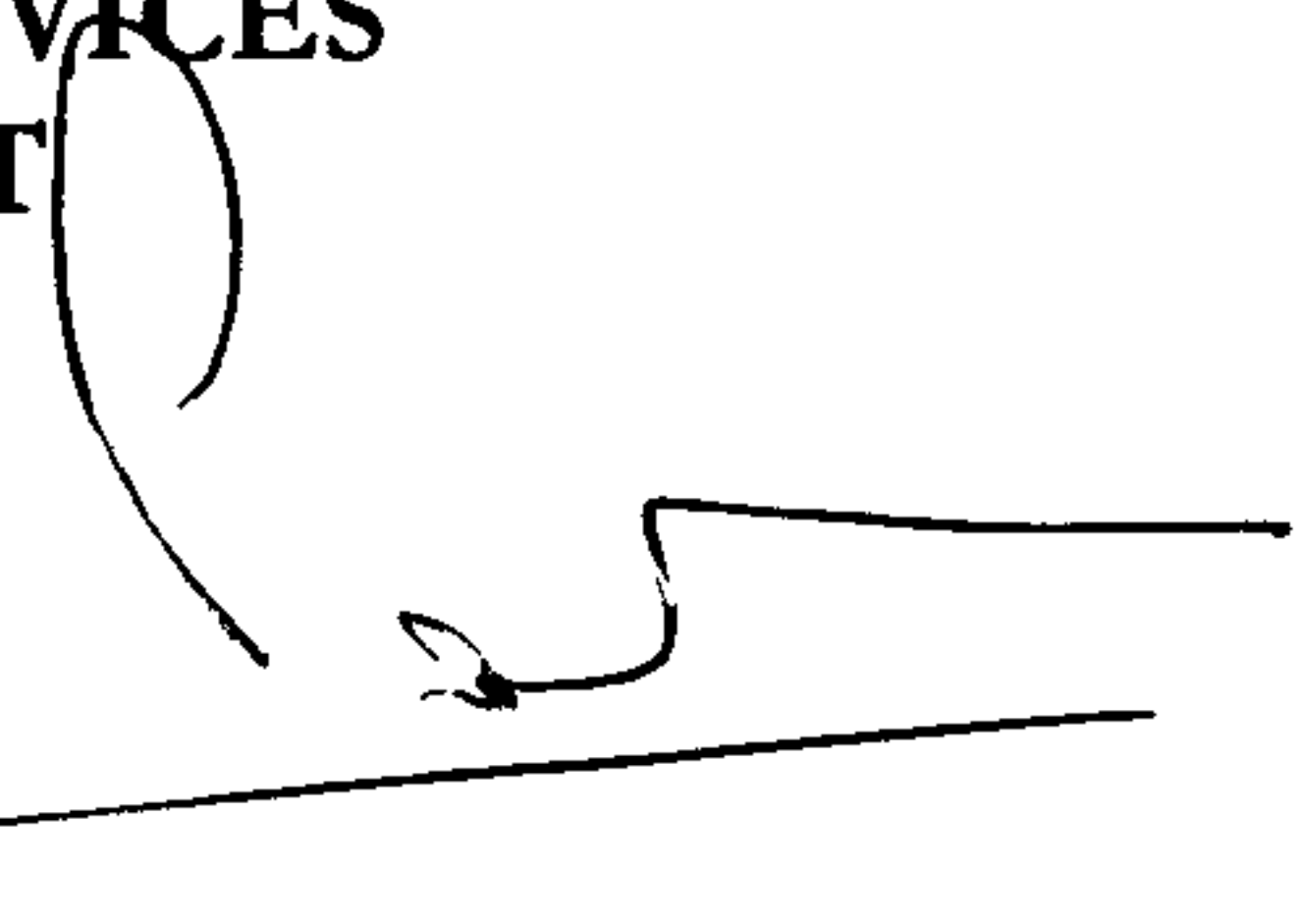
Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait en autant d'originaux que prévus par la Loi.

Fait à LYON

Le 29 Décembre 2011.


Pour la Société SAS ORIAL
Monsieur Sylvain AIGLOZ


Pour la Société C.G SERVICES
Monsieur Gilles GARBIT

ANNEXE 1

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE SAS ORIAL AU 31.08.2011

A 2

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ORIAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 12-15 quai du Commerce Le Thelemos - CP 50203 69336 LYON CEDEX 09 Exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 44467481600012

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31082011		N-1 31082010			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	112 970	AG	85 836	27 133	236		
		Fonds commercial (1)	AH	5 044 330	AI		5 044 330	4 986 111		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	899 566	AU	658 836	240 730	219 132		
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	768	CV		768	768		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG			1 668		
		Autres immobilisations financières*	BH	81 892	BI		81 892	58 092		
TOTAL (II)			BJ	6 139 528	BK	744 673	5 394 854	5 266 009		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 772 309	BY	569 167	3 203 142	3 088 374		
		Autres créances (3)	BZ	87 172	CA	18 771	68 401	47 461		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	846 015	CE		846 015	686 492		
		Disponibilités	CF	322 878	CG		322 878	408 589		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	174 478	CI		174 478	135 675		
TOTAL (III)		CJ	5 202 855	CK	587 938	4 614 917	4 366 594			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW								
Primes de remboursement des obligations (V)		CM								
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	11 342 383	1A	1 332 612	10 009 771	9 632 603			
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	807 175	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations ;	Non recensée	Stocks :	Non recensée	Créances :	Non recensée				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS ORIALNéant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>3 055 172</u>)	DA	3 055 172	3 055 172
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 122 935	2 122 935
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	112 075	83 852
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres <u>EJ</u> <u>originales</u> d'artistes vivants*)	DG	846 210	798 818
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	602 061	564 441
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 738 455	6 625 221
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	35 855	22 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	35 855	22 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	40 330	93 031
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	98 420	137 296
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	209 054	221 041
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 969 782	1 729 238
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	22 118	14 949
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	895 755	789 824
	TOTAL (IV)	EC	3 235 461	2 985 381
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 009 771	9 632 603
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 217 453	2 945 104
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		448

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ORIAL				Néant ☐		*			
		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracomunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	8 905 089	FH	93 266	FI	8 998 355	8 701 655
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 905 089	FK	93 266	FL	8 998 355	8 701 655	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	8 500			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	336 248	306 518		
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 004	4 071		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 346 108	9 012 245
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 795 127	1 775 529	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	265 062	263 025	
	Salaires et traitements*					FY	4 116 932	3 827 453	
	Charges sociales (10)					FZ	1 898 515	1 784 513	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	62 925	79 110	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	213 232	252 186			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	16 038	18 588				
	Autres charges (12)		GE	9 647	83 747				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 377 481	8 084 154
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	968 627	928 091
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	6 175		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 368	9 235	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	9 368	15 410	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 817	14 738	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	2 817	14 738	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 551	672	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	975 179	928 763	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS ORIALNéant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	47 000 6 960	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	47 000 6 960	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	457 592	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	53 107 3 986	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	53 564 4 579	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(6 564) 2 380	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	75 698 75 285	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	290 855 291 417	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 402 477 9 034 616	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 800 416 8 470 174	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	602 061 564 442	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	25 407 57 898
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	175 907 179 841	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PRODUIT CESSION ELEMENTS DE L ACTIF			43 000	
PRODUIT EXCEPTIONNELS DIVERS			4 000	
VALEUR COMPT DES ELEMENTS DE L ACTIF CEDES		53 107		
CHARGES EXERCICES ANTERIEURS		457		
Total		53 564	47 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Détail du bilan actif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
- 20500000 Logiciels	112 970,70		112 970,70	82 602,49
- 28050000 Amortis. Logiciels		85 836,97	-85 836,97	-82 365,68
Concessions, brevets et droits assimilés	112 970,70	85 836,97	27 133,73	236,81
- 20700000 Clientèle	5 044 330,01		5 044 330,01	4 986 111,01
Fonds commercial	5 044 330,01		5 044 330,01	4 986 111,01
Immobilisations corporelles				
- 21810000 Instal.gales, agenct, aménagt.div.	297 975,62		297 975,62	311 975,62
- 21810010 Instal. gen. Valreas	52 446,14		52 446,14	
- 21811000 Oeuvres d'art	15 836,22		15 836,22	11 431,60
- 21830000 Matériel de bureau	41 408,87		41 408,87	44 971,07
- 21831000 Matériel informatique	278 876,59		278 876,59	270 240,33
- 21831010 Matériel info Valréas	4 250,00		4 250,00	
- 21840000 Mobilier	200 925,40		200 925,40	200 925,40
- 21840010 Mobilier Valreas	7 848,00		7 848,00	
- 28181000 Amortis. instal. gales, agenct. div		212 680,78	-212 680,78	-198 678,81
- 28181001 Amortis. instal. gales, Valreas		712,89	-712,89	
- 28183000 Amortis. matér.bureau et informat.		40 365,91	-40 365,91	-40 689,15
- 28183100 Amortis. matériel informatique		228 650,01	-228 650,01	-214 223,82
- 28183101 Amort Mat info Valreas		360,06	-360,06	
- 28184000 Amortis. mobilier		175 887,91	-175 887,91	-166 819,71
- 28184001 Amort mobilier valreas		178,94	-178,94	
Autres immobilisations corporelles	899 566,84	658 836,50	240 730,34	219 132,53
Immobilisations financières				
- 26100000 Titres de participation	304,90		304,90	304,90
- 26118000 Titre de participation Gie Thélémos	463,66		463,66	463,66
Participations et créances rattachées	768,56		768,56	768,56
- 27430000 Prêts au personnel				1 668,00
Prêts				1 668,00
- 27500000 Dépôts et cautionnements	81 892,16		81 892,16	58 092,16
Autres immobilisations financières	81 892,16		81 892,16	58 092,16
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 139 528,27	744 673,47	5 394 854,80	5 266 009,07
Stocks				
Créances				
- 41100100 Clients du groupe 01 BR	384 159,63		384 159,63	400 213,83
- 41100500 Clients du groupe 05 AND	156 979,37		156 979,37	123 304,65
- 41100600 Clients du groupe 06 CR	313 352,17		313 352,17	299 319,20
- 41100700 Clients du groupe 07 DP	191 138,96		191 138,96	182 600,16
- 41100800 Clients du groupe 08 JBA	252 970,04		252 970,04	206 729,69
- 41101000 Clients du groupe 10 SA	227 851,53		227 851,53	215 714,32
- 41101100 Clients du groupe 11 JPB	169 416,97		169 416,97	87 422,94
- 41101200 Clients du groupe 12 BS	334 987,55		334 987,55	380 150,49
- 41101400 Clients du groupe 14 SGU	191 646,12		191 646,12	182 230,96
- 41101500 Clients du groupe 15 FB	15 351,84		15 351,84	15 841,21
- 41101600 Clients du groupe 16 ADE	307 679,82		307 679,82	287 825,32

Détail du bilan actif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
- 41101700 Clients du groupe 17 MB	115 574,86		115 574,86	137 046,97
- 41109000 Clients du groupe 90 PB	765,44		765,44	765,44
- 41600100 Clients Douteux BR	115 579,49		115 579,49	79 294,86
- 41600300 Clients Douteux JLC	21 716,97		21 716,97	21 716,97
- 41600400 Clients Douteux JPS	34 405,95		34 405,95	34 405,95
- 41600500 Clients Douteux AND	50 740,31		50 740,31	41 014,44
- 41600600 Clients Douteux CR	114 326,00		114 326,00	62 423,97
- 41600700 Clients Douteux DP	133 531,95		133 531,95	127 620,36
- 41600800 Clients Douteux JBA	58 192,32		58 192,32	65 028,19
- 41600900 Clients Douteux JDI				17 623,99
- 41601000 Clients Douteux SA	68 310,26		68 310,26	77 531,72
- 41601100 Clients Douteux JPB	17 576,83		17 576,83	15 982,25
- 41601200 Clients Douteux BS	63 170,42		63 170,42	82 741,57
- 41601400 Clients Douteux SGU	13 882,19		13 882,19	21 931,07
- 41601600 Clients Douteux ADE	48 004,95		48 004,95	44 642,88
- 41601700 Clients Douteux MB	67 738,27		67 738,27	67 738,27
- 41810000 Clients - factures à établir	303 259,51		303 259,51	325 788,49
- 49100000 Provis. dépréc. comptes clients		569 167,07	-569 167,07	-516 275,64
Clients et comptes rattachés	3 772 309,72	569 167,07	3 203 142,65	3 088 374,52
- 40100000 Fournisseurs	3 913,76		3 913,76	4 714,14
- 40980000 Fournisseurs - RRR à obtenir	3 004,85		3 004,85	
Fournisseurs débiteurs	6 918,61		6 918,61	4 714,14
- 42100000 Salaires	179,63		179,63	46,79
- 42500001 Avance sur frais perm. L.Reynard	600,00		600,00	600,00
- 42500002 Avance sur frais perm. P.Charvet	600,00		600,00	600,00
- 42500003 Avance sur frais perm. J.Merino	400,00		400,00	400,00
- 42500004 Avance sur frais perm. M.Brion	400,00		400,00	400,00
- 42500005 Avance sur frais perm. J.Lamoureux	400,00		400,00	
- 42870000 Personnel - produits à recevoir	4 356,62		4 356,62	6 120,67
- 43871800 RSI BCAM régul charge 2008				1 062,00
- 43873800 CAVEC Rembt à recevoit régul 2008				1 121,00
Personnel	6 936,25		6 936,25	10 350,46
- 44562000 TVA déductible s/immobilisations	1 896,29		1 896,29	
- 44566000 TVA déductible s/aut.biens et sces	14 255,79		14 255,79	5 091,90
- 44586000 TVA sur factures non parvenues	9 887,39		9 887,39	15 347,33
- 44587500 Tva s/ avoir à établir	1 900,81		1 900,81	1 788,50
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	27 940,28		27 940,28	22 227,73
- 44870000 Etat - produits à recevoir	11 330,00		11 330,00	
- 45520000 C/c Gie Thelemos	9 115,40		9 115,40	10 169,41
- 46710000 Autres comptes débiteurs/créditeurs	6 160,86		6 160,86	
- 46711000 JP Quercy	18 771,46		18 771,46	16 588,46
- 49670000 Dépr.Autres comptes débiteurs		18 771,46	-18 771,46	-16 588,46
Autres créances	45 377,72	18 771,46	26 606,26	10 169,41
Divers				
- 50811000 Sicav Société Générale	184 502,10		184 502,10	184 502,10
- 50820006 CAT 100 KE	102 824,84		102 824,84	100 933,46

Détail du bilan actif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
- 50820007 CAT 100 KE	102 193,36		102 193,36	100 313,60
- 50820008 CAT 100 KE	102 085,63		102 085,63	100 207,83
- 50820009 CAT SG 200 KE ECH 24/06/2013	200 000,00		200 000,00	200 000,00
- 50820010 CAT LCL 150 KE	150 497,24		150 497,24	
- 50880000 Intérêts à recevoir sur CAT	3 912,28		3 912,28	535,89
Valeurs mobilières de placement	846 015,45		846 015,45	686 492,88
- 51200000 Banque Rhône Alpes	50 942,42		50 942,42	93 933,02
- 51200003 Banque Rhône Alpes AAT				31 160,41
- 51210000 Société Générale	68 241,92		68 241,92	55 182,66
- 51220000 Le Crédit Lyonnais	175 683,74		175 683,74	219 215,96
- 51230000 BNP	26 410,37		26 410,37	
- 51240000 Crédit Agricole	855,94		855,94	1 234,80
- 51250000 Banque Populaire	507,47		507,47	621,39
- 51250001 Banque Populaire AAT				3 737,09
- 53000000 Caisse	236,93		236,93	3 504,08
Disponibilités	322 878,79		322 878,79	408 589,41
- 48600000 Charges constatées d'avance	174 478,78		174 478,78	135 675,62
Charges constatées d'avance	174 478,78		174 478,78	135 675,62
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 202 855,60	587 938,53	4 614 917,07	4 366 594,17
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	11 342 383,87	1 332 612,00	10 009 771,87	9 632 603,24



Détail du bilan passif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
PASSIF		
- 10130000 Capital souscrit-appelé, versé	3 055 172,00	3 055 172,00
Capital social ou individuel	3 055 172,00	3 055 172,00
- 10410000 Prime d'émission	62 191,00	62 191,00
- 10420001 Prime de fusion Orial	1 829 500,94	1 829 500,94
- 10420002 Prime de fusion Sphere Expert	213 871,13	213 871,13
- 10420100 Boni de fusion	17 372,83	17 372,83
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 122 935,90	2 122 935,90
- 10611000 Réserve légale proprement dite	112 075,02	83 852,94
Réserve légale	112 075,02	83 852,94
- 10680000 Autres réserves	846 210,95	798 818,79
Autres réserves	846 210,95	798 818,79
Résultat de l'exercice	602 061,46	564 441,76
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 738 455,33	6 625 221,39
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
- 15110000 Provisions pour litiges	35 855,00	22 000,00
Provisions pour risques	35 855,00	22 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 855,00	22 000,00
- 16411003 Emprunt LCL 40 KE	26 817,95	35 249,74
- 16412003 Emprunt SG 78 KE 02/06 -5ans		8 309,28
- 16412006 Emprunt SG 100 KE	13 459,04	39 525,39
- 16471010 EMPRUNT BRA 35 KE		9 368,13
- 16884000 Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	53,93	130,75
Emprunts	40 330,92	92 583,29
- 51860000 Banque - intérêts courus à payer		448,63
Découverts et concours bancaires		448,63
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	40 330,92	93 031,92
- 16500000 Dépôts et cautionnements reçus	76,22	76,22
Emprunts et dettes financières diverses	76,22	76,22
- 45510000 Intégration fiscale Orial Developpt	98 344,00	137 220,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	98 344,00	137 220,00
- 40100000 Fournisseurs	145 716,17	127 391,19
- 40810000 Fournisseurs - fact. non parvenues	63 338,10	93 650,05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 054,27	221 041,24
- 42200000 Versement Comité Entreprise	3 799,00	2 461,00
- 42480000 Salarié Participation à payer	75 698,00	75 285,00
- 42820000 Dettes provis. pr congés à payer	224 351,00	221 515,00
- 42821000 Provision Congés RTT	33 568,41	35 822,42
- 42822000 Médaille du travail à verser	10 639,00	
- 42830000 Primes salaries	307 435,00	139 200,00
- 42860000 Personnel - autres charges à payer		13 187,50
Personnel	655 490,41	487 470,92
- 43100000 Urssaf	130 654,71	119 417,57
- 43710000 Apicil	94 710,55	109 860,82
- 43730000 Assedic		14 936,23
- 43781000 Alptis	13 379,56	12 281,10

Détail du bilan passif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
- 43783000 Afer	7 599,67	2 223,70
- 43784000 Cavec	9 652,28	10 334,02
- 43820000 Charges soc s/cp et rtt à paye	118 356,16	115 295,82
- 43860000 Charges sociales - charges à payer	132 218,20	61 854,25
Organismes sociaux	506 571,13	446 203,51
- 44551000 TVA à décaisser	100 752,00	110 724,00
- 44571000 TVA collectée	562 178,67	513 737,69
- 44587000 TVA sur factures à établir	49 698,05	53 390,10
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	712 628,72	677 851,79
- 44860000 Etat - autres charges à payer	95 092,38	117 712,59
Autres dettes fiscales et sociales	95 092,38	117 712,59
Dettes fiscales et sociales	1 969 782,64	1 729 238,81
- 41100100 Clients du groupe 01 BR	1 000,00	243,35
- 41100500 Clients du groupe 05 AND		1 175,67
- 41100600 Clients du groupe 06 CR	5 202,05	
- 41100700 Clients du groupe 07 DP		635,08
- 41101000 Clients du groupe 10 SA	2 097,79	222,46
- 41101200 Clients du groupe 12 BS	192,56	418,30
- 41101400 Clients du groupe 14 SGU	244,40	
- 41101500 Clients du groupe 15 FB	602,51	533,02
- 41101600 Clients du groupe 16 ADE	1 179,88	807,90
- 41980000 Clients - Avoirs à établir	11 598,83	10 913,50
Autres dettes	22 118,02	14 949,28
- 48700000 Produits constatés d'avance	895 755,47	789 824,38
Produits constatés d'avance	895 755,47	789 824,38
TOTAL DETTES	3 235 461,54	2 985 381,85
TOTAL PASSIF	10 009 771,87	9 632 603,24

ANNEXE 2

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE C.G SERVICES AU 30.09.2011
LISTE DES IMMOBILISATIONS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a large, sweeping loop.

C.G SERVICES

10 rue des Emeraudes

69006 LYON

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2011

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	<i>1</i>
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
- <i>Bilan actif-passif</i>	<i>2 et 3</i>
- <i>Compte de résultat</i>	<i>4 et 5</i>
- <i>Annexe</i>	<i>6 à 15</i>
- <i>Détail bilan</i>	<i>16 et 17</i>
- <i>Détail compte de résultat</i>	<i>18 à 20</i>
<u>DOSSIER FISCAL</u>	
- <i>Liasse 2065</i>	<i>21 à 23</i>
- <i>Liasses 2050 à 2059-G</i>	<i>24 à 42</i>
<u>ANNEXES FISCALES</u>	
- <i>Annexes fiscales</i>	<i>43 à 53</i>

C.G. SERVICES
10 RUE DES EMERAUDES

69006 LYON



RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

C.G SERVICES
10 rue des Emeraudes
69006 LYON

pour l'exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011,

et conformément à nos accords , j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	526 767 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	352 253 Euros
- Résultat net comptable,	34 332 Euros

Fait à LYON
Le 26/11/2011

GARBIT Gilles
Expert-Comptable



C.G SERVICES

10 rue des Emeraudes

69006 LYON

COMPTES ANNUELS

C.G. SERVICES
10 RUE DES EMERAUDES

69006 LYON

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a large, looping flourish.

12

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2011 9			Exercice N-1 31/12/2010 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	10 603	10 445	159	629
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	47 723	40 604	7 119	1 255
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	423 079		423 079	423 079
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 360		1 360	1 360
TOTAL II					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés	59 782	292	59 490	45 757
	Autres créances	3 492		3 492	3 833
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
Comptes de Régularisation	Disponibilités	29 214		29 214	43 261
	Charges constatées d'avance (3)	2 854		2 854	1 997
	TOTAL III				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)					

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2011 9	Exercice N-1 31/12/2010 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000	40 000
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	252 643	201 726
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL I			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL II			
PROVISIONS			
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL III			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	84 649	109 745
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	1 948	1 631
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 405	20 102
	Dettes fiscales et sociales	92 779	93 050
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11	
	Produits constatés d'avance		
TOTAL IV			
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			

(1) Dont à moins d'un an

145 525

148 375

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2011 9			Exercice N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2010	12
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de Biens					
Production vendue de Services	352 253		352 253	448 953	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			891	1 877	
Autres produits			5	15	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			82 874	105 815	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 778	8 984	
Salaires et traitements			160 592	199 662	
Charges sociales			74 249	88 276	
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 769	10 664	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			292	249	
Dotations aux provisions					
Autres charges			914	49	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)					
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

En Euros

C.G. SERVICES

$$\begin{array}{r} 13\ 360 \\ \times 53 \\ \hline 23\ 840 \\ 400 \\ \hline \end{array}$$

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Cet exercice a une durée exceptionnelle de 9 mois, il est clôturé au 30 Septembre 2011.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Une fusion est envisagée avec un cabinet d'Expertise Comptable Lyonnais pour le 1er trimestre 2012.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Dérogations

Néant

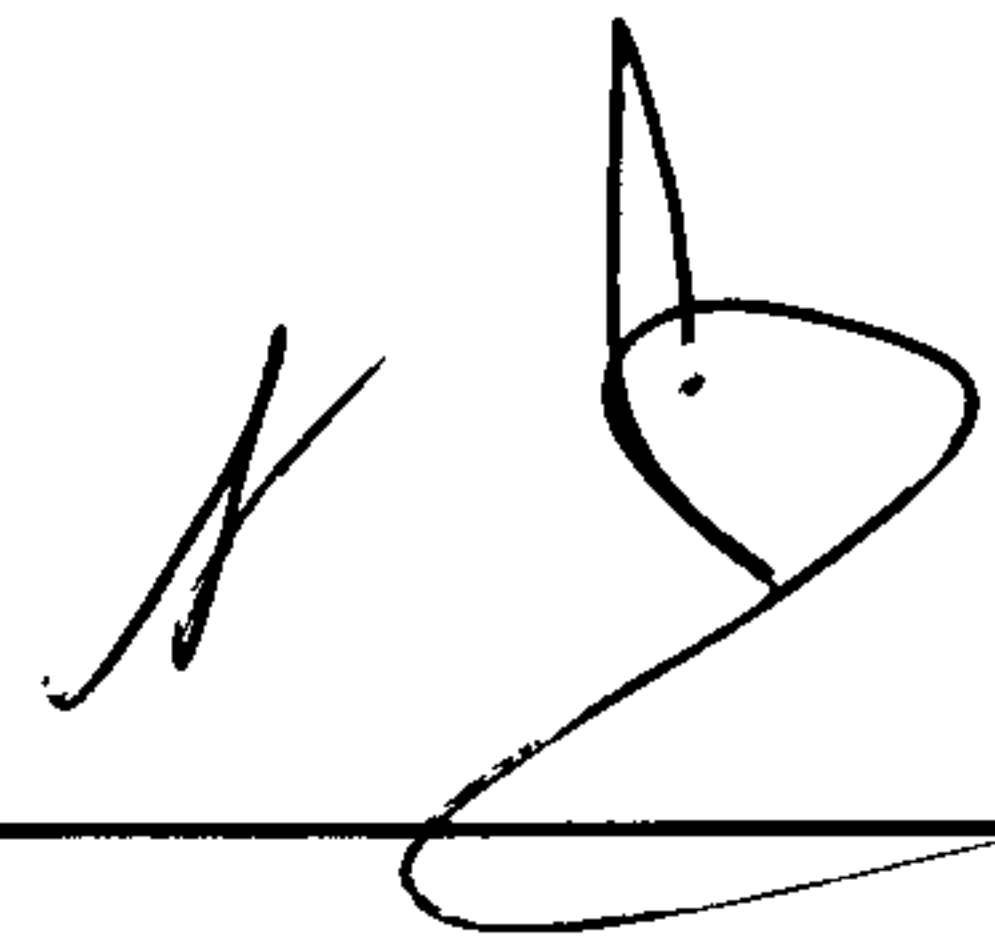
Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	10 603		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 561		8 162
TOTAL	39 561		8 162
Autres participations	423 079		
Prêts, autres immobilisations financières	1 360		
TOTAL	424 439		
TOTAL GENERAL	474 603		8 162

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			10 603	10 603
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			47 723	47 723
TOTAL			47 723	47 723
Autres participations			423 079	423 079
Prêts, autres immobilisations financières			1 360	1 360
TOTAL			424 439	424 439
TOTAL GENERAL			482 765	482 765

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	9 974	470		10 445
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 306	2 298		40 604
TOTAL	38 306	2 298		40 604
TOTAL GENERAL	48 280	2 769		51 049

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	470				
Matériel de bureau informatique mobilier	628	1 670			
TOTAL	628	1 670			
TOTAL GENERAL	1 099	1 670			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	891	292	891		292
TOTAL	891	292	891		292
TOTAL GENERAL	891	292	891		292
Dont dotations et reprises d'exploitation		292	891		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 360		1 360
Clients douteux ou litigieux	349	349	
Autres créances clients	59 433	59 433	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 231	2 231	
Débiteurs divers	1 261	1 261	
Charges constatées d'avance	2 854	2 854	
TOTAL	67 488	66 128	1 360

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	84 649	34 382	50 267	
Emprunts et dettes financières divers	53	53		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 405	16 405		
Personnel et comptes rattachés	31 800	31 800		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 107	42 107		
Impôts sur les bénéfices	76	76		
Taxe sur la valeur ajoutée	15 342	15 342		
Autres impôts taxes et assimilés	3 454	3 454		
Groupe et associés	1 895	1 895		
Autres dettes	11	11		
TOTAL	195 792	145 525	50 267	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 096			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 895			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	80.0000	500			500

A 2

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	10 603	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Dégressif	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.531-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	5 726
Total	5 726

Détail des produits à recevoir

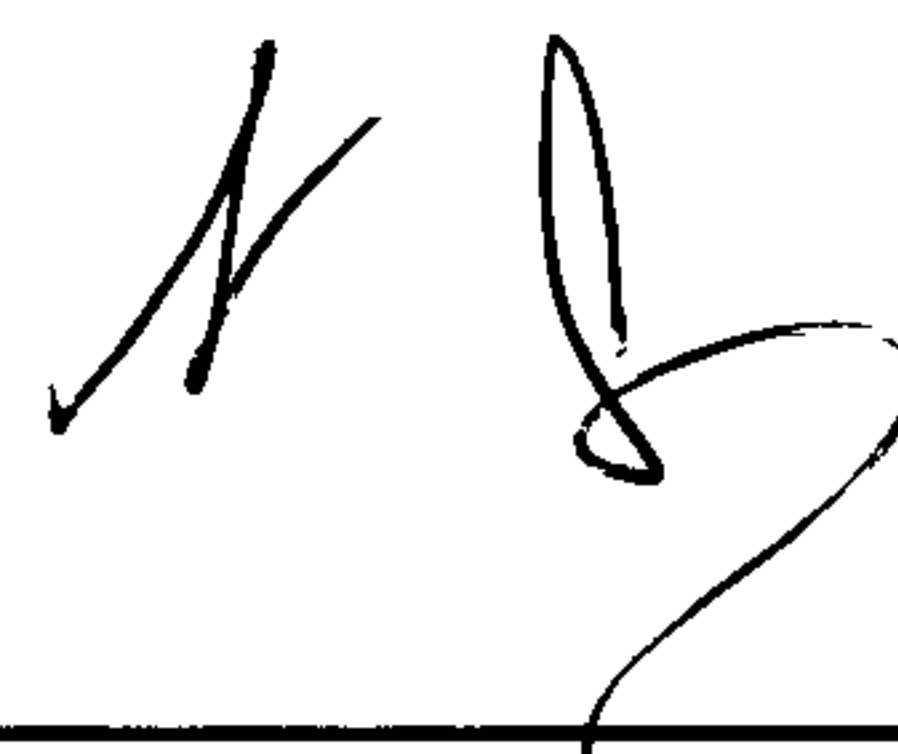
(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
CLIENTS , FACTURES A ETABLIR	
- Complt Prest. 9 mois 2011 C&G	3 767
- Complt. Prest. 9 mois 2011 CCO	1 959
Total	5 726

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 676
Dettes fiscales et sociales	31 336
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	53
Autres dettes	11
Total	41 076



ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Détail des charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUE	
- CION 3è TRI. 2011	34
- EKY LIS Ex. 2011	1 734
- CAVEC M.G 3è Tri.2011	1 880
- T.R 9 MOIS 2011	2 620
- T.R 9 MOIS 2011	58
- 7 500 X 1/5 X 9/12 = 1 125 euros HT	1 346
- 7 500 X 1/5 X 9/12 = 1 125 euros HT	1 346
- Complt. ST Social 9 mois 2011	659
PROVISION CONGES A PAYER	
- PROV. CP 30/09/11	6 868
PROVISION SALAIRE A PAYER	
- CDD 09/2011 : 1 689 x 10% = 169 euros	169
- Solde prime except. Bilan 30/09	7 000
- PRIME EXCEP. K.O 12/2011	1 500
- PRIME EXCEP. M.M 12/2011	1 500
- PRIME EXCEP. J.B 12/2011	1 500
PROV.C/S S/CONGES A PAYER	
- PROV. C/S CP 30/09/11	3 034
PROV. C/S SUR SALAIRE A PAYER	
Prime précarité - 169 x 25% = 42 euros	42
Solde prime MG - 7 000 x 42% = 2 940 euros	2 940
- Regul. URSSAF / AN Generali	671
- Regul. ASSEDIC / AN Generali	74
- Regul. APICIL / AN Generali	619
Prime KO - 1 500 x 48%	720
Prime MM - 1 500 x 41%	615
Prime JB - 1 500 x 42%	630
ETAT CH. A PAYER	
Taxe Apprentissage - 161 095 x 0,68% = 1 095 euros	1 095
Taxe Formation - 161 095 x 0,40% = 644 euros	644
Taxe Formation - 161 095 x 0,25% = 403 euros	403
CFE - 1 749 x 9/12 = 1 312 euros	1 312
DIVERS FRAIS A PAYER	
- Ndf Forest complt 09/2011	11
Total	41 023

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 854
Total	2 854

Détail des charges constatées d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES AVANCE			
- ENTRETIEN KONICA : 234 x 2/3	156		
- SAGE SCANBANK 01/10/11 - 10/05/12	195		
- ORANGE 1/10 -31/10	80		
- COVEA 01/10/11-31/12/11	860		
- COVEA RISKS 30/09/11-29/09/12	785		
- COTISATION ORDRE E.C 3 Mois 2011 CGS	294		
- COTISATION ORDRE E.C 3 mois 2011 MG	187		
- SAGE TNS 1/10/11-31/01/12	84		
- LEXISNEXIS INFOLIB 1/10 - 30/11/11	8		
- LEXISNEXIS INFOLIB 1/10 - 30/11/11	139		
- AGEMETRA 3 MOIS 2011 : 268 x 3/12	67		
Total	2 854		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Charges à répartir sur plusieurs exercices

(Code du Commerce Art. R 123-196)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57 933
Total	57 933

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 28 Juin 2007
Montant initial de cette garantie : 138 584
Montant restant dû en capital : 57 933
Date de fin d'échéance de la garantie : 28/06/2014
Nature de la sûreté réelle : 141 Actions Comptabilité & Gestion nanties
: au profit du C.L en garantie de l'emprunt souscrit

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	27 057
Total (1)	27 057

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
64 ans	moins d'un an	
59 à 63 ans	1 à 5 ans	
54 à 58 ans	6 à 10 ans	6 853
44 à 53 ans	11 à 20 ans	14 823
34 à 43 ans	21 à 30 ans	5 301
moins de 34 ans	plus de 30 ans	80
Engagement total		27 057

Hypothèses de calculs retenues

La valeur actuelle des indemnités de fin de carrière que la société doit verser à son personnel en cas de départ à la retraite, a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 30 Septembre 2011.

Cette évaluation intègre:

- L'age de départ à la retraite, soit : 65 ans
- La méthode d'évaluation : Prospective
- Le taux d'accroissement des salaires : 1 %
- Le taux d'inflation : néant
- Le taux d'actualisation : soit 3 %
- La probabilité de maintien dans la société, et de mortalité : Table TF et TH 00-02

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité	14 714	12 343	27 057

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 30/09/2011 , le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 265 heures, la valeur correspondante est estimée à 2 425 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- COMPTABILITE ET GESTION SAS	392 368	57.80	70 965
- 10, Rue des Emeraudes 69006 Lyon			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- COMPTABILITE CONSEIL ORGANISAT.	229 320	6.00	69 819
- 167 Rue Charles Germain			
- 69400 Villefrance sur Saône			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Dérogations	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Autres immobilisations incorporelles	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	9
Titres immobilisés	9
Créances immobilisées	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Disponibilités en Euros	10
Produits à recevoir	10
Détail des produits à recevoir	10
Charges à payer	10
Détail des charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	12
Détail des charges constatées d'avance	12
Détail des produits constatés d'avance	13
Charges à répartir sur plusieurs exercices	13
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	13
Montant des engagements financiers	13
Engagement en matière de pensions et retraites	14
Droit individuel à la formation	14
Liste des filiales et participations	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ACTIE

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/09/2011 9	Exercice N-1 31/12/2010 12
CAPITAL	40 000.00	40 000.00
10130000 CAPITAL SOCIAL	40 000.00	40 000.00
RESERVE LEGALE	4 000.00	4 000.00
10611000 RESERVE LEGALE	4 000.00	4 000.00
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	252 642.90	201 725.58
10630000 RESERVE EXTRAORDINAIRE	252 642.90	201 725.58
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	34 331.66	50 917.32
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	84 649.12	109 745.47
16475700 EMPRUNT 138 584 euros 06/2007	57 933.21	72 922.08
16475800 EMPRUNT LCL 35 560 euros INFO	12 546.10	17 959.07
16475900 EMPRUNT LCL 25 462 euros Act.	14 169.81	18 864.32
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 947.99	1 630.74
17880000 INT. COURUS / AVANCES	53.42	
45517300 CPTE CT P. CHAGUE		1.33
45517700 CPTE CT M. GARGANO	1 894.57	1 629.41
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	16 405.30	20 101.77
40100000 FOURNISSEURS	6 729.26	16 600.87
40810000 FOURN. FACT. NON PARVENUE	9 676.04	3 500.90
DETTE FISCALES ET SOCIALES	92 778.98	93 049.71
42100009 REMUNERATIONS DUES SEPTEMBRE	13 262.98	
42100012 REMUNERATIONS DUES DECEMBRE		13 266.80
42860000 PROVISION CONGES A PAYER	6 868.00	7 715.00
42862000 PROVISION SALAIRE A PAYER	11 669.00	11 325.00
43100000 URSSAF	21 443.31	19 829.00
43720000 APICIL AGIRA	11 318.52	10 923.00
43860000 PROV.C/S S/CONGES A PAYER	3 034.00	3 317.00
43862000 PROV. C/S SUR SALAIRE A PAYER	6 311.00	5 956.00
44400000 ETAT, IMPOT SOCIETES	76.00	4 963.00
44551000 TVA A DECAISSER	5 546.00	5 742.00
44571100 TVA COLLECTEE 19.6 %	8 857.72	7 509.91
44587000 TVA SUR FACT. A ETABLIR	938.45	
44860000 ETAT CH. A PAYER	3 454.00	2 503.00
AUTRES DETTES	10.78	
46860000 DIVERS FRAIS A PAYER	10.78	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	30/09/2011 9	31/12/2010 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	352 253.00	448 952.82	15 538.39	4.61
70605000 HONORAIRES	91 830.25	123 510.82	-802.87	-0.87
70611000 AUTRES PRESTATIONS	260 422.75	325 302.00	16 446.25	6.74
70621000 PRESTATIONS DIVERSES		140.00	-105.00	NS
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	890.51	1 877.00	-517.24	-36.74
78174000 REPRISE PROV. CLTS DOUT.	890.51	149.50	778.38	694.21
79100000 TRANS. CHAR. EXPLOI.		1 727.50	-1 295.63	NS
AUTRES PRODUITS	5.28	15.11	-6.05	-53.41
75800000 PRODUITS DIVERS	5.28	15.11	-6.05	-53.41
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	82 873.77	105 815.10	3 512.44	4.43
60630000 PETIT MATERIEL	257.78	551.72	-156.01	-37.70
60640000 ACHATS PAPIER PHOTOCOPIE	1 167.27	1 426.12	97.68	9.13
60640300 ACHATS RUBANS IMPRIMANTES		159.67	-119.75	NS
60640400 ACHATS FOURN.IMPRIM.LASER	1 034.35	936.26	332.15	47.30
60640700 ACHATS FOURNIT. DIVERSES		394.14	-295.61	NS
60640900 ACHATS FOURNIT. BUREAU	534.78	1 393.59	-510.41	-48.83
61100000 SOUS TRAITANCE SOCIAL	34 310.00	44 532.00	911.00	2.73
61320000 LOYERS ET CHARGES	11 340.00	13 320.00	1 350.00	13.51
61550000 ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	688.34	2 013.85	-822.05	-54.43
61551000 ENTRETIEN MAT.BUREAU	160.70		160.70	
61552000 CTRAT MAINTEN. LOGICIEL	4 606.92	6 312.38	-127.36	-2.69
61553000 CTRAT MAINT.MAT.INFORMAT.	178.71	233.16	3.84	2.20
61554000 MAINTENANCE RESEAU	950.64	1 288.43	-15.68	-1.62
61600100 ASS. MULTIRISQUES PROFES.	572.16	744.00	14.16	2.54
61600200 ASSURANCE_R.C E.C	2 552.74	2 985.00	313.99	14.03
61600300 ASSURANCE DECES GENERALI	2 250.00	2 500.00	375.00	20.00
62260000 HONORAIRES	1 470.00	1 420.00	405.00	38.03
62340000 CADEAUX	75.83	181.50	-60.30	-44.29
62510500 FR.VOY&DEPL.ASSISTANT	2 269.26	2 980.27	34.06	1.52
62510600 FR.VOYA&DEPLACE.GARGANO	8 204.17	9 266.13	1 254.57	18.05
62570000 FRAIS RECEPTIONS	872.90	1 061.40	76.85	9.65
62615000 FRAIS TELEPHONE	894.60	940.84	188.97	26.78
62615200 LIAISON INTERNET	703.42	939.60	-1.28	-0.18
62750000 FR.& COMMISS/SERV. BP	308.40	484.86	-55.24	-15.19
62750200 FR&COMMISSION/SERV CL	405.97	521.68	14.71	3.76
62810000 COTISATION ORDRE E.C	1 425.58	1 922.00	-15.92	-1.10
62820000 COTISATION CAVEC	5 639.25	7 306.50	159.38	2.91
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 778.01	8 984.22	-2 960.15	-43.93
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	1 371.01	5 852.22	-3 018.16	-68.76
63331000 COTISATION FONCIERE DES ENTREP	1 312.00	1 748.00	1.00	0.08
63350000 VERSEMENT TAXE APPRENTISS	1 095.00	1 384.00	57.00	5.49
SALAIRES ET TRAITEMENTS	160 591.74	199 662.00	10 845.24	7.24
64110000 APPOINTEMENTS	161 094.74	201 040.00	10 314.74	6.84
64120000 PROVISION CONGES PAYES	-847.00	-1 468.00	254.00	23.07
64130000 PROVISION GRATIFICATIONS	344.00	90.00	276.50	409.63

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	30/09/2011	9	31/12/2010	12	Euros	%
CHARGES SOCIALES	74 248.98		88 275.55		8 042.32	12.15
64510000 COTISATIONS URSSAF	41 915.80		48 929.72		5 218.51	14.22
64532000 COT.APICIL	26 067.60		32 254.94		1 876.40	7.76
64541000 COTISATIONS ASSEDIC	3 431.98		4 161.32		310.99	9.96
64580000 PROV. CH. SOC. SUR C.P	-283.00		-448.00		53.00	15.77
64590000 PROV.CH.S/ GRATIFICATION	480.00		-139.00		584.25	560.43
64700000 MEDECINE DU TRAVAIL	201.00		264.00		3.00	1.52
64710000 PARTICIPATION FRAIS TRANSPORT	196.40		262.20		-0.25	-0.13
64800000 CHEQUES RESTAURANT	2 191.00		2 926.00		-3.50	-0.16
64801000 FRAIS TICKETS RESTAURANT	48.20		64.37		-0.08	-0.16
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 768.66		10 663.93		-5 229.29	-65.38
68112000 DOTATION AUX AMORT.	2 768.66		10 663.93		-5 229.29	-65.38
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	291.61		249.00		104.86	56.15
68174000 DOT. PROV. CREANCE DOUTEUSE	291.61		249.00		104.86	56.15
AUTRES CHARGES	913.74		49.40		876.69	NS
65440000 CREANCES IRRECOUVRABLES	890.51				890.51	
65800000 CHARGES DIVERSES	1.16		0.21		1.00	636.51
65800100 FRAIS CAFE PAUSE	22.07		49.19		-14.82	-40.18
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	13 360.00		23 840.00		-4 520.00	-25.28
76100000 DIVIDENDES	13 360.00		23 840.00		-4 520.00	-25.28
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES			12.67		-9.50	-100.00
76800100 PRODUITS FINANCIERS			12.67		-9.50	NS
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	2 911.62		5 118.08		-926.94	-24.15
66150600 INT.EMPRUNT BP 8.400 euros			7.65		-5.74	NS
66150700 INT.EMPRUNT CL 138 584 euros	2 073.96		3 282.11		-387.62	-15.75
66150800 INT.EMPRUNT CL 35 560 euros	406.25		757.66		-162.00	-28.51
66150900 INT. EMPRUNT LCL 25 462 euros	377.71		665.46		-121.39	-24.32
66160000 AGIOS BANCAIRES	0.28		4.78		-3.31	-92.19
66800000 INT. SUR AVANCE FINANC.	53.42		400.42		-246.90	-82.21
IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 799.00		4 963.00		76.75	2.06
69500000 IMPOT SOCIETE	3 799.00		4 963.00		76.75	2.06

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

Dossier : 000004
tenue en euros

C.G SERVICES
10 rue des Emeraudes

Edit  le 09/01/2012   17:39

69006 LYON

R vision au

Page : 1

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2011 au 30/09/2011

Compte : 20800000 LOGICIELS INFORMATIQUES

No Immo	Libell�	Immobilisations			Amortissements			Valeur R�siduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Ant�rieur	Exercice	Total		
20080 002 2	LICENCES TNS GESCAP 08205000 SAGE	440.00	010108	L 100,00	440.00		440.00		
20080 003	LICENCES QUADRATUS 01850000 CEGID	5 150.00	250808	L 100,00	5 150.00		5 150.00		
00302 000	POLYACTE EVOLUTION 2	2 603.95	201103	L 100,00	2 603.95		2 603.95		
00501 000	SCANBANK	1 500.00	270405	L 100,00	1 500.00		1 500.00		
00720 000	CEGID QUADRA P.L FORMUL. 2777 01850000 CEGID	131.25	230209	L 100,00	131.25		131.25		
00721 000	LEXISNEXIS LOGICIEL FORMUL. 2777 05050000 LEXISNEXIS INFOLIB	149.00	210209	L 100,00	149.00		149.00		
00730 000	CEGID IR+ISF 2010 MONOPOSTE 01850000 CEGID Date de mise en service : 01/01/2011	229.00	241210	L 100,00		171.28	171.28	57.72	
00731 000	CEGID IR +ISF 2010 1 A 5 POSTE 01850000 CEGID Date de mise en service : 01/01/2011	400.00	241210	L 100,00		299.18	299.18	100.82	
Totaux compte : 20800000		10 603.20			9 974.20	470.46	10 444.66	158.54	

Compte : 21830000 MAT.BUREAU / INFORMATIQUE

No Immo	Libell�	Immobilisations			Amortissements			Valeur R�siduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Ant�rieur	Exercice	Total		
00001 000 1	SCAN PLUSTEK PS286	371.70	281008	L 100,00	371.70		371.70		
00702 000	LATITUDE D520 + OFFICE 2007	950.00	071107	D 33,33	950.00		950.00		
00401 000 1	ONDULEUR MGE UPS PULSAR	243.13	301104	D 33,33	243.13		243.13		
00402 000 1	IMPRIM.LASER HP 1320N	430.00	201204	D 33,33	430.00		430.00		
00501 000 1	ONDULEUR MGE UPS	253.67	310105	L 33,33	253.67		253.67		
00502 000 1	IMPRIM.LASER HP 1320N	488.00	261205	D 33,33	488.00		488.00		
00601 000	COPIEUR KONICA 7145	8 405.05	210306	D 25,00	8 405.05		8 405.05		
00602 000	LATITUDE D520+OFFICE 2003	940.00	300906	D 33,33	940.00		940.00		
00701 000	RELIEUSE FASTBIND R2	4 200.00	290607	L 20,00	2 944.67	628.27	3 572.94	627.06	
00703 000	ECRAN 17" + CLAVIER	184.00	071107	D 33,33	184.00		184.00		
00704 000 1	IMPRIM. HP LASERJET 4014N 08210000 SEREMATIQUE	1 101.95	250708	D 33,33	1 101.95		1 101.95		
00706 000 7	ORDI. PORTABLES HP 6820S 08210000 SEREMATIQUE	5 681.63	250708	D 33,33	5 681.63		5 681.63		
00707 000 2 x	DELL OPTIPLEX 330 DT 08210000 SEREMATIQUE	1 030.00	250708	D 33,33	1 030.00		1 030.00		
00708 000 2 x	ECRANS PLATS TFT 19" 08210000 SEREMATIQUE	238.00	300708	D 33,33	238.00		238.00		
00709 000 1	SWITCH PROCURVE 24 PORTS 08210000 SEREMATIQUE	319.00	250708	D 33,33	319.00		319.00		
00710 000 1 x	SERVEUR PROD. HP PROLIANT ML350 01850000 CEGID	8 676.90	250808	D 33,33	8 676.90		8 676.90		
00711 000 1x	BOITIER SECURITE ARKOON	2 797.57	250808	D 33,33	2 797.57		2 797.57		

Dossier : 000004

tenue en euros

C.G SERVICES

10 rue des Emeraudes

Edité le 09/01/2012 à 17:39

69006 LYON

Révision au

Page : 2

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2011 au 30/09/2011

Compte : 21830000 MAT.BUREAU / INFORMATIQUE

01850000 CEGID								
00712 000 1 x SERVEUR QUADRA EXCHANGE HP DC5800	643.53	250808	D	33,33	643.53		643.53	
01850000 CEGID								
00713 000 1x DELL OPTIPLEX 330 DT	520.00	190908	D	33,33	520.00		520.00	
08210000 SEREMATIQUE								
00732 000 COPIEUR KONICA BIZHUB 423	7 300.00	050311	D	20,00		1 490.42	1 490.42	5 809.58
05400100 KONICA								
00733 000 HP PROBOOK 4820S PORTABLE GAELLE	1 011.77	260411	D	33,33		210.76	210.76	801.01
08210000 SEREMATIQUE								
00734 000 PROMOTION HP PC PORTABLE GAELLE	150.00-	260411	D	33,33		31.25-	31.25-	118.75-
08210000 SEREMATIQUE								
Totaux compte : 21830000	45 635.90				16 218.80	2 298.20	38 517.00	7 118.90

Compte : 21840000 MOBILIER DE BUREAU

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
92010 000 9 SIEGES DACTYLO MOKA		2 086.87	261192	L 20,00	2 086.87		2 086.87		
Totaux compte : 21840000		2 086.87			2 086.87		2 086.87		

Compte : 26100000 TITRES DE PARTICIPATION

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
91010 000 79 TITRES C & G		41 161.23	020791	N 0,00				41 161.23	
91020 000 70 TITRES C & G		73 175.53	020791	N 0,00				73 175.53	
92010 000 93 TITRES C & G		48 783.69	200192	N 0,00				48 783.69	
96010 000 172 TITRES C & G		60 979.61	100496	N 0,00				60 979.61	
00701 000 141 TITRES C & G		136 629.00	270607	N 0,00				136 629.00	
00714 000 Rachat 5 Act. C&G / JMB		5 214.00	241208	N 0,00				5 214.00	
00715 000 Rachat 7 Act. C&G / P.C		7 299.00	241208	N 0,00				7 299.00	
00716 000 Rachat 20 Parts CCO / GG		24 850.00	231208	N 0,00				24 850.00	
00728 000 Acquisition 10 Parts CCO à GG		12 287.00	270809	N 0,00				12 287.00	
00729 000 Acquisition 11 Actions C&G à GG		12 700.00	270809	N 0,00				12 700.00	
Totaux compte : 26100000		423 079.06						423 079.06	

Compte : 27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00701 000 FONDS GARANTIE INTERFIMO		1 360.00	270607	N 0,00				1 360.00	

Dossier : 000004

tenue en euros

C.G SERVICES

10 rue des Emeraudes

Edit  le 09/01/2012   17:39

69006 LYON

R vision au

Page : 3

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2011 au 30/09/2011

Compte : 27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

No Immo	Libell�	Immobilisations			Amortissements			Valeur R�siduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Ant�rieur	Exercice	Total		
	Totaux compte : 27500000	1 360.00						1 360.00	

R capitulatif g n ral

Valeur brute Immobilisation d�but exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	R��valuation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
474 603.26		8 161.77		8 161.77				482 765.03

Montants des Amortissements d�but exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements d�rogatoires	
	Lin�aires	D�gressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
48 279.87	1 098.73	1 669.93		2 768.66		51 048.53		

* en fin de ligne : Amortissement sup rieur au montant H.T. d'acquisition de l'immobilisation.

ANNEXE 3

LISTE DU PERSONNEL

Identifiant	Nom et prénom de l'employé	Numéro SS	Entrée	Sortie	DUCS
OHMER	OHMER KARINE	267052634709738	24/06/1991		x
GARGANO	GARGANO Michel	164126938801575	01/01/2007		x
MOREL	MOREL Muriel	256056925607138	08/10/1996		x
BENCHOAM	BENCHOAM Juliette	254046938409440	02/11/1999		x
FORESTCDD	FOREST Gaelle	288086938314467	05/09/2011	31/12/2011	x



TRAITE DE FUSION ENTRE LES SOCIETES « SAS ORIAL » et « COMPTABILITE ET GESTION »
--

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La Société « SAS ORIAL »

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.055.172 euros et ramené à 1.527.586 euros aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2011,

Dont le siège social est à LYON (9^{ème}) – 12-15 Quai du Commerce,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 444 674 816,

Représentée par Monsieur Sylvain AIGLOZ, Président et dûment habilité à l'effet des présentes,

CI-APRES DENOMMEE "LA SOCIETE ABSORBANTE",
D'UNE PART

ET :

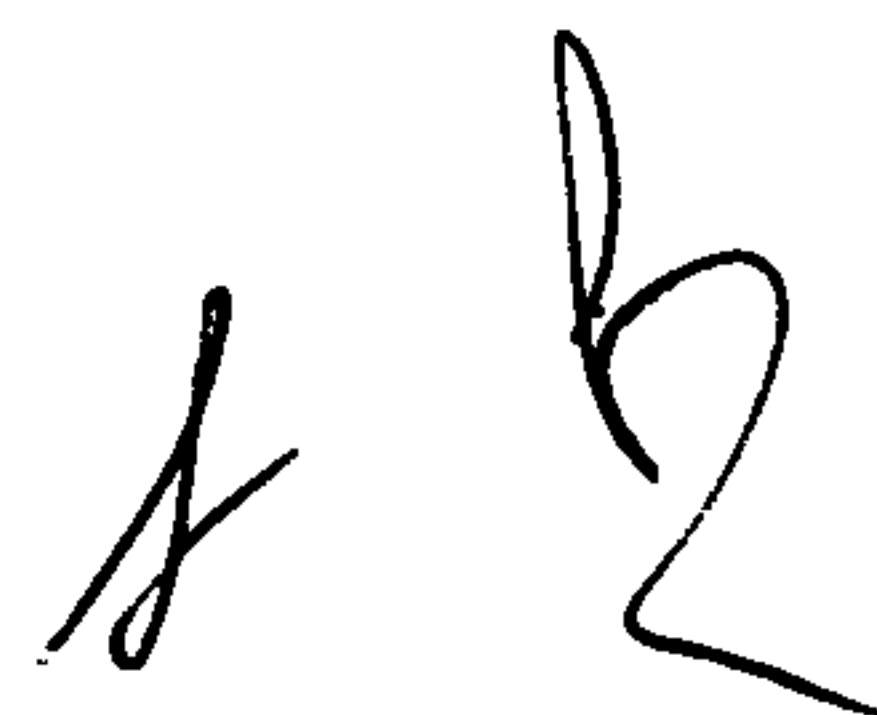
- La Société « COMPTABILITE ET GESTION »

Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 euros,
Dont le siège social est à LYON (6^{ème}) – 10 Rue des Emeraudes,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 964 502 447,

Représentée par Monsieur Gilles GARBIT, Président, et dûment habilité à l'effet des présentes,

CI-APRES DENOMMEE "LA SOCIETE ABSORBEE",
D'AUTRE PART,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A
ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :



EXPOSE

I – SAS ORIAL

La Société « SAS ORIAL » est une Société par Actions Simplifiée dont l'objet social est l'exercice des professions d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de LYON, le 6 janvier 2003.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SAS ORIAL du 28 décembre 2011, le capital social de la société SAS ORIAL a été ramené à la somme de 1.527.586 euros divisé en 3.055.172 actions de 0,50 euro de valeur nominale chacune.

Il est précisé que deux projets de traité de fusion par absorption par la SAS ORIAL, de la société C.G AUDITEURS et de la société C.G SERVICES ont été signés le 29 décembre 2011, sous condition suspensive de l'approbation de ladite fusion par les associés de chacune des trois sociétés ; lesdites fusions se traduiront par une augmentation de capital de la société SAS ORIAL d'un montant global de 136.523 euros.

Le Président de la Société est Monsieur Sylvain AIGLOZ.

II – SAS COMPTABILITE ET GESTION

La Société COMPTABILITE ET GESTION est une Société par Actions Simplifiée dont l'objet social est l'exercice de la profession d'Expert-Comptable.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de LYON, le 30 avril 1964.

Le capital social de la Société COMPTABILITE ET GESTION s'élève actuellement à 150.000 euros. Il est réparti en 1.000 actions de 150 euros de valeur nominale chacune.

Monsieur Gilles GARBIT exerce les fonctions de Président.

* * *

Il est ici précisé :

- que la société ORIAL DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.915.630 euros, dont le siège social est fixé à LYON (9^{ème}) – 12-15 Quai du Commerce et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 480.191.634, détient 99,99 % du capital social de la SAS ORIAL et 42,20 % du capital de la société COMPTABILITE ET GESTION,

- que la société SAS ORIAL détiendra 57,80 % du capital de la société COMPTABILITE ET GESTION et 6 % du capital de la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION.

III - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La présente fusion constitue l'une des étapes de réorganisation et de simplification du Groupe ORIAL, qui interviendra, suite aux opérations de fusion par absorption par la société SAS ORIAL des sociétés C.G AUDITEURS et C.G SERVICES.

En effet, dans le cadre de la simplification de la gestion des sociétés du Groupe ORIAL, il a été convenu de réaliser la fusion des deux sociétés par voie d'absorption de la société COMPTABILITE ET GESTION par la SAS ORIAL.

Cette opération de fusion des deux sociétés SAS ORIAL et COMPTABILITE ET GESTION devrait entraîner une plus grande efficacité sur le plan administratif et technique, et réduire les coûts de gestion générés par l'existence de deux structures juridiques distinctes.

Par conséquent, les parties sont convenues ensemble de procéder à la fusion des deux sociétés dans les termes et conditions ci-après stipulés.

IV- COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION

La date à laquelle ont été arrêtés les comptes des sociétés utilisés pour établir les conditions de la fusion sont :

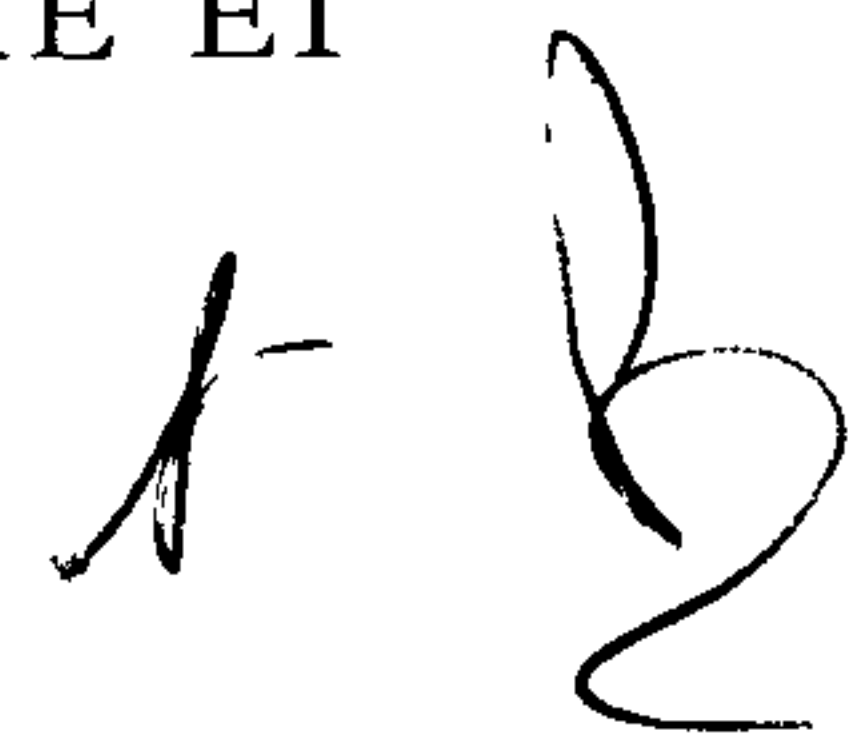
- Le **31 août 2011**, pour la Société SAS ORIAL au vu des comptes qui ont été arrêtés par la Société et qui ont été régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 9 décembre 2011,
- Le **30 septembre 2011**, pour la Société COMPTABILITE ET GESTION au vu des comptes qui ont été arrêtés par la Société et qui ont été régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 16 décembre 2011.

Les bilans, comptes de résultat et annexes de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

V- REGLES DE TRANSCRIPTION DES APPORTS :

La présente opération de fusion impliquant deux sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés à leur valeur nette comptable à la date d'effet de l'apport, et ce, conformément à l'Avis du 25 mars 2004, approuvé le 4 mai 2004 par le Comité de la Réglementation Comptable dans le règlement N° 2004-01, homologué par arrêté du 7 juin 2004.

Ceci exposé, les parties soussignées ont arrêté ainsi qu'il suit, une convention de fusion aux termes de laquelle la société SAS ORIAL doit absorber la société COMPTABILITE ET GESTION.



APPORT-FUSION DE LA SOCIETE COMPTABILITE ET GESTION A LA SOCIETE SAS ORIAL
--

ARTICLE 1 – ELEMENTS DE LA FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION

Monsieur Gilles GARBIT, agissant es-qualité, au nom et pour le compte de la Société COMPTABILITE ET GESTION, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la Société SAS ORIAL, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les conditions suspensives ci-après stipulées :

à la Société SAS ORIAL, ce qui est accepté par Monsieur Sylvain AIGLOZ, ès-qualités, pour le compte de cette dernière, sous les mêmes conditions suspensives,

de tous les éléments actifs et passifs, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de la Société COMPTABILITE ET GESTION, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le **1er octobre 2011**, date choisie pour établir les conditions de l'opération jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société COMPTABILITE ET GESTION devant être intégralement dévolu à la Société SAS ORIAL dans l'état où il se trouvera à cette date.

Il est rappelé que s'agissant d'une opération impliquant deux sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés à la valeur nette comptable telle qu'elle figure dans les comptes de la Société COMPTABILITE ET GESTION arrêtés au 30 septembre 2011.

I - ACTIF APPORTE:

1) Actif immobilisé :

➤ immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles inscrites dans les livres de la société « COMPTABILITE ET GESTION », comprennent :

⇒ le poste « fonds de commerce »,
pour sa valeur nette comptable, soit 19.543,96 euros

Total des immobilisations incorporelles : 19.543,96 euros

Récapitulatif des immobilisations incorporelles :

Immobilisations incorporelles	Brut	Amortissements	Net
Fonds de commerce/clientèle	19.543,96	/	19.543,96
Total	19.543,96	/	19.543,96

➤ immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles inscrites dans les livres de la société « COMPTABILITE ET GESTION », comprennent :

- ⇒ le poste « agencements, aménagements et installations »,
pour sa valeur nette comptable, soit pour mémoire
- ⇒ le poste « mobilier de bureau »,
pour sa valeur nette comptable, soit 391,85 euros

Total des immobilisations corporelles : 391,85 euros

Récapitulatif des immobilisations corporelles :

Immobilisations corporelles	Brut	Amortissements	Net
Agts, aménagements et installations	29.578,62	29.578,62	0
Mobilier de bureau	24.813,77	24.421,92	391,85
Total	54.392,39	54.000,54	391,85

➤ immobilisations financières

Les immobilisations financières inscrites dans les livres de la société « COMPTABILITE ET GESTION », comprennent :

- ⇒ des titres de participations, pour leur valeur nette comptable, soit 317.911,98 euros
- ⇒ des autres titres immobilisés, pour leur valeur nette comptable, soit 335,39 euros
- ⇒ les dépôts et cautionnements,
pour leur valeur nette comptable, soit 11.822,25 euros

Total des immobilisations financières : 330.069,62 euros

Récapitulatif des immobilisations financières :

Immobilisations financières	Brut	provisions	Net
Titres de participations	317.911,98	/	317.911,98
Autres titres immobilisés	335,39	/	335,39
Dépôts et cautionnements	11.822,25	/	11.822,25
Total	330.069,62	/	330.069,62

2) Actif circulant :

➤ Stocks et encours

Les stocks et encours inscrits dans les livres de la société « COMPTABILITE ET GESTION » comprennent :

⇒ les en-cours de production de services,
pour leur valeur nette comptable, soit 14.407,00 €

Soit un total de 14.407,00 €

➤ créances

Les créances inscrites dans les livres de la société « COMPTABILITE ET GESTION » comprennent :

⇒ des clients et comptes rattachés,
pour leur valeur nette comptable, soit 130.439,41 €

⇒ des autres créances,
pour leur valeur nette comptable, soit 10.368,53 €

Soit un total de 140.807,94 €

➤ divers

⇒ des disponibilités pour 179.801,83 €

Soit un total de 179.801,83 €

Récapitulatif de l'actif circulant :

<u>STOCK</u>	Brut	Provisions	Net
Travaux en cours	14.407,00	-	14.407,00
<u>CREANCES</u>	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	148.097,57	17.658,16	130.439,41
Autres créances	10.368,53	-	10.368,53
Disponibilités	179.801,83	-	179.801,83
Total de l'Actif Circulant	352.674,93	17.658,16	335.016,77

➤ Comptes de régularisation

⇒ des charges constatées d'avance pour 22.866,34 €

Soit un total de..... 22.866,34 €

MONTANT TOTAL DES ACTIFS APPORTES PAR LA SOCIETE
« COMPTABILITE ET GESTION » : 707.888,54 €

II - PASSIF TRANSMIS

En contrepartie des actifs qui lui sont apportés, la société absorbante prendra en charge et acquittera aux lieu et place de la société absorbée, l'intégralité du passif de cette dernière, sans aucune exception ni réserve.

Le passif exigible, tel qu'il ressort du bilan de la société « COMPTABILITE ET GESTION », au 30 septembre 2011 et transmis à la société absorbante, comprend :

➤ DETTES

⇒ des concours bancaires courants, transmis pour 180,00 €
⇒ des dettes fournisseurs et comptes rattachés, transmises pour : 71.145,00 €
⇒ des dettes fiscales et sociales, transmises pour : 178.873,87 €
⇒ des autres dettes, transmises pour : 768,16 €
⇒ des produits constatés d'avance, transmis pour : 64.554,00 €
.....
315.521,03 €

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE « COMPTABILITE ET
GESTION » PRIS EN CHARGE : 315.521,03 €



III - ACTIF NET APPORTE PAR LA SOCIETE « COMPTABILITE ET GESTION »

Le montant total de l'actif net transmis par la société « COMPTABILITE ET GESTION » s'élève à 392.367,51 euros, calculé ainsi qu'il suit :

Total actif :	707.888,54 €
Passif pris en charge :	315.521,03 €
Actif net :	392.367,51 €

ARTICLE 2 – REMUNERATION DE L'APPORT FUSION

I – Détermination du rapport d'échange

La valeur de l'actif net apporté par la Société COMPTABILITE ET GESTION, visé ci-avant a été déterminée en fonction de la valeur nette comptable des éléments apportés.

Ces valeurs sont différentes de celles retenues pour déterminer la parité d'échange effectuée selon la valeur réelle des sociétés, laquelle a été fixée de la façon suivante :

- Société SAS ORIAL, société absorbante : 2,45 euros par action
- Société COMPTABILITE ET GESTION, société absorbée : 993,22 euros par action.

En conséquence, le rapport d'échange des droits sociaux est de 993,22 actions de la SAS ORIAL pour 2,45 actions de la société COMPTABILITE ET GESTION.

II - Rémunération de l'apport-fusion

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté, que les associés de la Société COMPTABILITE ET GESTION recevront en échange de leurs actions, des actions de la Société SAS ORIAL à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

L'augmentation de capital correspondra à la création de 405.395 actions nouvelles de 0,50 euros de nominal chacune, entièrement libérées.

III- Fusion - Renonciation

La société SAS ORIAL détiendra, sous réserve de la réalisation des opérations de fusion par absorption des sociétés CG AUDITEURS et CG SERVICES, une participation de 57,80 % dans le capital de la société COMPTABILITE ET GESTION.

Par conséquent, la société SAS ORIAL déclare renoncer à émettre les actions qui devraient lui revenir au titre de l'augmentation de capital sus-visée (soit 234.318 actions) et à la fraction de l'augmentation de capital qui correspond à ses propres droits (57,80 %) dans l'apport de la société COMPTABILITE ET GESTION.

Par conséquent, le montant de l'augmentation de capital sera limité à l'émission de 171.077 actions représentant une augmentation de capital de 85.538,50 euros.

Les 171.077 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

IV – Prime de Fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie.

Compte tenu de la participation future de 57,80 % de la société SAS ORIAL dans les comptes de la société COMPTABILITE ET GESTION, la prime de fusion ressort à :

- valeur nette des apports ramenée à 165.579,08 euros
- à soustraire de cette valeur, le montant
de l'augmentation effective de capital 85.538,50 euros

prime de fusion ramenée à = 80.040,58 euros

Quant à la fraction de l'actif net transféré par la société COMPTABILITE ET GESTION qui correspond à la participation future de la société SAS ORIAL, soit 226.788,42 euros, elle aura pour contrepartie comptable dans les écritures de la société SAS ORIAL :

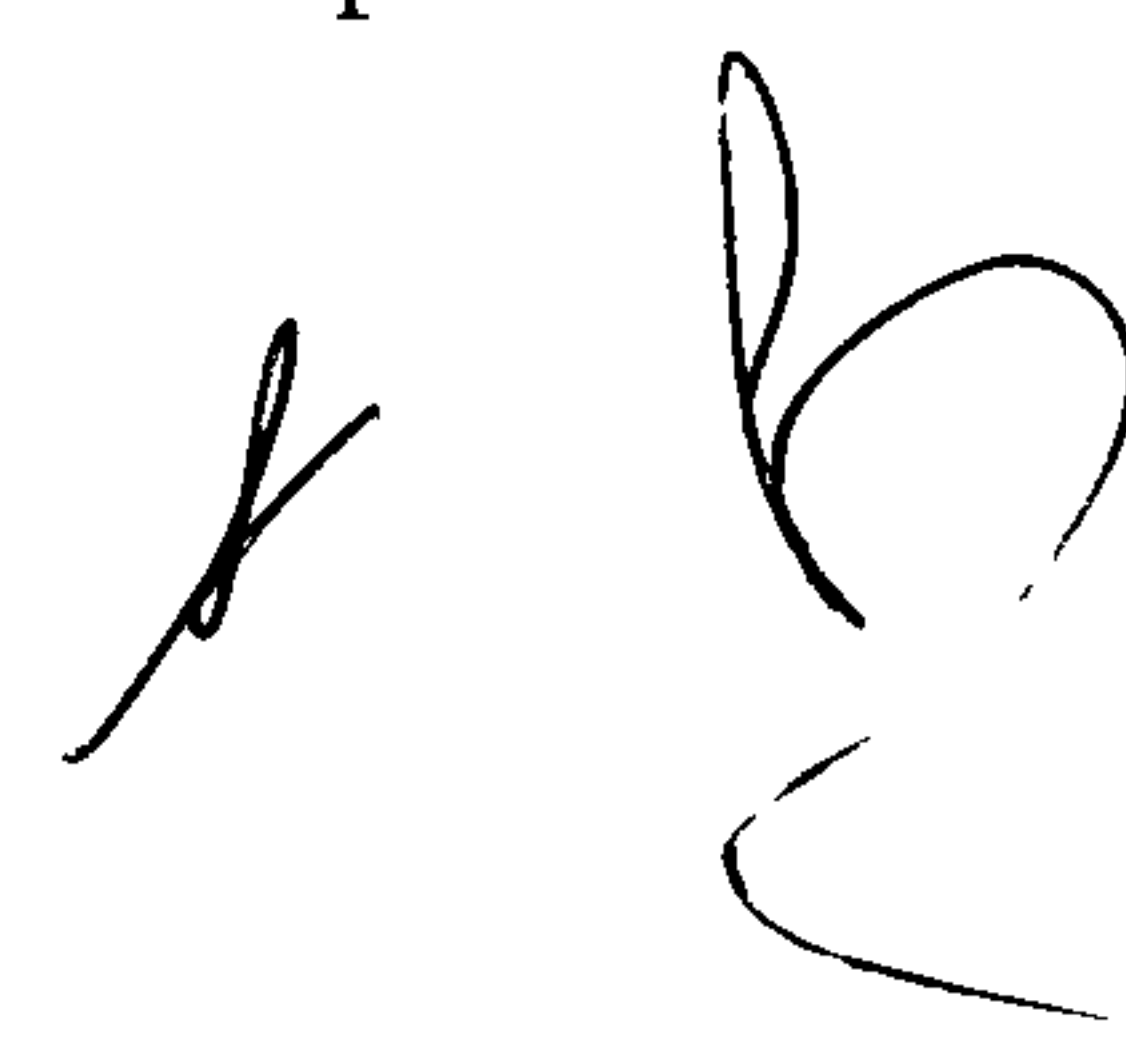
- d'une part, l'annulation de sa participation dans la société COMPTABILITE ET GESTION pour 385.942,06 euros,
- à titre indicatif, un mali technique à hauteur de 159.153,64 euros.

ARTICLE 3 - PROPRIETE – JOUISSANCE

La société SAS ORIAL sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er octobre 2011.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société COMPTABILITE ET GESTION, depuis le 1er octobre 2011 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société SAS ORIAL.

La société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.



ARTICLE 4 – LOCAUX

La société COMPTABILITE ET GESTION exerce son activité d'expertise comptable dans les locaux sis à LYON (6^{ème}) – 10 Rue des Emeraudes, en vertu d'un contrat de bail commercial à effet du 1^{er} juillet 1997 consenti par la Caisse de Retraite du Personnel Naviguant Professionnel de l'Aéronautique Civile et d'un avenant du 11 octobre 2006 concernant le renouvellement dudit bail, lequel prendra fin le 30 juin 2015.

Aux termes d'un congé délivré par la SELARL VITTU, BICHON POMMIER, huissiers de justice à BOULOGNE (92100) – 26 boulevard Jean Jaurès, le bail sus-visé a été résilié pour le terme de la prochaine période triennale, soit au 30 juin 2012 à minuit.

ARTICLE 5 - CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I- Enoncé des charges et conditions

A/ La société SAS ORIAL prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société COMPTABILITE ET GESTION, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la Société COMPTABILITE ET GESTION à la date du 30 septembre 2011, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes:

A/ La société SAS ORIAL aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société SAS ORIAL supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société SAS ORIAL exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ La société SAS ORIAL se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société SAS ORIAL sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société COMPTABILITE ET GESTION s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre, d'une part la société absorbée et, d'autre part, ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés.

La société SAS ORIAL sera donc substituée à la société absorbée pour le paiement des salaires et autres avantages ainsi que des charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la Société COMPTABILITE ET GESTION prend les engagements ci-après:

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la Société COMPTABILITE ET GESTION s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société SAS ORIAL tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société SAS ORIAL, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société SAS ORIAL aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

ARTICLE 6 - CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par absorption par la SAS ORIAL de la société CG SERVICES, par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAS ORIAL,
- Approbation de la présente fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAS ORIAL,
- Approbation de la présente fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COMPTABILITE ET GESTION.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 28 février 2012 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La Société COMPTABILITE ET GESTION se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAS ORIAL qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société SAS ORIAL de la totalité de l'actif et du passif de la société COMPTABILITE ET GESTION.

ARTICLE 7 - DECLARATIONS GENERALES

Monsieur Gilles GARBIT, représentant de la société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective ou de procédure de sauvegarde, et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens,
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité,
- Que la clientèle appartient à la société « COMPTABILITE ET GESTION pour l'avoir créée lors de la constitution de la Société le 30 avril 1964, pour l'avoir développée depuis et acquise auprès d'un comptable agréé pour 19.543,96 euros,
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés,

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation,
- Que les biens apportés ne sont grevés d'aucun privilège ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais,
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés,
- Que la Société COMPTABILITE ET GESTION s'oblige à remettre et à livrer à la Société SAS ORIAL, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

ARTICLE 8 - DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

8.1 - Dispositions générales:

8.1.1 - Date d'effet de la fusion:

Conformément aux dispositions de l'article 3 du présent traité, l'opération prendra effet **au 1^{er} octobre 2011.**

Les parties reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet comptable et fiscal dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

En application de ce qui précède, la Société SAS ORIAL prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats et de liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours tant à raison de sa propre activité que de celle exercée par la Société COMPTABILITE ET GESTION depuis le 1^{er} octobre 2011.

8.1.2 - Engagements déclaratifs généraux:

Les représentants des sociétés obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes les impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion.

8.2 - Impôt sur les sociétés:

Les soussignées déclarent expressément qu'elles entendent placer la présente opération sous le régime fiscal des fusions tel qu'il est défini à l'article 210 A du Code Général des Impôts et dans tous ses textes d'application.

La présente fusion retenant les valeurs comptables dans les comptes au 30 septembre 2011 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993, du 3 août 2000 et du 30 décembre 2005, reprendra dans ses comptes les écritures de la société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation

constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société absorbée.

La Société « COMPTABILITE ET GESTION » impose comme charge spéciale de son apport à la Société « SAS ORIAL » qui accepte :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale des plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de l'IS constituée par cette société ; ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuations des cours,
- de se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont l'imposition avait été différée chez cette dernière,
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société « COMPTABILITE ET GESTION »,
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions prévues à l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées dans le cadre de la présente fusion, sur les biens amortissables apportés sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession, la fraction non encore taxée des plus values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration,
- d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations qui lui sont apportées pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée. A défaut, elle doit comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée,
- de respecter les engagements souscrits par la société absorbée en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la présente fusion qui proviennent d'opérations antérieures de scission ou d'apport partiel d'actif,
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

8.3 - TVA:

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005 du 30 décembre 2005. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

La société absorbante devra faire figurer le montant total hors taxes des apports sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle l'opération de transmission est réalisée.

8.4 - Droits d'enregistrement:

Les parties déclarent que la présente opération entre dans le champ d'application de l'article 816 du C.G.I., les sociétés concernées étant des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés.

A ce titre, conformément aux dispositions de l'article 816 du C.G.I., la présente fusion sera enregistrée moyennant le paiement du droit fixe de 500 Euros.

8.5 - Obligations déclaratives

Le représentant des sociétés absorbée et absorbante, agissant es-qualité, s'engage expressément :

- à joindre aux déclarations de résultats déposées par les sociétés soussignées, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.
- en ce qui concerne la société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

Les sociétés « COMPTABILITE ET GESTION » et « SAS ORIAL » s'engagent à procéder à toutes déclarations propres à leur permettre de bénéficier des régimes ci-avant exposés.

En particulier, la société absorbée s'engage à souscrire une déclaration de cessation d'activité, accompagnée de la déclaration de ses résultats, dans le délai prescrit par la Loi.

ARTICLE 9 - DISPOSITIONS DIVERSES

I - Formalités

A/ La société SAS ORIAL remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II- Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III- Remise de titres

Il sera remis à la société SAS ORIAL lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV- Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société SAS ORIAL.

V- Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leur siège social respectif.

VI- Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

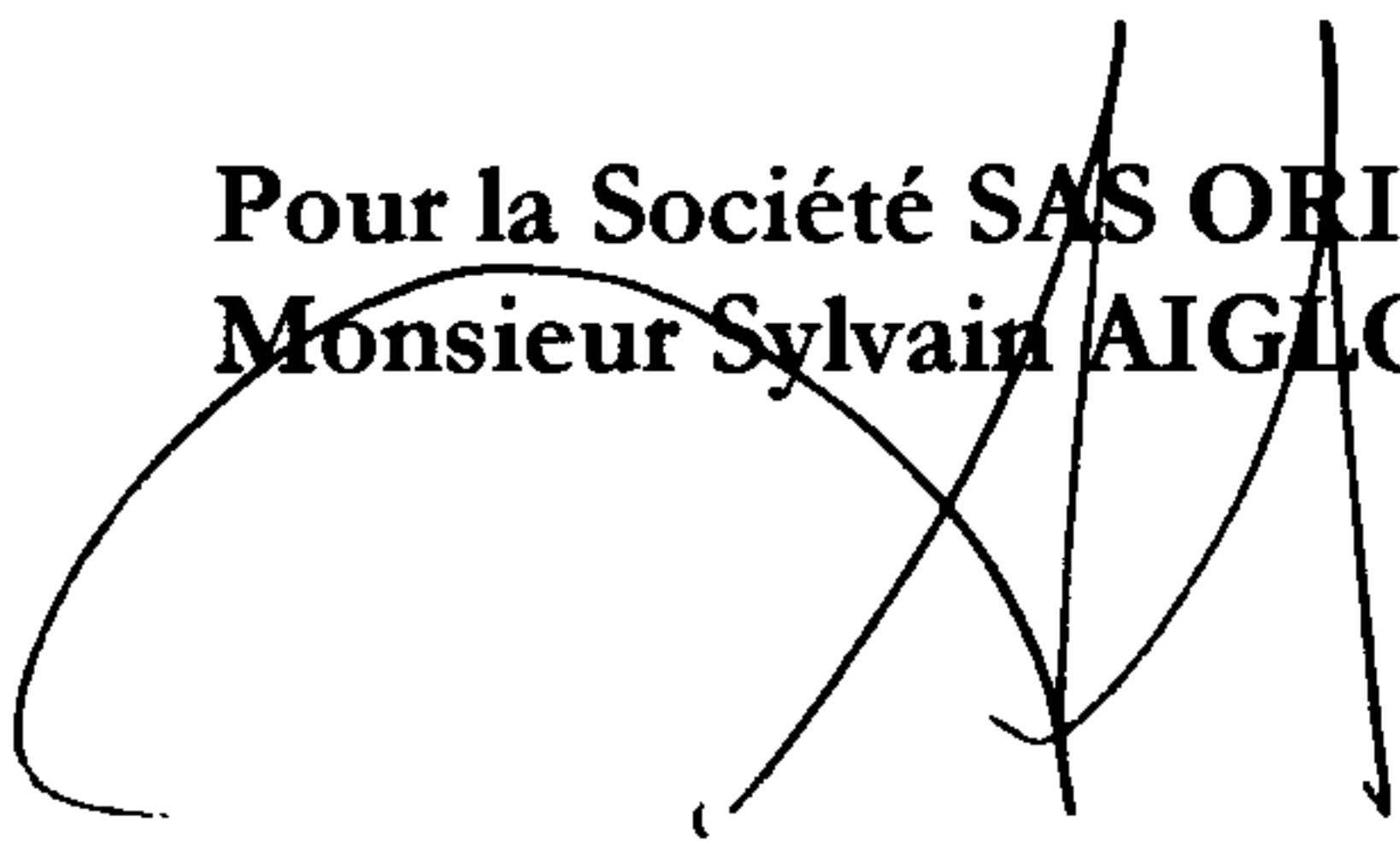
Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait en autant d'originaux que prévus par la Loi.

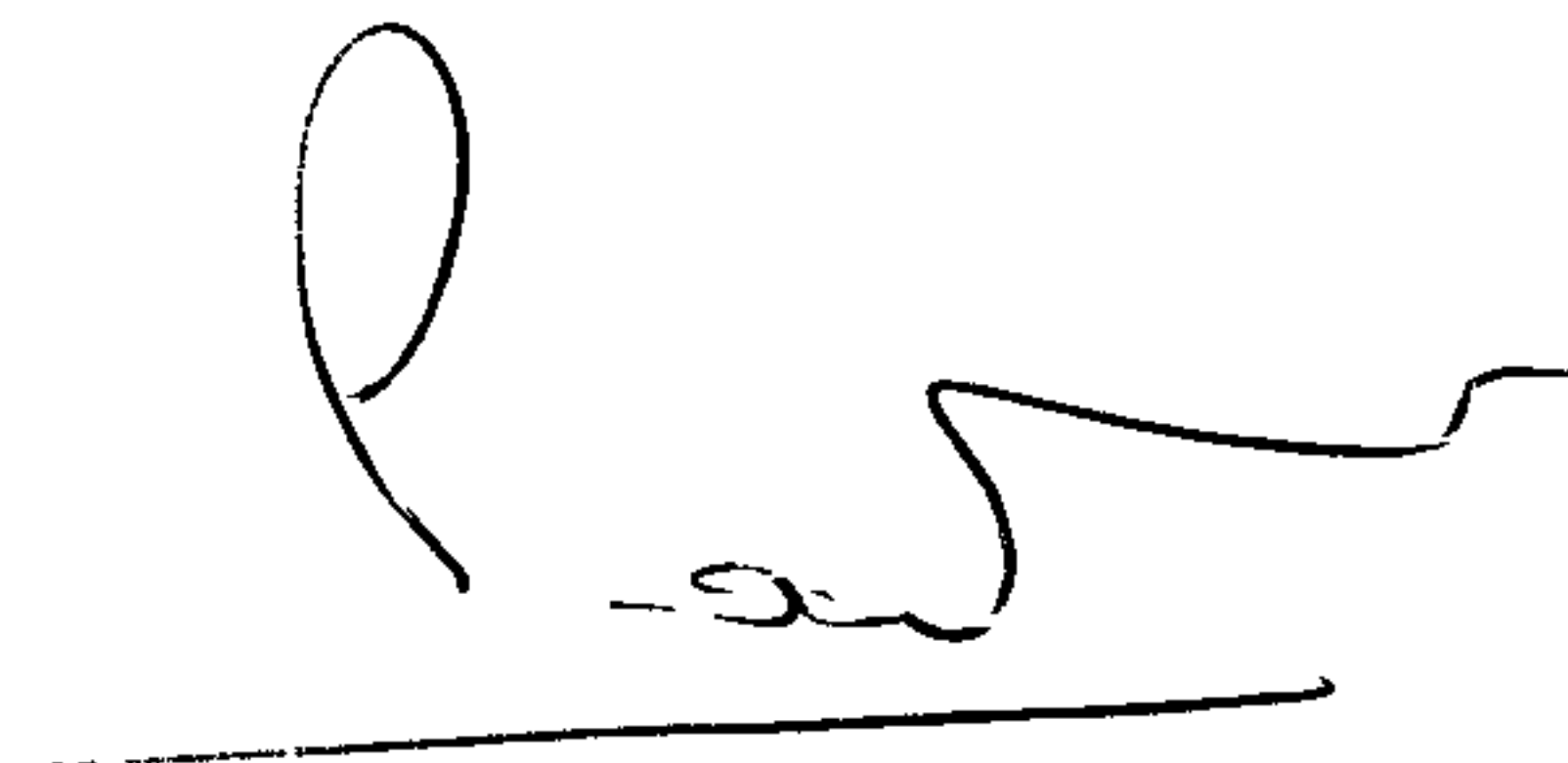
Fait à LYON

Le 29 Décembre 2011.

Pour la Société SAS ORIAL
Monsieur Sylvain AIGLOZ



Pour la Société COMPTABILITE ET GESTION
Monsieur Gilles GARBIT



ANNEXE 1

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE SAS ORIAL AU 31.08.2011

A handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page, consisting of several strokes.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ORIAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 12-15 quai du Commerce Le Thelemos - CP 50203 69336 LYON CEDEX 09 Exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 44467481600012

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31082011		N-1 31082010			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	112 970	AG	85 836	27 133	236		
		Fonds commercial (1)	AH	5 044 330	AI		5 044 330	4 986 111		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	899 566	AU	658 836	240 730	219 132		
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	768	CV		768	768		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG			1 668		
		Autres immobilisations financières*	BH	81 892	BI		81 892	58 092		
		TOTAL (II)	BJ	6 139 528	BK	744 673	5 394 854	5 266 009		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
En cours de production de biens			BN		BO					
En cours de production de services			BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis			BR		BS					
Marchandises			BT		BU					
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 772 309	BY	569 167	3 203 142	3 088 374		
		Autres créances (3)	BZ	87 172	CA	18 771	68 401	47 461		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	846 015	CE		846 015	686 492		
		Disponibilités	CF	322 878	CG		322 878	408 589		
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	174 478	CI		174 478	135 675		
		TOTAL (III)	CJ	5 202 855	CK	587 938	4 614 917	4 366 594		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	11 342 383	1A	1 332 612	10 009 771	9 632 603			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	807 375		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Non recensée	Stocks :	Non recensée	Créances :	Non recensée				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SAS ORIAL</u>				Néant ☐		
				Exercice N	Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>3 055 172</u>)			DA	3 055 172	3 055 172
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	2 122 935	2 122 935
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	112 075	83 852
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	846 210	798 818
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	602 061	564 441
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	6 738 455	6 625 221
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	35 855	22 000
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	35 855	22 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	40 330	93 031
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	98 420	137 296
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	209 054	221 041
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 969 782	1 729 238
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	22 118	14 949
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	895 755	789 824
TOTAL (IV)			EC	3 235 461	2 985 381	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	10 009 771	9 632 603	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 217 453	2 945 104
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		448	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ORIAL		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	8 905 089	FH	93 266	FI	8 998 355	8 701 655
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 905 089	FK	93 266	FL	8 998 355	8 701 655
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	8 500		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	336 248	306 518	
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 004	4 071	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	9 346 108	9 012 245
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 795 127	1 775 529	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	265 062	263 025	
	Salaires et traitements*				FY	4 116 932	3 827 453	
	Charges sociales (10)				FZ	1 898 515	1 784 513	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	62 925	79 110	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	213 232	252 186	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	16 038	18 588		
	Autres charges (12)			GE	9 647	83 747		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 377 481	8 084 154
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	968 627	928 091	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		6 175	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	9 368	9 235	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	9 368	15 410	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 817	14 738	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	2 817	14 738	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	6 551	672	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	975 179	928 763	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS ORIALNéant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	47 000	6 960
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	47 000	6 960
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	457	592
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	53 107	3 986
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	53 564	4 579
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(6 564)	2 380	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	75 698	75 285	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	290 855	291 417	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 402 477	9 034 616	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 800 416	8 470 174	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	602 061	564 442	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de location immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	25 407
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	175 907
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PRODUIT CESSION ELEMENTS DE L ACTIF				43 000	
PRODUIT EXCEPTIONNELS DIVERS				4 000	
VALEUR COMPT DES ELEMENTS DE L ACTIF CEDES			53 107		
CHARGES EXERCICES ANTERIEURS			457		
Total			53 564	47 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Détail du bilan actif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
- 20500000 Logiciels	112 970,70		112 970,70	82 602,49
- 28050000 Amortis. Logiciels		85 836,97	-85 836,97	-82 365,68
Concessions, brevets et droits assimilés	112 970,70	85 836,97	27 133,73	236,81
- 20700000 Clientèle	5 044 330,01		5 044 330,01	4 986 111,01
Fonds commercial	5 044 330,01		5 044 330,01	4 986 111,01
Immobilisations corporelles				
- 21810000 Instal.gales, agenct, aménagt.div.	297 975,62		297 975,62	311 975,62
- 21810010 Instal. gen. Valreas	52 446,14		52 446,14	
- 21811000 Oeuvres d'art	15 836,22		15 836,22	11 431,60
- 21830000 Matériel de bureau	41 408,87		41 408,87	44 971,07
- 21831000 Matériel informatique	278 876,59		278 876,59	270 240,33
- 21831010 Matériel info Valréas	4 250,00		4 250,00	
- 21840000 Mobilier	200 925,40		200 925,40	200 925,40
- 21840010 Mobilier Valreas	7 848,00		7 848,00	
- 28181000 Amortis. instal. gales, agenct. div		212 680,78	-212 680,78	-198 678,81
- 28181001 Amortis. instal. gales, Valreas		712,89	-712,89	
- 28183000 Amortis. matr.bureau et informat.		40 365,91	-40 365,91	-40 689,15
- 28183100 Amortis. matériel informatique		228 650,01	-228 650,01	-214 223,82
- 28183101 Amort Mat info Valreas		360,06	-360,06	
- 28184000 Amortis. mobilier		175 887,91	-175 887,91	-166 819,71
- 28184001 Amort mobilier valreas		178,94	-178,94	
Autres immobilisations corporelles	899 566,84	658 836,50	240 730,34	219 132,53
Immobilisations financières				
- 26100000 Titres de participation	304,90		304,90	304,90
- 26118000 Titre de participation Gie Thélémos	463,66		463,66	463,66
Participations et créances rattachées	768,56		768,56	768,56
- 27430000 Prêts au personnel				1 668,00
Prêts				1 668,00
- 27500000 Dépôts et cautionnements	81 892,16		81 892,16	58 092,16
Autres immobilisations financières	81 892,16		81 892,16	58 092,16
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 139 528,27	744 673,47	5 394 854,80	5 266 009,07
Stocks				
Créances				
- 41100100 Clients du groupe 01 BR	384 159,63		384 159,63	400 213,83
- 41100500 Clients du groupe 05 AND	156 979,37		156 979,37	123 304,65
- 41100600 Clients du groupe 06 CR	313 352,17		313 352,17	299 319,20
- 41100700 Clients du groupe 07 DP	191 138,96		191 138,96	182 600,16
- 41100800 Clients du groupe 08 JBA	252 970,04		252 970,04	206 729,69
- 41101000 Clients du groupe 10 SA	227 851,53		227 851,53	215 714,32
- 41101100 Clients du groupe 11 JPB	169 416,97		169 416,97	87 422,94
- 41101200 Clients du groupe 12 BS	334 987,55		334 987,55	380 150,49
- 41101400 Clients du groupe 14 SGU	191 646,12		191 646,12	182 230,96
- 41101500 Clients du groupe 15 FB	15 351,84		15 351,84	15 841,21
- 41101600 Clients du groupe 16 ADE	307 679,82		307 679,82	287 825,32

Détail du bilan actif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
- 41101700 Clients du groupe 17 MB	115 574,86		115 574,86	137 046,97
- 41109000 Clients du groupe 90 PB	765,44		765,44	765,44
- 41600100 Clients Douteux BR	115 579,49		115 579,49	79 294,86
- 41600300 Clients Douteux JLC	21 716,97		21 716,97	21 716,97
- 41600400 Clients Douteux JPS	34 405,95		34 405,95	34 405,95
- 41600500 Clients Douteux AND	50 740,31		50 740,31	41 014,44
- 41600600 Clients Douteux CR	114 326,00		114 326,00	62 423,97
- 41600700 Clients Douteux DP	133 531,95		133 531,95	127 620,36
- 41600800 Clients Douteux JBA	58 192,32		58 192,32	65 028,19
- 41600900 Clients Douteux JDI				17 623,99
- 41601000 Clients Douteux SA	68 310,26		68 310,26	77 531,72
- 41601100 Clients Douteux JPB	17 576,83		17 576,83	15 982,25
- 41601200 Clients Douteux BS	63 170,42		63 170,42	82 741,57
- 41601400 Clients Douteux SGU	13 882,19		13 882,19	21 931,07
- 41601600 Clients Douteux ADE	48 004,95		48 004,95	44 642,88
- 41601700 Clients Douteux MB	67 738,27		67 738,27	67 738,27
- 41810000 Clients - factures à établir	303 259,51		303 259,51	325 788,49
- 49100000 Provis. dépréc. comptes clients		569 167,07	-569 167,07	-516 275,64
Clients et comptes rattachés	3 772 309,72	569 167,07	3 203 142,65	3 088 374,52
- 40100000 Fournisseurs	3 913,76		3 913,76	4 714,14
- 40980000 Fournisseurs - RRR à obtenir	3 004,85		3 004,85	
Fournisseurs débiteurs	6 918,61		6 918,61	4 714,14
- 42100000 Salaires	179,63		179,63	46,79
- 42500001 Avance sur frais perm. L.Reynard	600,00		600,00	600,00
- 42500002 Avance sur frais perm. P.Charvet	600,00		600,00	600,00
- 42500003 Avance sur frais perm. J.Merino	400,00		400,00	400,00
- 42500004 Avance sur frais perm. M.Brion	400,00		400,00	400,00
- 42500005 Avance sur frais perm. J.Lamoureux	400,00		400,00	
- 42870000 Personnel - produits à recevoir	4 356,62		4 356,62	6 120,67
- 43871800 RSI BCAM régul charge 2008				1 062,00
- 43873800 CAVEC Rembt à recevoit régul 2008				1 121,00
Personnel	6 936,25		6 936,25	10 350,46
- 44562000 TVA déductible s/immobilisations	1 896,29		1 896,29	
- 44566000 TVA déductible s/aut.biens et sces	14 255,79		14 255,79	5 091,90
- 44586000 TVA sur factures non parvenues	9 887,39		9 887,39	15 347,33
- 44587500 Tva s/ avoir à établir	1 900,81		1 900,81	1 788,50
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	27 940,28		27 940,28	22 227,73
- 44870000 Etat - produits à recevoir	11 330,00		11 330,00	
- 45520000 C/c Gie Thelemos	9 115,40		9 115,40	10 169,41
- 46710000 Autres comptes débiteurs/créditeurs	6 160,86		6 160,86	
- 46711000 JP Quercy	18 771,46		18 771,46	16 588,46
- 49670000 Dépr.Autres comptes débiteurs		18 771,46	-18 771,46	-16 588,46
Autres créances	45 377,72	18 771,46	26 606,26	10 169,41
Divers				
- 50811000 Sicav Société Générale	184 502,10		184 502,10	184 502,10
- 50820006 CAT 100 KE	102 824,84		102 824,84	100 933,46

Détail du bilan actif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
- 50820007 CAT 100 KE	102 193,36		102 193,36	100 313,60
- 50820008 CAT 100 KE	102 085,63		102 085,63	100 207,83
- 50820009 CAT SG 200 KE ECH 24/06/2013	200 000,00		200 000,00	200 000,00
- 50820010 CAT LCL 150 KE	150 497,24		150 497,24	
- 50880000 Intérêts à recevoir sur CAT	3 912,28		3 912,28	535,89
Valeurs mobilières de placement	846 015,45		846 015,45	686 492,88
- 51200000 Banque Rhône Alpes	50 942,42		50 942,42	93 933,02
- 51200003 Banque Rhône Alpes AAT				31 160,41
- 51210000 Société Générale	68 241,92		68 241,92	55 182,66
- 51220000 Le Crédit Lyonnais	175 683,74		175 683,74	219 215,96
- 51230000 BNP	26 410,37		26 410,37	
- 51240000 Crédit Agricole	855,94		855,94	1 234,80
- 51250000 Banque Populaire	507,47		507,47	621,39
- 51250001 Banque Populaire AAT				3 737,09
- 53000000 Caisse	236,93		236,93	3 504,08
Disponibilités	322 878,79		322 878,79	408 589,41
- 48600000 Charges constatées d'avance	174 478,78		174 478,78	135 675,62
Charges constatées d'avance	174 478,78		174 478,78	135 675,62
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 202 855,60	587 938,53	4 614 917,07	4 366 594,17
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	11 342 383,87	1 332 612,00	10 009 771,87	9 632 603,24

Détail du bilan passif

ORIAL

E tats de synthèse au 31/08/2011

	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
PASSIF		
- 10130000 Capital souscrit-appelé, versé	3 055 172,00	3 055 172,00
Capital social ou individuel	3 055 172,00	3 055 172,00
- 10410000 Prime d'émission	62 191,00	62 191,00
- 10420001 Prime de fusion Orial	1 829 500,94	1 829 500,94
- 10420002 Prime de fusion Sphere Expert	213 871,13	213 871,13
- 10420100 Boni de fusion	17 372,83	17 372,83
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 122 935,90	2 122 935,90
- 10611000 Réserve légale proprement dite	112 075,02	83 852,94
Réserve légale	112 075,02	83 852,94
- 10680000 Autres réserves	846 210,95	798 818,79
Autres réserves	846 210,95	798 818,79
Résultat de l'exercice	602 061,46	564 441,76
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 738 455,33	6 625 221,39
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
- 15110000 Provisions pour litiges	35 855,00	22 000,00
Provisions pour risques	35 855,00	22 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 855,00	22 000,00
- 16411003 Emprunt LCL 40 KE	26 817,95	35 249,74
- 16412003 Emprunt SG 78 KE 02/06 -5ans		8 309,28
- 16412006 Emprunt SG 100 KE	13 459,04	39 525,39
- 16471010 EMPRUNT BRA 35 KE		9 368,13
- 16884000 Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	53,93	130,75
Emprunts	40 330,92	92 583,29
- 51860000 Banque - intérêts courus à payer		448,63
Découverts et concours bancaires		448,63
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	40 330,92	93 031,92
- 16500000 Dépôts et cautionnements reçus	76,22	76,22
Emprunts et dettes financières diverses	76,22	76,22
- 45510000 Intégration fiscale Orial Developt	98 344,00	137 220,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	98 344,00	137 220,00
- 40100000 Fournisseurs	145 716,17	127 391,19
- 40810000 Fournisseurs - fact. non parvenues	63 338,10	93 650,05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 054,27	221 041,24
- 42200000 Versement Comité Entreprise	3 799,00	2 461,00
- 42480000 Salarié Participation à payer	75 698,00	75 285,00
- 42820000 Dettes provis. pr congés à payer	224 351,00	221 515,00
- 42821000 Provision Congés RTT	33 568,41	35 822,42
- 42822000 Médaille du travail à verser	10 639,00	
- 42830000 Primes salaries	307 435,00	139 200,00
- 42860000 Personnel - autres charges à payer		13 187,50
Personnel	655 490,41	487 470,92
- 43100000 Urssaf	130 654,71	119 417,57
- 43710000 Apicil	94 710,55	109 860,82
- 43730000 Assedic		14 936,23
- 43781000 Alptis	13 379,56	12 281,10

Détail du bilan passif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
- 43783000 Afer	7 599,67	2 223,70
- 43784000 Cavec	9 652,28	10 334,02
- 43820000 Charges soc s/cp et rtt à paye	118 356,16	115 295,82
- 43860000 Charges sociales - charges à payer	132 218,20	61 854,25
Organismes sociaux	506 571,13	446 203,51
- 44551000 TVA à décaisser	100 752,00	110 724,00
- 44571000 TVA collectée	562 178,67	513 737,69
- 44587000 TVA sur factures à établir	49 698,05	53 390,10
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	712 628,72	677 851,79
- 44860000 Etat - autres charges à payer	95 092,38	117 712,59
Autres dettes fiscales et sociales	95 092,38	117 712,59
Dettes fiscales et sociales	1 969 782,64	1 729 238,81
- 41100100 Clients du groupe 01 BR	1 000,00	243,35
- 41100500 Clients du groupe 05 AND		1 175,67
- 41100600 Clients du groupe 06 CR	5 202,05	
- 41100700 Clients du groupe 07 DP		635,08
- 41101000 Clients du groupe 10 SA	2 097,79	222,46
- 41101200 Clients du groupe 12 BS	192,56	418,30
- 41101400 Clients du groupe 14 SGU	244,40	
- 41101500 Clients du groupe 15 FB	602,51	533,02
- 41101600 Clients du groupe 16 ADE	1 179,88	807,90
- 41980000 Clients - Avoirs à établir	11 598,83	10 913,50
Autres dettes	22 118,02	14 949,28
- 48700000 Produits constatés d'avance	895 755,47	789 824,38
Produits constatés d'avance	895 755,47	789 824,38
TOTAL DETTES	3 235 461,54	2 985 381,85
TOTAL PASSIF	10 009 771,87	9 632 603,24

ANNEXE 2

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE COMPTABILITE ET GESTION
AU 30.09.2011

LISTE DES IMMOBILISATIONS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a flourish and a small 'A'.

COMPTABILITE ET GESTION

10 rue des Emeraudes

69006 LYON

COMPTES ANNUELS

COMPTABILITE ET GESTION

10 rue des Emeraudes

69006 LYON

04 72 83 81 10

A/D ✓

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2011 9			Exercice N-1 31/12/2010 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)	19 544		19 544	19 544
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	54 392	54 001	392	1 166
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	317 912		317 912	317 912
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	335		335	335
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	11 822		11 822	11 822
	TOTAL II				
	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	14 407		14 407	6 456
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES (3)				
Comptes de Régularisation	Clients et Comptes rattachés	148 098	17 658	130 439	132 661
	Autres créances	10 369		10 369	9 835
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				110 621
	Disponibilités	179 802		179 802	22 872
	Charges constatées d'avance (3)	22 866		22 866	25 245
	TOTAL III				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)				

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

11 822

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2011 9	Exercice N-1 31/12/2010 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	150 000	150 000
	RESERVES		
	Réserve légale	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	156 403	137 645
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL I			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL II			
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL III		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants	180	157
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 145	63 018
	Dettes fiscales et sociales	178 874	157 978
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	768	1 292
	Produits constatés d'avance	64 554	94 623
	TOTAL IV		
	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			

(1) Dont à moins d'un an

315 521

317 067

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2011 9			Exercice N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2010	12
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de Biens					
Production vendue de Services	792 309		792 309	987 038	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET					
Production stockée			7 951	-5 114	
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 097	8 323	
Autres produits			13	185	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			273 769	369 098	
Impôts, taxes et versements assimilés			9 310	14 494	
Salaires et traitements			304 746	395 975	
Charges sociales			140 164	171 913	
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			774	1 060	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			11 877	3 893	
Dotations aux provisions					
Autres charges			1 882	102	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)					
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

Dossier N° 000001 en Euros

22 553

9 130

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Cet exercice a une durée exceptionnelle de 9 mois, il est clôturé au 30 Septembre 2011.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Une fusion est envisagée avec un cabinet d'Expertise Comptable Lyonnais pour le 1er trimestre 2012.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 544		
Installations générales agencements aménagements divers	29 579		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 814		
TOTAL	54 392		
Autres participations	317 912		
Autres titres immobilisés	335		
Prêts, autres immobilisations financières	11 822		
TOTAL	330 070		
TOTAL GENERAL	404 006		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			19 544	19 544
Installations générales agencements aménagements divers			29 579	29 579
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 814	24 814
TOTAL			54 392	54 392
Autres participations			317 912	317 912
Autres titres immobilisés			335	335
Prêts, autres immobilisations financières			11 822	11 822
TOTAL			330 070	330 070
TOTAL GENERAL			404 006	404 006

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	29 579			29 579
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 648	774		24 422
TOTAL	53 226	774		54 001
TOTAL GENERAL	53 226	774		54 001

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	774				
TOTAL	774				
TOTAL GENERAL	774				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	11 817	11 877	6 036		17 658
TOTAL	11 817	11 877	6 036		17 658
TOTAL GENERAL	11 817	11 877	6 036		17 658
Dont dotations et reprises d'exploitation		11 877	6 036		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	11 822	11 822	
Clients douteux ou litigieux	29 315	29 315	
Autres créances clients	118 782	118 782	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	901	901	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 789	8 789	
Groupe et associés	53	53	
Débiteurs divers	625	625	
Charges constatées d'avance	22 866	22 866	
TOTAL	193 155	193 155	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	180	180		
Fournisseurs et comptes rattachés	71 145	71 145		
Personnel et comptes rattachés	50 120	50 120		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 294	75 294		
Impôts sur les bénéfices	12 748	12 748		
Taxe sur la valeur ajoutée	34 108	34 108		
Autres impôts taxes et assimilés	6 604	6 604		
Autres dettes	768	768		
Produits constatés d'avance	64 554	64 554		
TOTAL	315 521	315 521		

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	150.0000	1 000			1 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 531-2/11)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Clientèle	19 544			19 544	
Total	19 544			19 544	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	60 à 80 mois
Mobilier	Linéaire	60 à 80 mois

Titres immobilisés

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des produits et en cours

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 531-2)

Les travaux en cours sont évalués au prix de vente, en fonction de l'avancement des travaux réalisés au 30 Septembre 2011, et non encore facturés.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Dépréciation des créances

(PCG Art.531-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	7 374
Autres créances	901
Disponibilités	216
Total	8 491

b
C
X

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Détail des produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	
- CGS T.R 9 MOIS 2011	2 678
- COMPLT. PREST. CGS 9 MOIS 2011	659
- CGS Q.P GENERALI 9 mois : 2 250 euros HT	2 691
- CCO Q.P GENERALI 9 Mois : 1 125 euros H.T	1 346
ORGAN. SOC. PROD. A RECEVOIR	
- IJSS reçues le 6/10/2011	61
- Part Sal. 240 T.R x 7,00 x 50%	840
INT. COURUS A RECEVOIR	
- Intérêts courus sur OPTILION	216
Total	8 491

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	180
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 472
Dettes fiscales et sociales	55 841
Autres dettes	553
Total	91 046

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Détail des charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
FOUR FACT NON PARV FRAIS	
- EKYLLIS Ex. 30/09/11	2 799
- LA POSTE MAA Sept. 2011	576
- CFRT 09/2011	299
- GENERALI 3è Tri. 2011	1 875
- CAVEC 3è Tri. 2011	1 448
- URBANIA T.F 2010	6 470
- URBANIA TOM 2010	1 483
- URBANIA T.F 2011 : $5\,535 \times 9/12 =$	4 965
- URBANIA TOM 2010 : $1\,483 \times 1,03 \times 9/12 =$	1 146
- GTC VILLEF.DURDILLY	46
- CCO 9 MOIS 2011 SAL. J.O	6 416
- CCO 9 MOIS 2011 SAL JMB	311
- CCO 9 MOIS 2011 S.T INFO	568
- CCO 9 MOIS 2011 DEPLACT. J.O	526
- CCO 9 MOIS 2011 FRAIS SCANBANK	1 776
- CGS COMPLT. SECRET. 9 MOIS 201	1 318
- CGS COMPLT. JURID. 9 MOIS 201	1 130
- CGS COMPLT. CPTA. 9 MOIS 201	1 319
CONGES A PAYER	
- PROV. C.P 30/09/11	14 236
PROVISION SALAIRES A PAYER	
- Solde Prime GGA	15 750
- PRIME EXCEPT. A.B	1 500
- PRIME EXCEPT. A.C	1 500
- PRIME EXCEPT. M.C	750
CH. SOC. SUR C.P	
- PROV. C/S C.P 30/09/11	6 172
ORGAN.SOC.CHARGES A PAYER	
- C/S sur Solde Prime GGA	6 300
- REGUL. A.N GENERALI URSSAF	671
- REGUL. A.N GENERALI APICIL	619
- REGUL. A.N GENERALI ASSEDIC	74
- C/SS sur PRIME EXCEPT. A.B	720
- C/S sur PRIME EXCEPT. A.C	630
- C/S sur PRIME EXCEPT. M.C	315
ETAT CHARGES A PAYER	
- TFC 306 089 x 0,40%	1 224
- T.A 306 089 x 0,68%	2 081
- TFC Prof. 306 089 x 0,25%	765
- CET 9 Mois 2011: $(3\,499 \times 9/12) - 1\,658 =$	966
- CVAE 9 Mois 2011 : $253 \times 1,03 \times 9/12 =$	195
- ORGANIC 9 Mois 2011 : $858\,092 \times 0,16\% =$	1 373

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

DIVERS FRAIS A PAYER	
- NDF A.C 09/2011	123
- NDF E.H 04 à 09/2011	182
- NDF H.M 09/2011	166
- NDF M.C 09/2011	82
INTERETS COURUS A PAYER	
- Cion Mouvement LCL 3è Tri.11	132
- Cion Cpte LCL 3è Tri. 11	48
Total	91 046

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	22 866
Total	22 866
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	64 554
Total	64 554

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Détail des charges constatées d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARG.CONSTATEES D'AVANCE			
- ATS Message Tel. 3 mois 2011	420		
- COTISATIONS DIVERSES	23		
- MED.TRAVAIL-PHARMAC.	118		
- COTISATIONS DIVERSES	11		
- COTISATIONS DIVERSES	38		
- PRESTATIONS JE DECLARE.COM	191		
- COTISATIONS DIVERSES	10		
- COTISATIONS DIVERSES	10		
- DOCUMENTATION GENERALE	115		
- COTISAT.CONSEILLANCE	522		
- LOCATION MATERIELS BUREAU	548		
- DOCUMENTATION GENERALE	73		
- LOCATION MATERIELS BUREAU	591		
- LOYERS	11 434		
- CHARGES LOCATIVES	2 288		
- COTISATIONS DIVERSES	77		
- ASS. MULTIRISQUES PROFES.	1 602		
- ASSURANCE RC	1 624		
- COTISATION ORDRE E.C	187		
- COTISATION ORDRE E.C	361		
- DOCUMENTATION GENERALE	13		
- DOCUMENTATION GENERALE	45		
- DOCUMENTATION GENERALE	45		
- DOCUMENTATION GENERALE	107		
- DOCUMENTATION GENERALE	104		
- DOCUMENTATION GENERALE	55		
- DOCUMENTATION GENERALE	36		
- DOCUMENTATION GENERALE	86		
- DOCUMENTATION GENERALE	86		
- DOCUMENTATION GENERALE	93		
- DOCUMENTATION GENERALE	919		
- DOCUMENTATION GENERALE	58		
- DOCUMENTATION GENERALE	57		
- DOCUMENTATION GENERALE	27		
- Dossiers Conseilance 2012	890		
Total	22 866		

b

A

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
- Honoraires facturés d'avance	64 554		
Total	64 554		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	85 175
Total (1)	85 175
(1) Dont concernant les dirigeants	54 631

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
64 ans	moins d'un an	
59 à 63 ans	1 à 5 ans	54 631
54 à 58 ans	6 à 10 ans	20 132
44 à 53 ans	11 à 20 ans	7 544
34 à 43 ans	21 à 30 ans	1 786
moins de 34 ans	plus de 30 ans	1 082
Engagement total		85 175

Hypothèses de calculs retenues

La valeur actuelle des indemnités de fin de carrière que la société doit verser à son personnel en cas de départ à la retraite, a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 30 Septembre 2011.

Cette évaluation intègre:

- L'âge de départ à la retraite, soit : 65 ans
- La méthode d'évaluation : Prospective

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

- Le taux d'accroissement des salaires : 1 %
- Le taux d'inflation : néant
- Le taux d'actualisation : soit 3 %
- La probabilité de maintien dans la société, et de mortalité : Table TF et TH 00-02

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité	54 631	30 544	85 175

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 30/09/2011 , le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 356 heures, la valeur correspondante est estimée à 3 257 euros.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- COMPTABILITE CONSEIL	229 320	75.00	69 819
- ORGANISATION CCO			
- 167 Rue Charles Germain			
- 69400 Villefranche sur Saône			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

b
Z
A

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Fonds commercial	9
Autres immobilisations incorporelles	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	9
Titres immobilisés	9
Evaluations des produits et en cours	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	10
Disponibilités en Euros	10
Produits à recevoir	10
Détail des produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Détail des charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	13
Détail des charges constatées d'avance	14
Détail des produits constatés d'avance	15
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	15
Montant des engagements financiers	15
Engagement en matière de pensions et retraites	15
Droit individuel à la formation	16
Liste des filiales et participations	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/09/2011 9	Exercice N-1 31/12/2010 12
FONDS COMMERCIAL	19 543.96	19 543.96
20700000 CLIENTELE	19 543.96	19 543.96
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	391.85	1 165.96
21810000 AGENCEM.AMENAG.INSTAL	29 578.62	29 578.62
21840000 MOBILIER DE BUREAU	24 813.77	24 813.77
28181000 AMORT AG AMEN. INSTALLAT.	-29 578.62	-29 578.62
28184000 AMORT MOBILIER BUREAU	-24 421.92	-23 647.81
AUTRES PARTICIPATIONS	317 911.98	317 911.98
26100000 TITRES DE PARTIC ACTIONS	317 911.98	317 911.98
AUTRES TITRES IMMOBILISES	335.39	335.39
27100000 AUTRES TITRES IMMOBILISES	335.39	335.39
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 822.25	11 822.25
27500000 DEPOTS & CAUTIONN. VERSES	11 822.25	11 822.25
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	14 407.00	6 456.00
34000000 TRAVAUX EN COURS	14 407.00	6 456.00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	130 439.41	132 660.56
41100000 CLIENTS	111 408.81	128 064.55
41600000 CLIENTS DOUTEUX	29 315.18	16 412.52
41810000 CLIENTS FACT. A ETABLIR	7 373.58	
49100000 PROV DEPREC.CPTES CLIENTS	-17 658.16	-11 816.51
AUTRES CREANCES	10 368.53	9 835.49
40100000 FOURNISSEURS	46.34	
42100011 REMUNERATIONS DUES NOVEMBRE		43.54
43870000 ORGAN. SOC. PROD. A RECEVOIR	901.44	
44400000 ETAT IMPOT SUR BENEFICES		478.00
44566000 TVA DEDUCTIBLE	1 430.39	1 432.57
44566100 TVA RECUPERABLE /ENCAISSEMENT	2 501.40	4 625.65
44571900 TVA COLLECTEE 19.6%	188.11	411.45
44586000 TAR S/FACT NON PARVENUES	4 669.13	2 844.28
45180000 GROUPE INTERET A RECEVOIR	53.42	
46700000 DEBITEUR,CREDITEUR DIVERS	578.30	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		110 621.33
50300000 OPTILION TRESORERIE II		110 621.33
DISPONIBILITES	179 801.83	22 871.64
51200000 CREDIT LYONNAIS	17 592.41	21 590.66
51230100 BANQUE POPULAIRE	5 863.58	1 204.41
51251000 LCL OPTILION TRESORERIE II	156 037.83	
51870000 INT. COURUS A RECEVOIR	215.71	
53000000 CAISSE	92.30	76.57
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	22 866.34	25 245.14
48600000 CHARG.CONSTATEES D'AVANCE	22 866.34	25 245.14

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/09/2011 9	Exercice N-1 31/12/2010 12

PASSIF

Dossier N° 000001 en Euros

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	30/09/2011	9	31/12/2010	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	792 309.35		987 038.13		52 030.75	7.03
70605000 HONORAIRES COMPTABLES	628 168.45		783 515.12		40 532.11	6.90
70606000 HONORAIRES JURIDIQUES	52 602.16		61 123.84		6 759.28	14.74
70611000 AUTRES PRESTAT. SERVICES	91 996.70		118 394.37		3 200.92	3.60
70621000 REFACTURATION FRAIS	6 444.04		8 348.80		182.44	2.91
70831000 LOYERS FACTURES	11 340.00		13 320.00		1 350.00	13.51
70850300 FRAIS DEPLAC.FACTURES	1 758.00		2 336.00		6.00	0.34
PRODUCTION STOCKEE	7 951.00		-5 114.00		11 786.50	307.30
71330000 VARIATION TRAV. EN COURS	7 951.00		-5 114.00		11 786.50	307.30
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	6 097.20		8 322.90		-144.97	-2.32
78174000 REPR./PROV.CREANC.DOUTEUS	6 035.76		4 484.53		2 672.36	79.45
79100000 TRANSFERT CH. EXPLOIT.	61.44		3 838.37		-2 817.34	-97.87
AUTRES PRODUITS	12.83		184.72		-125.71	-90.74
75800000 PROD. DIV. GESTION COURAN	12.83		184.72		-125.71	-90.74
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	273 769.47		369 097.60		-3 053.73	-1.10
60611000 EDF	1 255.65		1 305.81		276.29	28.21
60630000 ACHATS PROD.D'ENTRETIEN	9.14		8.23		2.97	48.08
60630100 PETITES FOURNITURES	52.39		269.37		-149.64	-74.07
60640100 ACHATS IMPRIMES ET PAPET	2 423.08		2 137.74		819.77	51.13
61100000 SOUS TRAIT.INF.ET SECRET.	25 418.00		39 828.50		-4 453.38	-14.91
61100100 SOUS TRAIT.JURIDIQUE	27 738.00		43 659.00		-5 006.25	-15.29
61100200 SOUS-TRAIT. COMPTA & SOCIAL	90 024.49		116 602.25		2 572.80	2.94
61100300 PRESTAT. JURIDIQUES EXTERNES	9 000.00				9 000.00	
61320000 LOYERS	34 015.58		47 092.72		-1 303.96	-3.69
61350000 LOCATION MATERIELS BUREAU	1 085.78		1 451.11		-2.55	-0.23
61350100 CHARGES LOCATIVES	12 550.26		8 766.21		5 975.60	90.89
61520000 ENTRETIEN LOCAUX	4 586.00		6 080.00		26.00	0.57
61551000 ENTRE. MAT. BUREAU	56.00		197.00		-91.75	-62.10
61600000 ASSURANCE RC	4 818.26		6 634.00		-157.24	-3.16
61600100 ASS. MULTIRISQUES PROFES.	143.51		1 658.00		-1 099.99	-88.46
61600200 ASS. GENERALI	5 625.00		7 500.00			
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	5 270.11		9 307.36		-1 710.41	-24.50
61850000 SEMINAIR.COLLOQ.CONFERENC			23.92		-17.94	NS
62260000 HONORAIRES FRAIS GENERAUX			4 550.00		-3 412.50	NS
62261200 HONORAIRES COMM. CPTES	2 360.00		2 265.00		661.25	38.93
62270000 FR.D'ACTES & CONTENTIEUX	4 412.70		5 914.96		-23.52	-0.53
62310100 INSERT. ANNONCES LEGALES	2 881.61		2 810.01		774.10	36.73
62340000 CADEAUX	220.00		300.00		-5.00	-2.22
62510100 FR.VOYAG.& DEPL. GARBIT	5 006.88		9 696.68		-2 265.63	-31.15
62510400 FR.VOYAG.& DEPL. CHAGUE	4 574.82		5 589.42		382.76	9.13
62510500 FR.VOY.& DEPL.ASSIST	4 853.44		8 229.00		-1 318.31	-21.36
62570000 FRAIS RECEPTIONS	2 322.57		3 303.51		-155.06	-6.26
62600000 MACHINE A AFFRANCHIR	5 691.12		7 127.45		345.53	6.46
62610000 TIMBRES	72.90		5.00		69.15	NS
62615000 TELEPHONE	4 902.27		6 873.25		-252.67	-4.90
62750000 FR.& COMMISS/SERV. CL	811.59		1 149.18		-50.30	-5.84
62750200 FR.& COMMISS/SERV. BPLR	294.12		387.10		3.79	1.31

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	30/09/2011	9	31/12/2010	12	Euros	%
62750300 FRAIS SCANBANK	1 485.00		1 900.00		60.00	4.21
62750400 PRESTATIONS JE DECLARE.COM	568.06		822.15		-48.55	-7.87
62810000 COTISATIONS CAVEC	4 344.25		5 637.00		116.50	2.76
62810300 COTISAT.CONSEILLANCE	2 996.11		7 278.00		-2 462.39	-45.11
62810400 COTISATION ORDRE E C	1 624.54		2 231.50		-49.09	-2.93
62810700 COTISATIONS DIVERSES	276.24		507.17		-104.14	-27.38
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 310.17		14 494.29		-1 560.55	-14.36
63330000 FORMAT.CONTINUE AUTR.ORGANIS	3 116.17		6 512.29		-1 768.05	-36.20
63350000 VERST ECOLES P.TAXE APPR.	2 002.00		2 609.00		45.25	2.31
63511100 CONTRIBUT. ECON. TERRITORIALE	2 819.00		3 569.00		142.25	5.31
63710000 CONTRIB.SOC.SOLID.ORGANIS	1 373.00		1 804.00		20.00	1.48
SALAIRES ET TRAITEMENTS	304 745.96		395 975.42		7 764.40	2.61
64110000 APPOINTEMENTS	306 088.69		391 799.71		12 238.91	4.17
64110300 PROVISION GRATIFICATION	2 430.00		585.00		1 991.25	453.85
64110700 INDEMNITE STAGIAIRES	250.00		250.00		62.50	33.33
64111000 INDEMN JOURNAL STE SOCIAL			860.71		-645.53	NS
64120000 PROVISION CONGES PAYES	-5 274.00		2 480.00		-7 134.00	NS
64140000 FRAIS STAGES - FORMATION	1 251.27				1 251.27	
CHARGES SOCIALES	140 163.80		171 912.50		11 229.42	8.71
64510000 COTISAT.URSSAF	75 684.24		91 349.78		7 171.90	10.47
64510300 PROV.CHARG.SOC S/GRATIF	1 083.00		-387.00		1 373.25	473.13
64510500 PROV. CHARGES C.P	-1 796.00		815.00		-2 407.25	NS
64532000 COTISATIONS RETRAITE	49 590.50		60 782.82		4 003.39	8.78
64541000 COTISAT. ASSEDIC	7 894.71		10 112.67		310.21	4.09
64700000 MED.TRAVAIL-PHARMAC.	350.79		462.00		4.29	1.24
64800000 CHEQUE RESTAURANT	7 098.00		8 575.00		666.75	10.37
64801000 FRAIS TICKETS RESTAURANT	258.56		202.23		106.89	70.47
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	774.11		1 060.17		-21.02	-2.64
68112700 DOT AMTS MOBILIER BUREAU	774.11		1 060.17		-21.02	-2.64
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	11 877.41		3 892.60		8 957.96	306.84
68174000 DOT PROV CREANCES DOUTEUSES	11 877.41		3 892.60		8 957.96	306.84
AUTRES CHARGES	1 881.97		101.73		1 805.67	NS
65400000 CREANCES IRRECOUVRABLES	1 800.00				1 800.00	
65800000 CH.DIV.GEST.COUR.ROMP.DIV	6.29		33.55		-18.87	-75.00
65800100 FRAIS CAFE PAUSE	75.68		68.18		24.55	48.00
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	22 500.00		9 000.00		15 750.00	233.33
76100000 REVENUS PARTICIPATION	22 500.00		9 000.00		15 750.00	233.33
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 401.51		1 241.79		470.27	50.48
76800000 REVENUS PARTS SOCIALES	11.22		11.90		4.29	25.71
76800100 PRODUITS FINANCIERS	1 336.87		1 099.91		511.94	62.06
76800200 INTERETS / AVANCE GROUPE	53.42		129.98		-44.06	-45.20

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

Dossier : 000001

tenue en euros

COMPTABILITE ET GESTION

10 rue des Emeraudes

Edité le 09/01/2012 à 16:47

69006 LYON

Révision au

Page : 1

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2011 au 30/09/2011

Compte : 20700000 CLIENTELE

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00002 000	RACHAT CLIENTELE LOUIS	19 543.96	010188	N 0,00				19 543.96	
Totaux compte : 20700000		19 543.96						19 543.96	

Compte : 21810000 AGENCEM.AMENAG.INSTAL.

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
97003 000	A.A.I. INSIDE	18 977.62	280397	L 15,00	18 977.62		18 977.62		
97004 000	RACKS ARCHIVES	768.04	110697	L 15,00	768.04		768.04		
97005 000	CONTROLE D' ACCES	1 448.27	170697	L 20,00	1 448.27		1 448.27		
97006 000	CABLAGE INFORMATIQUE	5 488.16	020797	L 15,00	5 488.16		5 488.16		
00201 000	AUTOCOM MATRA + STANDARD	2 896.53	310102	L 25,00	2 896.53		2 896.53		
60001 000	INSTALLATION TELEPHONIQUE		230196	L 66,67					
Totaux compte : 21810000		29 578.62			29 578.62		29 578.62		

Compte : 21840000 MOBILIER DE BUREAU

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
97007 000	ELEMENT BUREAU	423.05	230697	L 15,00	423.05		423.05		
97008 000	BANQUE D' ACCUEUIL	3 773.11	220797	L 15,00	3 773.11		3 773.11		
97009 000	7 BUREAUX ASSISTANTS	5 907.40	061197	L 15,00	5 907.40		5 907.40		
97010 000	COMPLT BUREAUX	145.44	251197	L 15,00	145.44		145.44		
97011 000	COMPLT BUREAUX	83.24	021297	L 15,00	83.24		83.24		
98001 000	1 FAUTEUIL SYNCHRO	316.79	290198	L 25,00	316.79		316.79		
98002 000	1 CHAISE TRAVAIL SYNCHRO	242.09	290198	L 25,00	242.09		242.09		
00201 000	5 HAUTEURS X 10 CLAPETS	1 260.48	290302	L 20,00	1 260.48		1 260.48		
00601 000	10 x 10 CLAPETS BEIGE	1 120.90	310806	L 20,00	972.07	148.83	1 120.90		
00701 000	3 FAUTEUILS + 6 CHAISES	4 179.96	190307	L 20,00	3 162.83	625.28	3 788.11	391.85	
90001 000	MOBILIER 2 ASSOCIES		010479	L 10,00					
90003 000	MOB 1 ASSOCIE	1 372.04	010479	L 10,00	1 372.04		1 372.04		
00001 000	MOBILIER REUNION		090390	L 15,00					
00002 000	CLAPETS	1 007.69	030690	L 15,00	1 007.69		1 007.69		
00004 000	CLAPETS	782.37	311089	L 15,00	782.37		782.37		
00007 000	MOB REUNION	4 199.21	090390	L 15,00	4 199.21		4 199.21		
Totaux compte : 21840000		24 813.77			23 647.81	775.13	24 422.92	391.85	

Compte : 26100000 TITRES DE PARTIC.ACTIONS

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
99201 000	375 PARTS CCO	317 911.98	250792	N 0,00				317 911.98	

tenue en euros

10 rue des Emeraudes

69006 LYON

Page : 2

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2011 au 30/09/2011

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
	Total compte 26180800	317 911,98						317 911,98	

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
90001 000	TITRES BANQUE POPULAIRE	335.39	301189	N 0,00				335.39	
Totalx compte : 17100080		335.39						335.39	

No Immo	Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur Résiduelle	Date Cession
		Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total		
00001 000	SLAB Complément caution	527.23	010708	N 0,00				527.23	
00280500	S.L.A.B								
97012 000	CAUTION RUE DES EMERAUDES	7 755.84	090197	N 0,00				7 755.84	
98001 000	CAUTION RUE DES EMERAUDES	218.58	010798	N 0,00				218.58	
00001 000	CAUTION RUE EMERAUDES	120.59	300600	N 0,00				120.59	
00101 000	CAUTION RUE DES EMERAUDES	113.06	300601	N 0,00				113.06	
00201 000	CAUTION RUE EMERAUDES	382.05	300602	N 0,00				382.05	
00301 000	CAUTION RUE DES EMERAUDES	183.38	300603	N 0,00				183.38	
00401 000	SLAB Caution Loyer	298.00	300604	N 0,00				298.00	
00501 000	SLAB Complt Caution Loyer	496.66	010705	N 0,00				496.66	
00601 000	SLAB Complt Caution Loyer	68.76	010706	N 0,00				68.76	
00701 000	Complt Caution Loyer	687.69	010707	N 0,00				687.69	
60003 000	BOURGUIGNON PALLUAT CAUTION	970.41	010709	N 0,00				970.41	
00110500	BOURGUIGNON PALLUAT								
Total compte 27500000		11 822.25						11 822.25	

Dossier : 000001
tenue en euros

COMPTABILITE ET GESTION
10 rue des Emeraudes

Édité le 09/01/2012 à 16:47

69006 LYON

Révision au

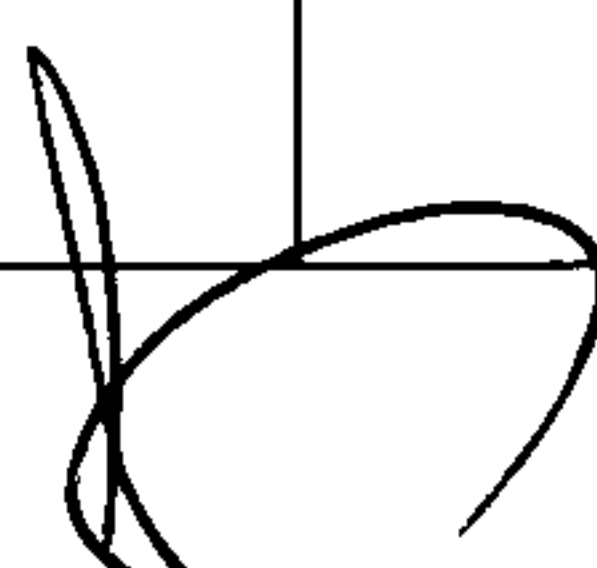
Page : 3

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2011 au 30/09/2011

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
404 005.97								404 005.97

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
53 226.43	774.11			774.11		54 000.54		



ANNEXE 3

LISTE DU PERSONNEL

Identifiant	Nom et prénom de l'employé	Numéro SS	Entrée	Sortie	DUCS
GARBIT	GARBIT Gilles	150036938208845	06/01/1975		x
CHAGUE	CHAGUE Pascal	153052505615861	16/08/1978		x
BOURRIAUX	BOURRIAUX Agnes	266016938718301	09/11/1989		x
DELACHAPEL	PASSERAT DE LA CHAPELLE Anne Helene Marie	272026938611119	02/09/2002		x
					x
CHOUVENC	CHOUVENC Marine	283086928601256	01/09/2008		x
HOK	HOK Eveline	287026914908617	01/09/2009		x

TRAITE DE FUSION
ENTRE LES SOCIETES SAS ORIAL
et « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La Société « SAS ORIAL »

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.055.172 euros et ramené à 1.527.586 euros aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2011,

Dont le siège social est à LYON (9^{ème}) – 12-15 Quai du Commerce,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 444 674 816,

Représentée par Monsieur Sylvain AIGLOZ, Président et dûment habilité à l'effet des présentes,

CI-APRES DENOMMEE "LA SOCIETE ABSORBANTE",
D'UNE PART

ET :

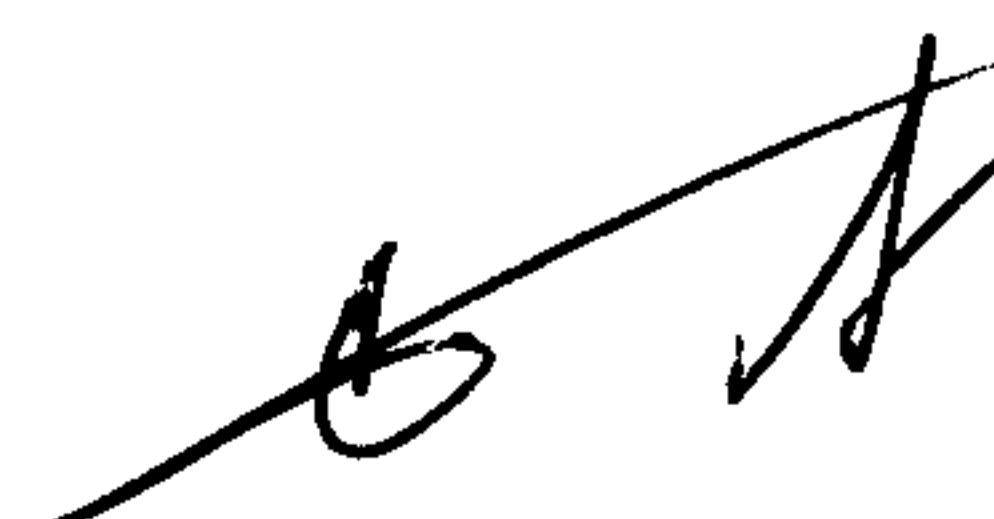
- La Société « COMPTABILITE – CONSEIL - ORGANISATION » ayant pour sigle « C.C.O. »

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 euros,
Dont le siège social est à VILLEFRANCHE SUR SAONE (Rhône) – 167 Rue Charles Germain
Immeuble Le Germain,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE TARARE sous le numéro 330 852 880,

Représentée par Monsieur Michel GARGANO, Gérant, et dûment habilité à l'effet des présentes,

CI-APRES DENOMMEE "LA SOCIETE ABSORBEE",
D'AUTRE PART,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL A
ETE EXPOSE CE QUI SUIT :



EXPOSE

I – SAS ORIAL

La Société « SAS ORIAL » est une Société par Actions Simplifiée dont l'objet social est l'exercice des professions d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de LYON, le 6 janvier 2003.

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SAS ORIAL du 28 décembre 2011, le capital social de la société SAS ORIAL a été ramené à la somme de 1.527.586 euros divisé en 3.055.172 actions de 0,50 euro de valeur nominale chacune.

Il est précisé que trois projets de traité de fusion par absorption par la SAS ORIAL des sociétés C.G AUDITEURS, C.G SERVICES et COMPTABILITE ET GESTION ont été signés le 29 décembre 2011, sous condition suspensive de l'approbation desdites fusions par les associés de chacune des sociétés ; lesdites fusions se traduiront par une augmentation de capital de la société SAS ORIAL d'un montant global de 222.061,50 euros.

Le Président de la Société est Monsieur Sylvain AIGLOZ.

II – SARL COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION

La Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION est une Société à Responsabilité Limitée dont l'objet social est l'exercice de la profession d'Expert-Comptable.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Villefranche Tarare, le 6 février 1985.

Le capital social de la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION s'élève actuellement à 50.000 euros. Il est réparti en 500 parts de 100 euros de valeur nominale chacune.

Monsieur Michel GARGANO exerce les fonctions de Gérant.

* * *

Il est ici précisé :

- que la société ORIAL DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.915.630 euros, dont le siège social est fixé à LYON (9^{ème}) – 12-15 Quai du Commerce et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 480.191.634, détient 99,99 % du capital social de la SAS ORIAL et 19 % de la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION,
- que la société SAS ORIAL détiendra 81 % du capital de la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION.

III - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La présente fusion constitue l'une des étapes de réorganisation et de simplification du Groupe ORIAL, qui interviendra suite aux opérations de fusion par absorption par la société SAS ORIAL, des sociétés C.G AUDITEURS, C.G SERVICES et COMPTABILITE ET GESTION.

En effet, dans le cadre de la simplification de la gestion des sociétés du Groupe ORIAL, il a été convenu de réaliser la fusion des deux sociétés par voie d'absorption de la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION par la SAS ORIAL.

Cette opération de fusion des deux sociétés SAS ORIAL et COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION devrait entraîner une plus grande efficacité sur le plan administratif et technique, et réduire les coûts de gestion générés par l'existence de deux structures juridiques distinctes.

Par conséquent, les parties sont convenues ensemble de procéder à la fusion des deux sociétés dans les termes et conditions ci-après stipulés.

IV- COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION

La date à laquelle ont été arrêtés les comptes des sociétés utilisés pour établir les conditions de la fusion sont :

- Le **31 août 2011**, pour la Société SAS ORIAL au vu des comptes qui ont été arrêtés par la Société et qui ont été régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 9 décembre 2011,
- Le **30 septembre 2011**, pour la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION au vu des comptes qui ont été arrêtés par la Société et qui ont été régulièrement approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 16 décembre 2011.

Les bilans, comptes de résultat et annexes de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

V- REGLES DE TRANSCRIPTION DES APPORTS :

La présente opération de fusion impliquant deux sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés à leur valeur nette comptable à la date d'effet de l'apport, et ce, conformément à l'Avis du 25 mars 2004, approuvé le 4 mai 2004 par le Comité de la Réglementation Comptable dans le règlement N° 2004-01, homologué par arrêté du 7 juin 2004.

Ceci exposé, les parties soussignées ont arrêté ainsi qu'il suit, une convention de fusion aux termes de laquelle la société SAS ORIAL doit absorber la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION.



APPORT-FUSION DE LA SOCIETE COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION
--

ARTICLE 1 – ELEMENTS DE LA FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION

Monsieur Michel GARGANO, agissant es-qualité, au nom et pour le compte de la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la Société SAS ORIAL, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les conditions suspensives ci-après stipulées :

à la Société SAS ORIAL, ce qui est accepté par Monsieur Sylvain AIGLOZ, ès-qualités, pour le compte de cette dernière, sous les mêmes conditions suspensives,

de tous les éléments actifs et passifs, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le **1er octobre 2011**, date choisie pour établir les conditions de l'opération jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION devant être intégralement dévolu à la Société SAS ORIAL dans l'état où il se trouvera à cette date.

Il est rappelé que s'agissant d'une opération impliquant deux sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont apportés à la valeur nette comptable telle qu'elle figure dans les comptes de la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION arrêtés au 30 septembre 2011.

I - ACTIF APPORTE:

1) Actif immobilisé :

➤ immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles inscrites dans les livres de la société « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION », comprennent :

⇒ le poste « concessions, brevets et droits similaires »,
pour sa valeur nette comptable, soit mémoire

⇒ le poste « fonds de commerce »,
pour sa valeur nette comptable, soit 163.120,46 euros

Total des immobilisations incorporelles : 163.120,46 euros

Récapitulatif des immobilisations incorporelles :

Immobilisations incorporelles	Brut	Amortissements	Net
Logiciels	10.650,00	10.650,00	0
Fonds de commerce	163.120,46	/	163.120,46
Total	173.770,46	10.650,00	163.120,46

➤ immobilisations corporelles

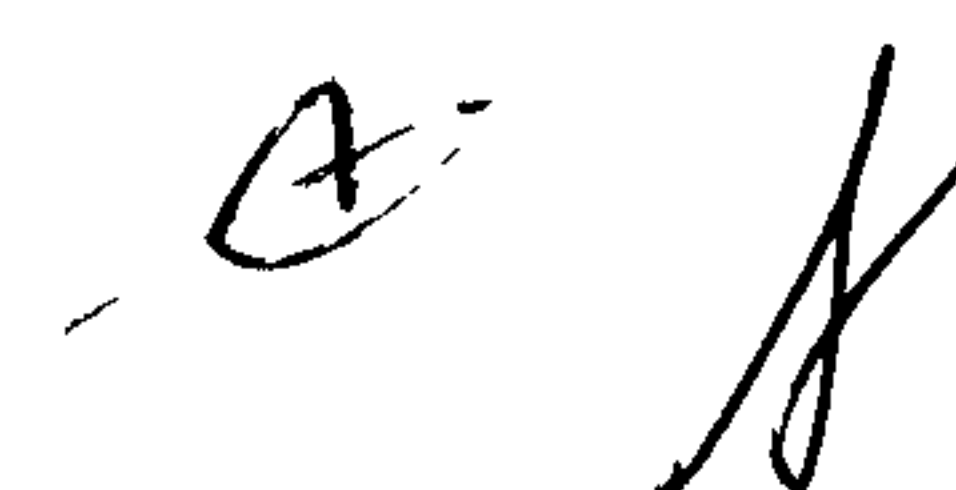
Les immobilisations corporelles inscrites dans les livres de la société « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION », comprennent :

- ⇒ le poste « installations, agencements constructions »,
pour sa valeur nette comptable, soit mémoire
- ⇒ le poste « agencements, aménagements installations »,
pour sa valeur nette comptable, soit 184,33 euros
- ⇒ le poste « matériel de bureau et informatique »,
pour sa valeur nette comptable, soit 2.242,47 euros
- ⇒ le poste « mobilier de bureau »,
pour sa valeur nette comptable, soit mémoire

Total des immobilisations incorporelles : 2.426,80 euros

Récapitulatif des immobilisations corporelles :

Immobilisations corporelles	Brut	Amortissements	Net
Installations, agcts, constructions	110.837,70	110.837,70	0
Agcts, aménagements, installations	37.689,34	37.505,01	184,33
matériel de bureau et informatique	23.201,66	20.959,19	2.242,47
mobilier de bureau	4.128,02	4.128,02	0
Total	175.856,72	173.429,92	2.426,80



➤ immobilisations financières

Les immobilisations financières inscrites dans les livres de la société « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION », comprennent :

⇒ les dépôts et cautionnements,
pour leur valeur nette comptable, soit 13.163,00 euros

Total des immobilisations financières : 13.163,00 euros

Récapitulatif des immobilisations financières :

immobilisations financières	Brut	provisions	Net
Dépôts et cautionnements	13.163,00	/	13.163,00
Total	13.163,00	/	13.163,00

2) Actif circulant :

➤ Stocks et encours

Les stocks et encours inscrits dans les livres de la société « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION » comprennent :

⇒ les en-cours de production de services,
pour leur valeur nette comptable, soit 23.277,00 €

Soit un total de 23.277,00 €

➤ créances

Les créances inscrites dans les livres de la société « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION » comprennent :

⇒ des clients et comptes rattachés,
pour leur valeur nette comptable, soit 112.685,77 €

⇒ des autres créances,
pour leur valeur nette comptable, soit 4.732,90 €

Soit un total de 117.418,67 €

➤ **divers**

⇒ des disponibilités pour 130.126,64 €

Soit un total de..... 130.126,64 €

Récapitulatif de l'actif circulant :

<u>STOCK</u>	Brut	Provisions	Net
Travaux en cours	23.277,00	-	23.277,00
<u>CREANCES</u>	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	138.464,03	25.778,26	112.685,77
Autres créances	4.732,90		4.732,90
Disponibilités	130.126,64	-	130.126,64
Total de l'Actif Circulant	296.600,57	25.778,26	270.822,31

➤ **Comptes de régularisation**

⇒ des charges constatées d'avance pour 6.892,45 €

Soit un total de..... 6.892,45 €

MONTANT TOTAL DES ACTIFS APPORTES PAR LA SOCIETE
« COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION » : 456.425,02 €

II - PASSIF TRANSMIS

En contrepartie des actifs qui lui sont apportés, la société absorbante prendra en charge et acquittera aux lieu et place de la société absorbée, l'intégralité du passif de cette dernière, sans aucune exception ni réserve.

Le passif exigible, tel qu'il ressort du bilan de la société « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION », au 30 septembre 2011 et transmis à la société absorbante, comprend :



>DETTES

⇒ des emprunts auprès d'établissements de crédits, transmis pour	10.753,84 €
⇒ des concours bancaires courants, transmis pour	250,27 €
⇒ des emprunts et dettes financières diverses, transmis pour	1.022,45 €
⇒ des dettes fournisseurs et comptes rattachés, transmises pour :	25.792,92 €
⇒ des dettes fiscales et sociales, transmises pour :	123.435,42 €
⇒ des autres dettes, transmises pour :	2.303,50 €
⇒ des produits constatés d'avance, transmis pour :	63.547,00 €
.....	-----
	227.105,40 €

MONTANT TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION » PRIS EN CHARGE : 227.105,40 €

III - ACTIF NET APPORTE PAR LA SOCIETE « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION »

Le montant total de l'actif net transmis par la société « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION » s'élève à 229.319,62 euros, calculé ainsi qu'il suit :

Total actif	456.425,02 €
Passif pris en charge :	227.105,40 €
Actif net :	229.319,62 €

ARTICLE 2 – REMUNERATION DE L'APPORT FUSION

I – Détermination du rapport d'échange

La valeur de l'actif net apporté par la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION visé ci-avant a été déterminée en fonction de la valeur nette comptable des éléments apportés.

Ces valeurs sont différentes de celles retenues pour déterminer la parité d'échange effectuée selon la valeur réelle des sociétés, laquelle a été fixée de la façon suivante :

- Société SAS ORIAL, société absorbante : 2,45 euros par action
- Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION, société absorbée : 1.188,53 euros par part sociale.

En conséquence, le rapport d'échange des droits sociaux est de 1.188,53 actions de la SAS ORIAL pour 2,45 parts sociales de la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION.

II - Rémunération de l'apport-fusion

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté, que les associés de la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION recevront en échange de leurs parts, des actions de la Société SAS ORIAL à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

L'augmentation de capital correspondra à la création de 242.557 actions nouvelles de 0,50 euros de nominal chacune, entièrement libérées.

III- Fusion - Renonciation

La société SAS ORIAL détiendra, sous réserve de la réalisation des opérations de fusion par absorption par la SAS ORIAL des sociétés C.G AUDITEURS, C.G. SERVICES et COMPTABILITE ET GESTION, une participation de 81 % dans la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION.

En conséquence, la société SAS ORIAL déclare renoncer à émettre les actions qui devraient lui revenir au titre de l'augmentation de capital sus-visée (soit 196.471 actions) et à la fraction de l'augmentation de capital qui correspond à ses propres droits (81%) dans l'apport de la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION.

Par conséquent, le montant de l'augmentation de capital sera limité à l'émission de 46.086 actions représentant une augmentation de capital de 23.043 euros.

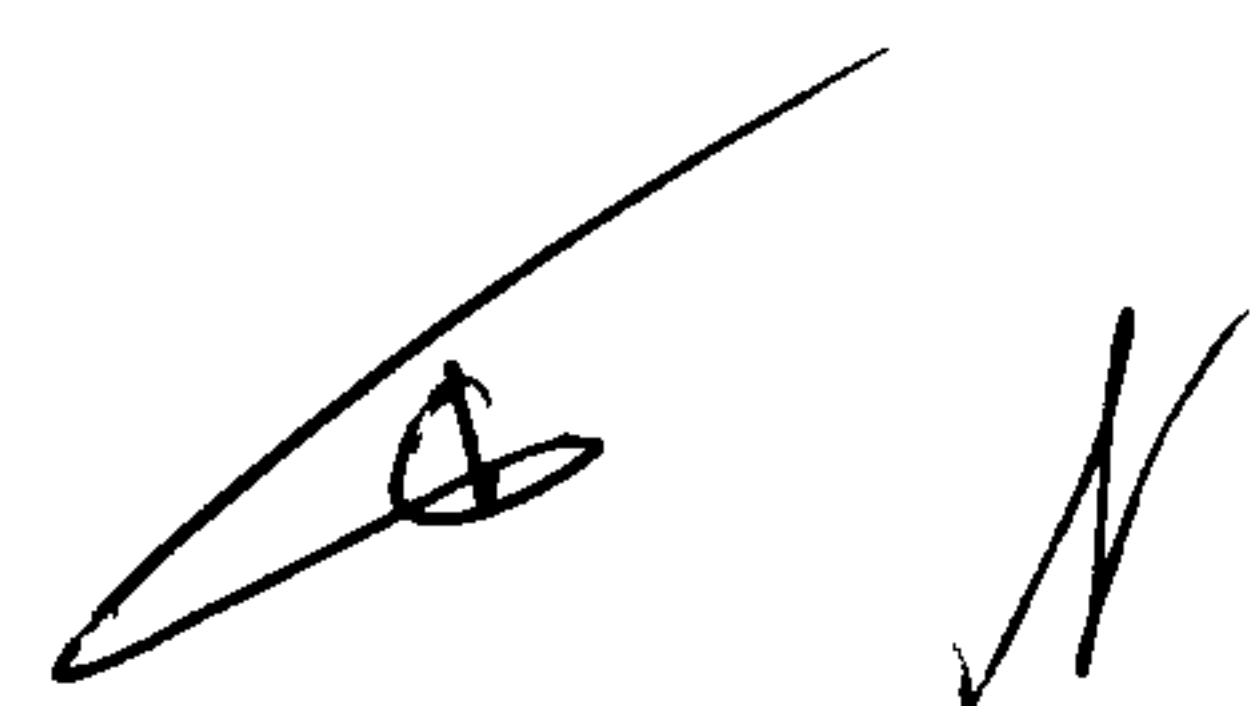
Les 46.086 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

IV – Prime de Fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie.

Compte tenu de la participation future de 81 % de la société SAS ORIAL dans les comptes de la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION, la prime de fusion ressort à :

- valeur nette des apports ramenée à	43.570,72 euros
- à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation effective de capital	23.043,00 euros
prime de fusion ramenée à	= 20.527,72 euros



Quant à la fraction de l'actif net transféré par la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION qui correspond à la participation future de la société SAS ORIAL, soit 185.748,89 euros, elle aura pour contrepartie comptable dans les écritures de la société SAS ORIAL :

- d'une part, l'annulation de sa participation dans la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION pour 355.048,98 euros,
- à titre indicatif, un mali technique à hauteur de 169.300,09 euros.

ARTICLE 3 - PROPRIETE – JOUISSANCE

La société SAS ORIAL sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er octobre 2011.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION, depuis le 1er octobre 2011 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société SAS ORIAL.

La société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

ARTICLE 4 – LOCAUX

La société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION exerce son activité d'expertise comptable dans les locaux sis à VILLEFRANCHE SUR SAONE (Rhône) – 167 Rue Charles Germain – Immeuble Le Germain, en vertu d'un contrat de bail commercial en date du 28 juin 2007 consenti par la SCI LOUXOR, dont le siège social est à VILLEFRANCHE SUR SAONE (Rhône) – 167 Rue Charles GERMAIN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE TARARE sous le numéro 352 332 498.

Ledit bail a été consenti pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} juillet 2007 pour se terminer le 30 juin 2016.

Le loyer initial annuel s'élève à 48.180 euros hors taxes, payable mensuellement d'avance et révisable annuellement en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

ARTICLE 5 - CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I- Enoncé des charges et conditions

A/ La société SAS ORIAL prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes:

A/ La société SAS ORIAL aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société SAS ORIAL supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société SAS ORIAL exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ La société SAS ORIAL se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société SAS ORIAL sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre, d'une part la société absorbée et, d'autre part, ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés.

La société SAS ORIAL sera donc substituée à la société absorbée pour le paiement des salaires et autres avantages ainsi que des charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION prend les engagements ci-après:

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société SAS ORIAL tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société SAS ORIAL, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société SAS ORIAL aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

ARTICLE 6 - CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par absorption par la SAS ORIAL de la société COMPTABILITE ET GESTION, par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAS ORIAL,
- Approbation de la présente fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAS ORIAL,
- Approbation de la présente fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 28 février 2012 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAS ORIAL qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société SAS ORIAL de la totalité de l'actif et du passif de la société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION.

ARTICLE 7 - DECLARATIONS GENERALES

Monsieur Michel GARGANO, représentant de la société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective ou de procédure de sauvegarde, et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens,
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité,
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés,
- Que la clientèle appartient à la société « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION » pour l'avoir créée lors de la constitution de la Société le 6 février 1985 et pour l'avoir développée depuis et acquise pour 163.120 euros,
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation,
- Que les biens apportés ne sont grevés d'aucun privilège ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais,
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION s'oblige à remettre et à livrer à la Société SAS ORIAL, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

ARTICLE 8 - DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

8.1 - Dispositions générales:

8.1.1 - Date d'effet de la fusion:

Conformément aux dispositions de l'article 3 du présent traité, l'opération prendra effet **au 1^{er} octobre 2011.**

Les parties reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet comptable et fiscal dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

En application de ce qui précède, la Société SAS ORIAL prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats et de liquider l'impôt au titre de l'exercice en cours tant à raison de sa propre activité que de celle exercée par la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION depuis le 1^{er} octobre 2011.

8.1.2 - Engagements déclaratifs généraux:

Les représentants des sociétés obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes les impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion.

8.2 - Impôt sur les sociétés:

Les soussignées déclarent expressément qu'elles entendent placer la présente opération sous le régime fiscal des fusions tel qu'il est défini à l'article 210 A du Code Général des Impôts et dans tous ses textes d'application.

La présente fusion retenant les valeurs comptables dans les comptes au 30 septembre 2011 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993, du 3 août 2000 et du 30 décembre 2005, reprendra dans ses comptes les écritures de la société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société absorbée.

La Société « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION » impose comme charge spéciale de son apport à la Société « SAS ORIAL » qui accepte :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale des plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de l'IS constituée par cette société ; ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuations des cours,
- de se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont l'imposition avait été différée chez cette dernière,

- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION » ,

- de réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions prévues à l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées dans le cadre de la présente fusion, sur les biens amortissables apportés sans omettre de rattacher au résultat de l'exercice même de cession, la fraction non encore taxée des plus values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration,

- d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations qui lui sont apportées pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée. A défaut, elle doit comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée,

- de respecter les engagements souscrits par la société absorbée en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la présente fusion qui proviennent d'opérations antérieures de scission ou d'apport partiel d'actif,

- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

8.3 - TVA:

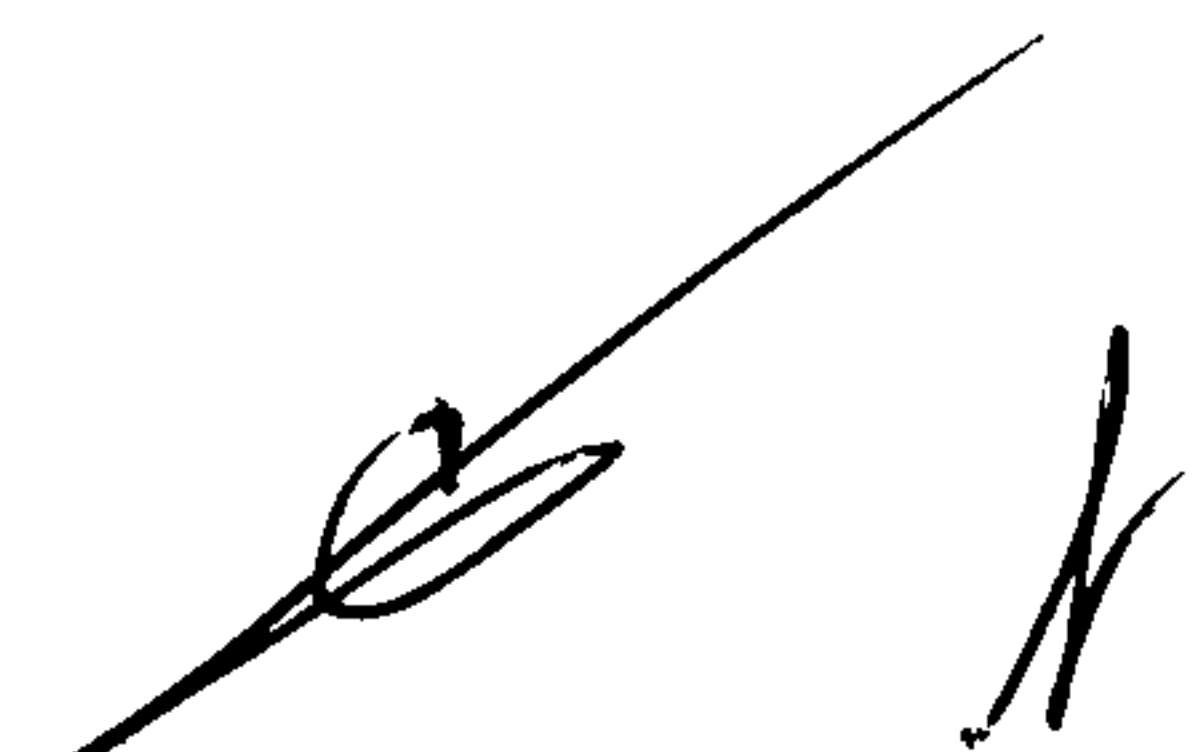
Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005 du 30 décembre 2005. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

La société absorbante devra faire figurer le montant total hors taxes des apports sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle l'opération de transmission est réalisée.

8.4 - Droits d'enregistrement:

Les parties déclarent que la présente opération entre dans le champ d'application de l'article 816 du C.G.I, les sociétés concernées étant des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés.



A ce titre, conformément aux dispositions de l'article 816 du C.G.I., la présente fusion sera enregistrée moyennant le paiement du droit fixe de 500 Euros.

8.5 - Obligations déclaratives

Le représentant des sociétés absorbée et absorbante, agissant es-qualité, s'engage expressément :

- à joindre aux déclarations de résultats déposées par les sociétés soussignées, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.
- en ce qui concerne la société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

Les sociétés « COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION » et « SAS ORIAL » s'engagent à procéder à toutes déclarations propres à leur permettre de bénéficier des régimes ci-avant exposés.

En particulier, la société absorbée s'engage à souscrire une déclaration de cessation d'activité, accompagnée de la déclaration de ses résultats, dans les délais prescrits par la Loi.

ARTICLE 9 - DISPOSITIONS DIVERSES

I - Formalités

A/ La société SAS ORIAL remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II- Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III- Remise de titres

Il sera remis à la société SAS ORIAL lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV- Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société SAS ORIAL.

V- Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leur siège social respectif.

VI- Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

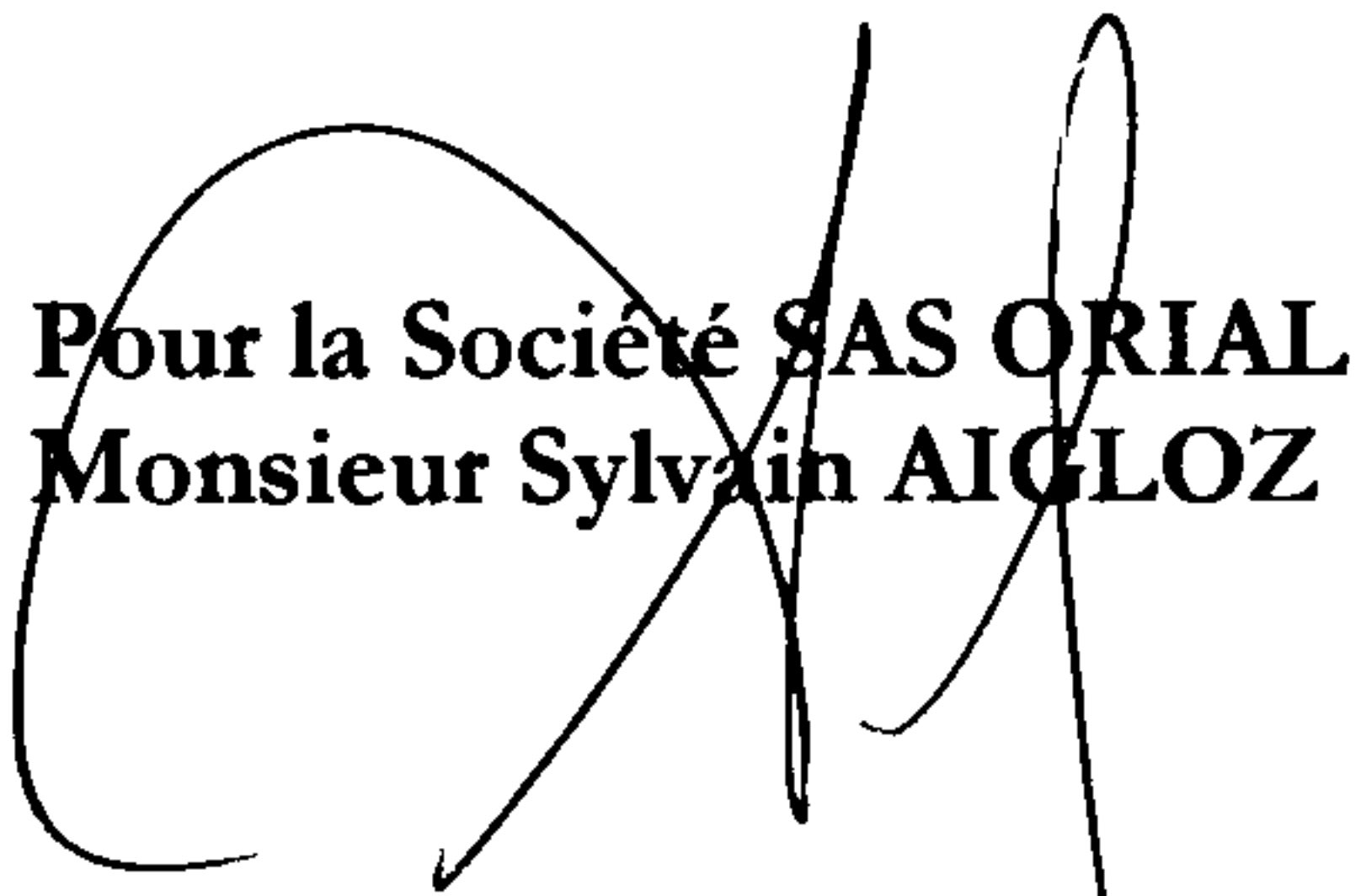
VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait en autant d'originaux que prévus par la Loi.

Fait à LYON

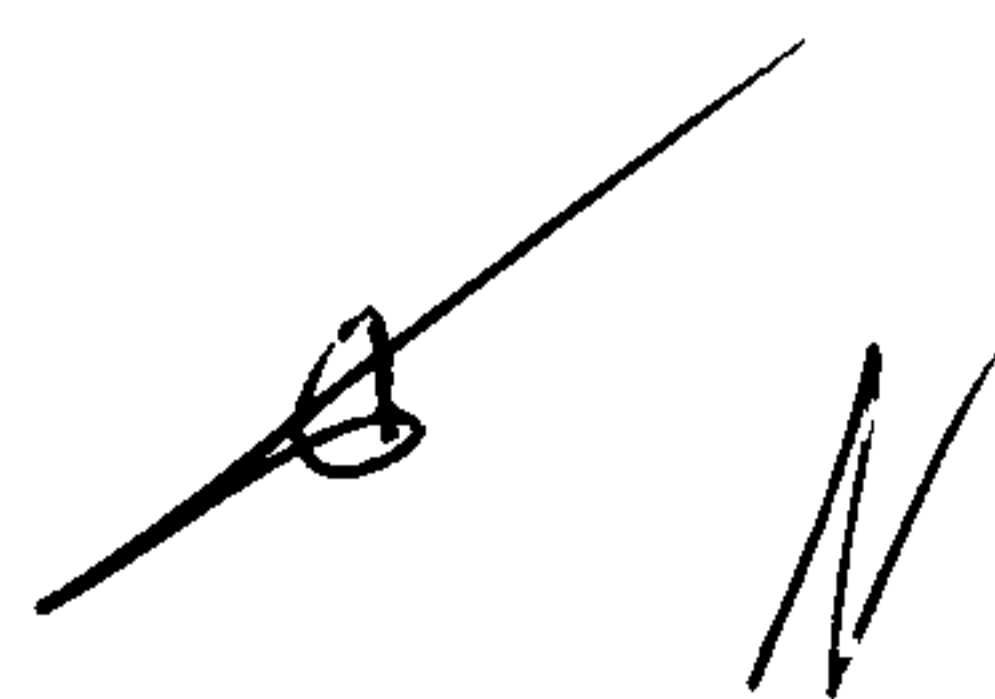
Le 29 Décembre 2011.


Pour la Société SAS ORIAL
Monsieur Sylvain AIGLOZ

Pour la Société COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION
Monsieur Michel GARGANO

ANNEXE 1

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE SAS ORIAL AU 31.08.2011

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ORIAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 12-15 quai du Commerce Le Thelemos - CP 50203 69336 LYON Cedex 09 Exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 44467481600012 Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31082011		N-1 31082010			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	112 970	AG	85 836	27 133	236		
		Fonds commercial (1)	AH	5 044 330	AI		5 044 330	4 986 111		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	899 566	AU	658 836	240 730	219 132		
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU	768	CV		768	768		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG			1 668		
		Autres immobilisations financières*	BH	81 892	BI		81 892	58 092		
TOTAL (II)			BJ	6 139 528	BK	744 673	5 394 854	5 266 009		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 772 309	BY	569 167	3 203 142	3 088 374		
		Autres créances (3)	BZ	87 172	CA	18 771	68 401	47 461		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	846 015	CE		846 015	686 492		
		Disponibilités	CF	322 878	CG		322 878	408 589		
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	174 478	CI		174 478	135 675		
TOTAL (III)		CJ	5 202 855	CK	587 938	4 614 917	4 366 594			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW								
Primes de remboursement des obligations (V)		CM								
Ecart de conversion actif* (VI)		CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	11 342 383	1A	1 332 612	10 009 771	9 632 603			
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	807 175	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Non recensée	Stocks :	Non recensée	Créances :	Non recensée				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS ORIALNéant ☐ *

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>3 055 172</u>)	DA	3 055 172	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 122 935	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	112 075	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres <u>EJ</u> <u>originales</u> d'artistes vivants*)	DG	846 210	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	602 061	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 738 455	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	35 855	
	Provisions pour charges	DQ	22 000	
	TOTAL (III)	DR	35 855	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	40 330	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	98 420	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	209 054	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 969 782	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	22 118	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	895 755	
TOTAL (IV)	EC	3 235 461		
Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 009 771		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 217 453	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	448		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ORIAL

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SAS ORIAL										Néant ☐	
			Exercice N						Exercice (N - 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC				
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF				
		services *	FG	8 905 089	FH	93 266	FI	8 998 355	8 701 655		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	8 905 089	FK	93 266	FL	8 998 355	8 701 655		
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO	8 500			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	336 248	306 518		
	Autres produits (1) (11)						FQ	3 004	4 071		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 346 108	9 012 245		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS				
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 795 127	1 775 529		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	265 062	263 025		
	Salaires et traitements*						FY	4 116 932	3 827 453		
	Charges sociales (10)						FZ	1 898 515	1 784 513		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	62 925	79 110		
			- dotations aux provisions*				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	213 232	252 186		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	16 038	18 588		
	Autres charges (12)						GE	9 647	83 747		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 377 481	8 084 154		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	968 627	928 091		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		6 175		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	9 368	9 235		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	9 368	15 410		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 817	14 738		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	2 817	14 738		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 551	672			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	975 179	928 763			

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS ORIALNéant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	47 000 6 960	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	47 000 6 960	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	457 592	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	53 107 3 986	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	53 564 4 579	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(6 564) 2 380	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	75 698 75 285	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	290 855 291 417	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 402 477 9 034 616	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 800 416 8 470 174	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	602 061 564 442	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	25 407 57 898
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	175 907 179 841	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PRODUIT CESSION ELEMENTS DE L ACTIF			43 000	
PRODUIT EXCEPTIONNELS DIVERS			4 000	
VALEUR COMPT DES ELEMENTS DE L ACTIF CEDES		53 107		
CHARGES EXERCICES ANTERIEURS		457		
Total		53 564	47 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Détail du bilan actif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
- 20500000 Logiciels	112 970,70		112 970,70	82 602,49
- 28050000 Amortis. Logiciels		85 836,97	-85 836,97	-82 365,68
Concessions, brevets et droits assimilés	112 970,70	85 836,97	27 133,73	236,81
- 20700000 Clientèle	5 044 330,01		5 044 330,01	4 986 111,01
Fonds commercial	5 044 330,01		5 044 330,01	4 986 111,01
Immobilisations corporelles				
- 21810000 Instal.gales, agenc, aménagt.div.	297 975,62		297 975,62	311 975,62
- 21810010 Instal. gen. Valreas	52 446,14		52 446,14	
- 21811000 Oeuvres d'art	15 836,22		15 836,22	11 431,60
- 21830000 Matériel de bureau	41 408,87		41 408,87	44 971,07
- 21831000 Matériel informatique	278 876,59		278 876,59	270 240,33
- 21831010 Matériel info Valréas	4 250,00		4 250,00	
- 21840000 Mobilier	200 925,40		200 925,40	200 925,40
- 21840010 Mobilier Valreas	7 848,00		7 848,00	
- 28181000 Amortis. instal. gales, agenc, div		212 680,78	-212 680,78	-198 678,81
- 28181001 Amortis. instal. gales, Valreas		712,89	-712,89	
- 28183000 Amortis. matér.bureau et informat.		40 365,91	-40 365,91	-40 689,15
- 28183100 Amortis. matériel informatique		228 650,01	-228 650,01	-214 223,82
- 28183101 Amort Mat info Valreas		360,06	-360,06	
- 28184000 Amortis. mobilier		175 887,91	-175 887,91	-166 819,71
- 28184001 Amort mobilier valreas		178,94	-178,94	
Autres immobilisations corporelles	899 566,84	658 836,50	240 730,34	219 132,53
Immobilisations financières				
- 26100000 Titres de participation	304,90		304,90	304,90
- 26118000 Titre de participation Gie Thélémos	463,66		463,66	463,66
Participations et créances rattachées	768,56		768,56	768,56
- 27430000 Prêts au personnel				1 668,00
Prêts				1 668,00
- 27500000 Dépôts et cautionnements	81 892,16		81 892,16	58 092,16
Autres immobilisations financières	81 892,16		81 892,16	58 092,16
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 139 528,27	744 673,47	5 394 854,80	5 266 009,07
Stocks				
Créances				
- 41100100 Clients du groupe 01 BR	384 159,63		384 159,63	400 213,83
- 41100500 Clients du groupe 05 AND	156 979,37		156 979,37	123 304,65
- 41100600 Clients du groupe 06 CR	313 352,17		313 352,17	299 319,20
- 41100700 Clients du groupe 07 DP	191 138,96		191 138,96	182 600,16
- 41100800 Clients du groupe 08 JBA	252 970,04		252 970,04	206 729,69
- 41101000 Clients du groupe 10 SA	227 851,53		227 851,53	215 714,32
- 41101100 Clients du groupe 11 JPB	169 416,97		169 416,97	87 422,94
- 41101200 Clients du groupe 12 BS	334 987,55		334 987,55	380 150,49
- 41101400 Clients du groupe 14 SGU	191 646,12		191 646,12	182 230,96
- 41101500 Clients du groupe 15 FB	15 351,84		15 351,84	15 841,21
- 41101600 Clients du groupe 16 ADE	307 679,82		307 679,82	287 825,32

Détail du bilan actif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011.

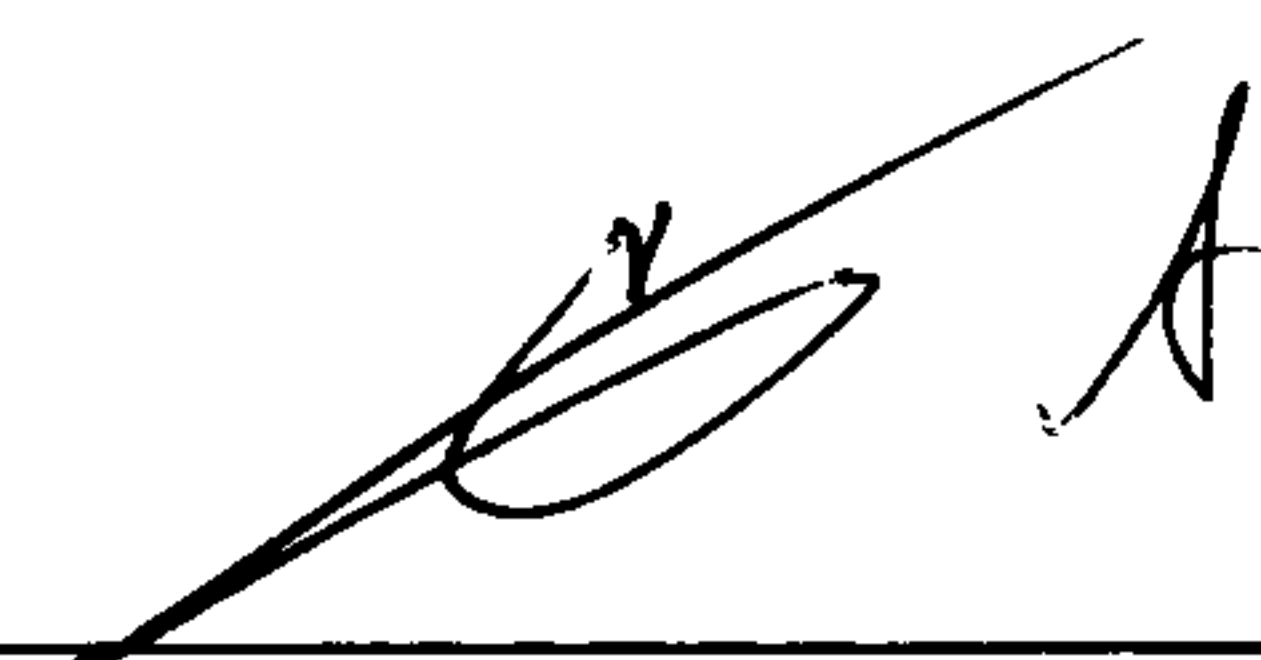
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
- 41101700 Clients du groupe 17 MB	115 574,86		115 574,86	137 046,97
- 41109000 Clients du groupe 90 PB	765,44		765,44	765,44
- 41600100 Clients Douteux BR	115 579,49		115 579,49	79 294,86
- 41600300 Clients Douteux JLC	21 716,97		21 716,97	21 716,97
- 41600400 Clients Douteux JPS	34 405,95		34 405,95	34 405,95
- 41600500 Clients Douteux AND	50 740,31		50 740,31	41 014,44
- 41600600 Clients Douteux CR	114 326,00		114 326,00	62 423,97
- 41600700 Clients Douteux DP	133 531,95		133 531,95	127 620,36
- 41600800 Clients Douteux JBA	58 192,32		58 192,32	65 028,19
- 41600900 Clients Douteux JDI				17 623,99
- 41601000 Clients Douteux SA	68 310,26		68 310,26	77 531,72
- 41601100 Clients Douteux JPB	17 576,83		17 576,83	15 982,25
- 41601200 Clients Douteux BS	63 170,42		63 170,42	82 741,57
- 41601400 Clients Douteux SGU	13 882,19		13 882,19	21 931,07
- 41601600 Clients Douteux ADE	48 004,95		48 004,95	44 642,88
- 41601700 Clients Douteux MB	67 738,27		67 738,27	67 738,27
- 41810000 Clients - factures à établir	303 259,51		303 259,51	325 788,49
- 49100000 Provis. dépréc. comptes clients		569 167,07	-569 167,07	-516 275,64
Clients et comptes rattachés	3 772 309,72	569 167,07	3 203 142,65	3 088 374,52
- 40100000 Fournisseurs	3 913,76		3 913,76	4 714,14
- 40980000 Fournisseurs - RRR à obtenir	3 004,85		3 004,85	
Fournisseurs débiteurs	6 918,61		6 918,61	4 714,14
- 42100000 Salaires	179,63		179,63	46,79
- 42500001 Avance sur frais perm. L.Reynard	600,00		600,00	600,00
- 42500002 Avance sur frais perm. P.Charvet	600,00		600,00	600,00
- 42500003 Avance sur frais perm. J.Merino	400,00		400,00	400,00
- 42500004 Avance sur frais perm. M.Brion	400,00		400,00	400,00
- 42500005 Avance sur frais perm. J.Lamoureux	400,00		400,00	
- 42870000 Personnel - produits à recevoir	4 356,62		4 356,62	6 120,67
- 43871800 RSI BCAM régul charge 2008				1 062,00
- 43873800 CAVEC Rembt à recevoit régul 2008				1 121,00
Personnel	6 936,25		6 936,25	10 350,46
- 44562000 TVA déductible s/immobilisations	1 896,29		1 896,29	
- 44566000 TVA déductible s/aut.biens et sces	14 255,79		14 255,79	5 091,90
- 44586000 TVA sur factures non parvenues	9 887,39		9 887,39	15 347,33
- 44587500 Tva s/ avoir à établir	1 900,81		1 900,81	1 788,50
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	27 940,28		27 940,28	22 227,73
- 44870000 Etat - produits à recevoir	11 330,00		11 330,00	
- 45520000 C/c Gie Thelemos	9 115,40		9 115,40	10 169,41
- 46710000 Autres comptes débiteurs/créditeurs	6 160,86		6 160,86	
- 46711000 JP Quercy	18 771,46		18 771,46	16 588,46
- 49670000 Dépr.Autres comptes débiteurs		18 771,46	-18 771,46	-16 588,46
Autres créances	45 377,72	18 771,46	26 606,26	10 169,41
Divers				
- 50811000 Sicav Société Générale	184 502,10		184 502,10	184 502,10
- 50820006 CAT 100 KE	102 824,84		102 824,84	100 933,46

Détail du bilan actif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
- 50820007 CAT 100 KE	102 193,36		102 193,36	100 313,60
- 50820008 CAT 100 KE	102 085,63		102 085,63	100 207,83
- 50820009 CAT SG 200 KE ECH 24/06/2013	200 000,00		200 000,00	200 000,00
- 50820010 CAT LCL 150 KE	150 497,24		150 497,24	
- 50880000 Intérêts à recevoir sur CAT	3 912,28		3 912,28	535,89
Valeurs mobilières de placement	846 015,45		846 015,45	686 492,88
- 51200000 Banque Rhône Alpes	50 942,42		50 942,42	93 933,02
- 51200003 Banque Rhône Alpes AAT				31 160,41
- 51210000 Société Générale	68 241,92		68 241,92	55 182,66
- 51220000 Le Crédit Lyonnais	175 683,74		175 683,74	219 215,96
- 51230000 BNP	26 410,37		26 410,37	
- 51240000 Crédit Agricole	855,94		855,94	1 234,80
- 51250000 Banque Populaire	507,47		507,47	621,39
- 51250001 Banque Populaire AAT				3 737,09
- 53000000 Caisse	236,93		236,93	3 504,08
Disponibilités	322 878,79		322 878,79	408 589,41
- 48600000 Charges constatées d'avance	174 478,78		174 478,78	135 675,62
Charges constatées d'avance	174 478,78		174 478,78	135 675,62
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 202 855,60	587 938,53	4 614 917,07	4 366 594,17
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	11 342 383,87	1 332 612,00	10 009 771,87	9 632 603,24



Détail du bilan passif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011-

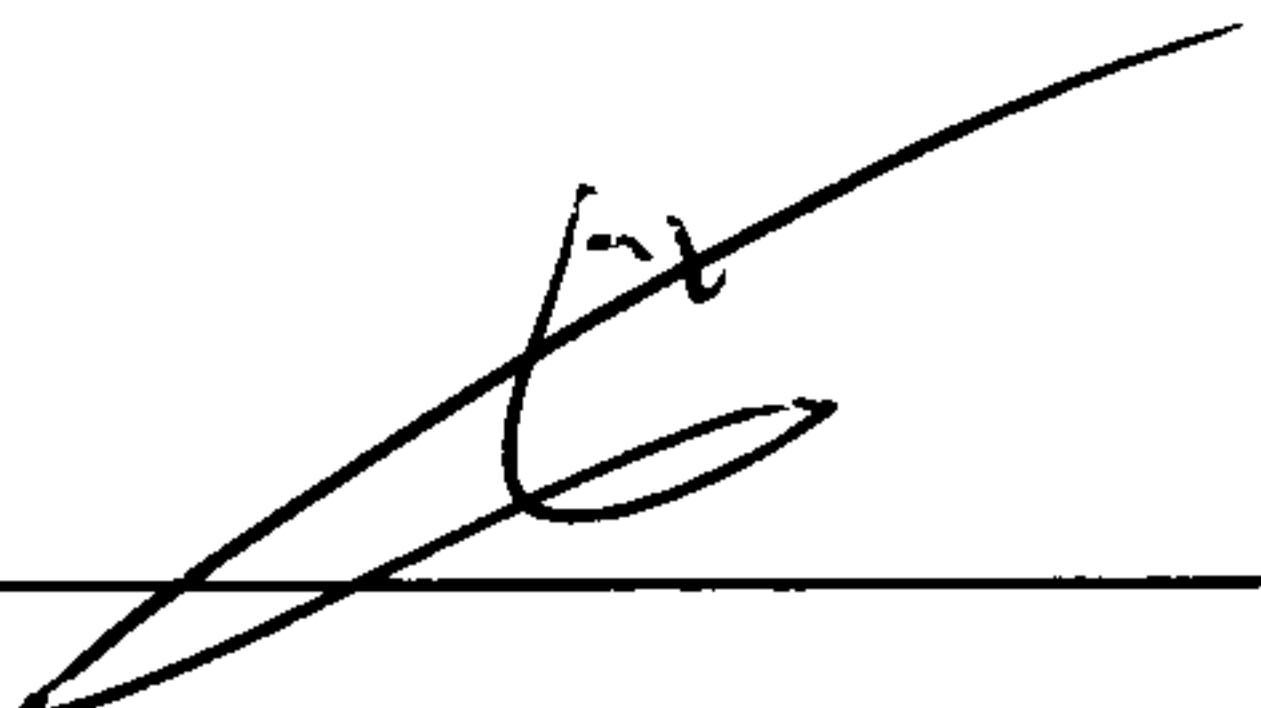
	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
PASSIF		
- 10130000 Capital souscrit-appelé, versé	3 055 172,00	3 055 172,00
Capital social ou individuel	3 055 172,00	3 055 172,00
- 10410000 Prime d'émission	62 191,00	62 191,00
- 10420001 Prime de fusion Orial	1 829 500,94	1 829 500,94
- 10420002 Prime de fusion Sphere Expert	213 871,13	213 871,13
- 10420100 Boni de fusion	17 372,83	17 372,83
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 122 935,90	2 122 935,90
- 10611000 Réserve légale proprement dite	112 075,02	83 852,94
Réserve légale	112 075,02	83 852,94
- 10680000 Autres réserves	846 210,95	798 818,79
Autres réserves	846 210,95	798 818,79
Résultat de l'exercice	602 061,46	564 441,76
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 738 455,33	6 625 221,39
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
- 15110000 Provisions pour litiges	35 855,00	22 000,00
Provisions pour risques	35 855,00	22 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 855,00	22 000,00
- 16411003 Emprunt LCL 40 KE	26 817,95	35 249,74
- 16412003 Emprunt SG 78 KE 02/06 -5ans		8 309,28
- 16412006 Emprunt SG 100 KE	13 459,04	39 525,39
- 16471010 EMPRUNT BRA 35 KE		9 368,13
- 16884000 Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	53,93	130,75
Emprunts	40 330,92	92 583,29
- 51860000 Banque - intérêts courus à payer		448,63
Découverts et concours bancaires		448,63
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	40 330,92	93 031,92
- 16500000 Dépôts et cautionnements reçus	76,22	76,22
Emprunts et dettes financières diverses	76,22	76,22
- 45510000 Intégration fiscale Orial Developpt	98 344,00	137 220,00
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	98 344,00	137 220,00
- 40100000 Fournisseurs	145 716,17	127 391,19
- 40810000 Fournisseurs - fact. non parvenues	63 338,10	93 650,05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209 054,27	221 041,24
- 42200000 Versement Comité Entreprise	3 799,00	2 461,00
- 42480000 Salarié Participation à payer	75 698,00	75 285,00
- 42820000 Dettes provis. pr congés à payer	224 351,00	221 515,00
- 42821000 Provision Congés RTT	33 568,41	35 822,42
- 42822000 Médaille du travail à verser	10 639,00	
- 42830000 Primes salaries	307 435,00	139 200,00
- 42860000 Personnel - autres charges à payer		13 187,50
Personnel	655 490,41	487 470,92
- 43100000 Urssaf	130 654,71	119 417,57
- 43710000 Apicil	94 710,55	109 860,82
- 43730000 Assedic		14 936,23
- 43781000 Alptis	13 379,56	12 281,10

Détail du bilan passif

ORIAL

Etats de synthèse au 31/08/2011

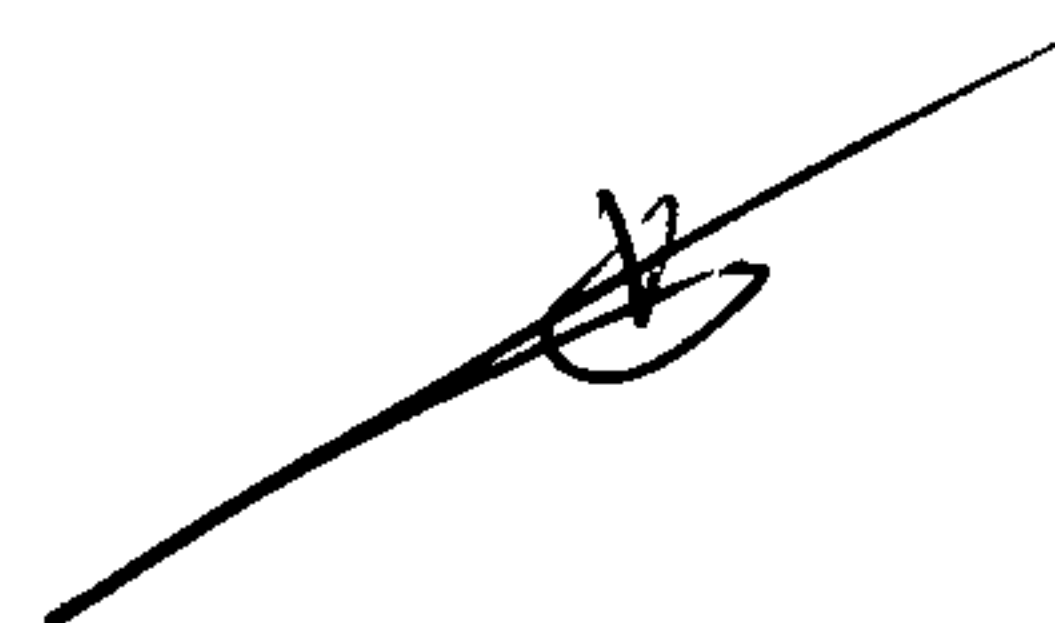
	Net au 31/08/11	Net au 31/08/10
- 43783000 Afer	7 599,67	2 223,70
- 43784000 Cavec	9 652,28	10 334,02
- 43820000 Charges soc s/cp et rtt à paye	118 356,16	115 295,82
- 43860000 Charges sociales - charges à payer	132 218,20	61 854,25
Organismes sociaux	506 571,13	446 203,51
- 44551000 TVA à décaisser	100 752,00	110 724,00
- 44571000 TVA collectée	562 178,67	513 737,69
- 44587000 TVA sur factures à établir	49 698,05	53 390,10
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	712 628,72	677 851,79
- 44860000 Etat - autres charges à payer	95 092,38	117 712,59
Autres dettes fiscales et sociales	95 092,38	117 712,59
Dettes fiscales et sociales	1 969 782,64	1 729 238,81
- 41100100 Clients du groupe 01 BR	1 000,00	243,35
- 41100500 Clients du groupe 05 AND		1 175,67
- 41100600 Clients du groupe 06 CR	5 202,05	
- 41100700 Clients du groupe 07 DP		635,08
- 41101000 Clients du groupe 10 SA	2 097,79	222,46
- 41101200 Clients du groupe 12 BS	192,56	418,30
- 41101400 Clients du groupe 14 SGU	244,40	
- 41101500 Clients du groupe 15 FB	602,51	533,02
- 41101600 Clients du groupe 16 ADE	1 179,88	807,90
- 41980000 Clients - Avoirs à établir	11 598,83	10 913,50
Autres dettes	22 118,02	14 949,28
- 48700000 Produits constatés d'avance	895 755,47	789 824,38
Produits constatés d'avance	895 755,47	789 824,38
TOTAL DETTES	3 235 461,54	2 985 381,85
TOTAL PASSIF	10 009 771,87	9 632 603,24




ANNEXE 2

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE
COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION AU 30.09.2011

LISTE DES IMMOBILISATIONS



COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION

167 Rue Charles Germain

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2011

Pages

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexe	5 à 12

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	13 à 15
- Liasses 2050 à 2059-F	16 à 32
- Liasse 2067	33

ANNEXES FISCALES

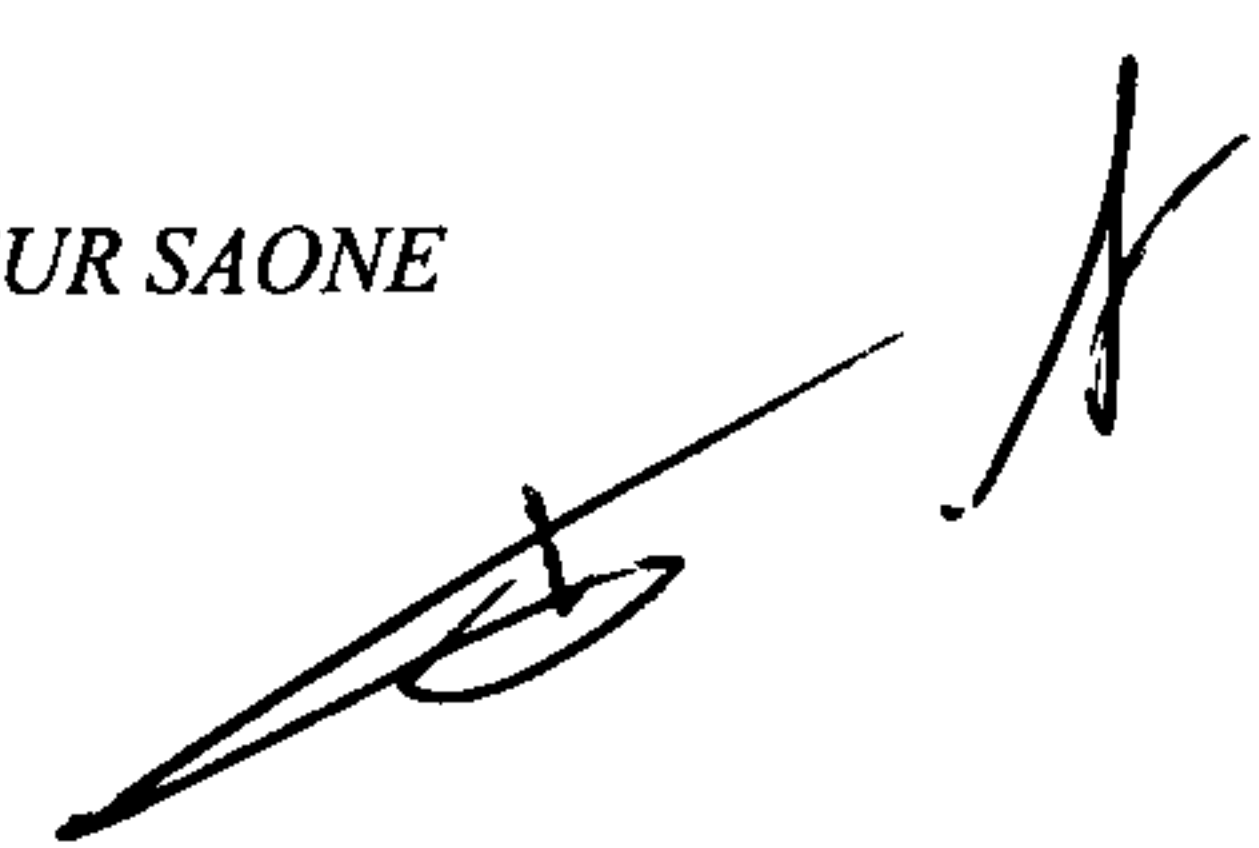
- Annexes fiscales	34 à 38
--------------------	---------

CCO

167 Rue Charles Germain

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

04.74.68.37.43



COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION

167 Rue Charles Germain

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

COMPTES ANNUELS

CCO

167 Rue Charles Germain

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

04.74.68.37.43



10/1

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2011 9			Exercice N-1 31/12/2010 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	10 650	10 650		
	Fonds commercial (1)	163 120		163 120	163 120
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	110 838	110 838		
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	65 019	62 592	2 427	6 572
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	13 163		13 163	12 939
TOTAL II					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	23 277		23 277	14 762
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés	138 464	25 778	112 686	139 867
	Autres créances	4 733		4 733	4 785
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	130 127		130 127	116 983
	Charges constatées d'avance (3)	6 892		6 892	860
TOTAL III					
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)					

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

13 163

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2011 9	Exercice N-1 31/12/2010 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	104 501	101 948
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL I			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL II			
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL III			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	10 754	15 394
	Concours bancaires courants	250	419
	Emprunts et dettes financières diverses	1 022	2 232
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 793	26 188
	Dettes fiscales et sociales	123 435	122 021
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 304	2 852
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	63 547	101 283
	TOTAL IV		
	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			

(1) Dont à moins d'un an

222 729

261 207

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2011 9			Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total	31/12/2010 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	692 196		692 196	847 832	56 322	8.86
CHIFFRE D'AFFAIRES NET						
Production stockée			8 515	2 406	6 711	371.88
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			25 474	8 072	19 419	320.75
Autres produits			2	7	-4	-70.15
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			241 756	308 457	10 413	4.50
Impôts, taxes et versements assimilés			8 722	17 875	-4 685	-34.94
Salaires et traitements			220 619	318 353	-18 145	-7.60
Charges sociales			103 465	147 532	-7 183	-6.49
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 145	8 891	-2 523	-37.84
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			20 120	7 658	14 376	250.32
Dotations aux provisions						
Autres charges			27 277	3	27 275	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)						
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	30/09/2011 9	31/12/2010 12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	836	758	268	47.18
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	348	649	-139	-28.51
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 000	138	3 897	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		963	-722	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	34 751	16 278	22 543	184.65

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris . Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Cet exercice a une durée exceptionnelle de 9 mois. Il est clôturé au 30 Septembre 2011.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Une fusion est envisagée pour le 1er Trimestre 2012.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	173 770		
Installations générales agencements aménagements des constructions	112 972		
Installations générales agencements aménagements divers	37 689		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 166		
TOTAL	180 828		
Prêts, autres immobilisations financières	12 939		224
TOTAL	12 939		224
TOTAL GENERAL	367 537		224

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			173 770	173 770
Installations générales agencements aménagements constr.		2 134	110 838	110 838
Installations générales agencements aménagements divers			37 689	37 689
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 837	27 330	27 330
TOTAL		4 971	175 857	175 857
Prêts, autres immobilisations financières			13 163	13 163
TOTAL			13 163	13 163
TOTAL GENERAL		4 971	362 790	362 790

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 650			10 650
Installations générales agencements aménagements constr.	112 972		2 134	110 838
Installations générales agencements aménagements divers	37 170	335		37 505
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 114	3 810	2 837	25 087
TOTAL	174 256	4 145	4 971	173 430
TOTAL GENERAL	184 906	4 145	4 971	184 080

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	335				
Matériel de bureau informatique mobilier	652	3 158			
TOTAL	987	3 158			
TOTAL GENERAL	987	3 158			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	31 132	20 120	25 474		25 778
TOTAL	31 132	20 120	25 474		25 778
TOTAL GENERAL	31 132	20 120	25 474		25 778
Dont dotations et reprises d'exploitation		20 120	25 474		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 163	13 163	
Clients douteux ou litigieux	40 145	40 145	
Autres créances clients	98 319	98 319	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 462	3 462	
Débiteurs divers	1 271	1 271	
Charges constatées d'avance	6 892	6 892	
TOTAL	163 252	163 252	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	250	250		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	10 754	6 377	4 376	
Fournisseurs et comptes rattachés	25 793	25 793		
Personnel et comptes rattachés	26 557	26 557		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 121	35 121		
Impôts sur les bénéfices	22 542	22 542		
Taxe sur la valeur ajoutée	29 650	29 650		
Autres impôts taxes et assimilés	9 565	9 565		
Groupe et associés	1 022	1 022		
Autres dettes	2 304	2 304		
Produits constatés d'avance	63 547	63 547		
TOTAL	227 105	222 729	4 376	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 640			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 022			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	500			500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 531-2/11)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE	163 120			163 120	
Total	163 120			163 120	

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	15 601
Total	15 601

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Détail des produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
CLIENTS FACTURE A ETABLIR	
- FACT DESPERRIER 06/11	3 002
- FACT DESPERRIER 09/11	3 002
- FACT COMPTA GESTION	9 597
Total	15 601

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	250
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 594
Dettes fiscales et sociales	48 072
Autres dettes	416
Total	53 333



ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Détail des charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
FOURN FACT URES NON PARVENUES	
- LA POSTE AFF. 09/2011	317
- TELETRANS 09/11	300
- ABONT CONVENTION COLL.	672
- CGS COMPL. PRESTATIONS	1 959
- ASS GENERALI 01/11 - 09/11	1 346
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	
- AVOIRS MARCELLE	416
CONGES A PAYER	
- PROV CONGES	19 922
PROV. 13 MOIS	
- PROV 13 EME MOIS	4 305
PROV SAL. RTT	
- PROV SAL RTT 09/11	2 330
PROV. C.S / CONGES	
- PROV C.S / CONGES	8 965
PROV C.S / 13 EME MOIS	
- PROV CS /13 EME MOIS	1 937
PROV CS/ SOLDE RTT	
- PROV CS/ SOLDE RTT	1 048
ETAT CHARGES A PAYER	
- TAXE CFE 01-09/2011	1 693
- TAXE CVAE 01-09/11	200
- TAXE FONCIERE 01-09/2011	3 009
- TAXE C3S 01-09/2011	1 044
- TAXE APPRENTISS. 2011	1 466
- TAXE FORMATION 2011	2 153
INT.COURUS S/ CONC.BANC.	
- FRAIS BANCAIRES 3T 2011	250
Total	53 333

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 892
Total	6 892
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	63 547
Total	63 547

Détail des charges constatées d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES D'AVANCE			
- STOCK FRS IML	1 100		
- STOCK FRS APSI	400		
- ABNT JE DECLARE 4T 11	270		
- LOCAM COPIEUR 01/10-10/11	388		
- LOC MACH. AFFRANC.HIR	571		
- SAGE SCANBANK > 10/05/12	398		
- SAGE TNS > 30/04/12	175		
- EUROFROID CLIMAT. 4T 2011	346		
- COVEA ASS RC 4T 2011	1 330		
- COVEA ASS MULTIR. 4T 2011	478		
- EDIT. F. LEFEBVRE 2012	258		
- COT. DIVERSES 4T 2011	624		
- COT. CONSEILLANCE 4T 2011	413		
- MEDECINE DU TRAVAIL 4T2011	142		
Total	6 892		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 30/09/2011

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
HONORAIRES D'AVANCE	63 547		
Total	63 547		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	36 622
40 à 49 ans	11 à 20 ans	6 636
30 à 39 ans	21 à 30 ans	6 516
moins de 30 ans	plus de 30 ans	1 168
Engagement total		50 942

Hypothèses de calculs retenues

- méthode d'évaluation : Prospective
- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- accroissement des salaires : 1 %
- taux financier net : 3 %
- table de mortalité utilisée pour les femmes: TF 00-02
- table de mortalité utilisée pour les hommes: TH 00-02

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 30/09/2011 , le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 583 heures, la valeur correspondante est estimée à 13594 euros.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Fonds commercial	8
Produits à recevoir	8
Détail des produits à recevoir	9
Charges à payer	9
Détail des charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	11
Détail des charges constatées d'avance	11
Détail des produits constatés d'avance	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	12
Engagement en matière de pensions et retraites	12
Droit individuel à la formation	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

Dossier : 000002
tenue en euros

COMPTABILITE CONSEIL ORGANISATION
167 Rue Charles Germain

Edité le 07/02/2012 à 08:11

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Page : 1

Inventaire par compte

Compte	No Immo.	Libellé	Fournisseur	Date	Montant HT	Qté	Observations
20500000	00501 000	LICENCE SCANBANK	EXPERTS	260405	3 500.00	1	Amortie
20500000	00801 000	LOGICIELS QUADRAEXPERT		230508	7 150.00	1	Amortie
Totaux compte (Immo) : 20500000 LOGICIELS					10 650.00		
20700000	85010 000	CLIENTELE MR DOST	DOST	260685	121 959.21	1	
20700000	93010 000	CLIENTELE MR DE FLEURIEU	DE FLEURIEU	030193	41 161.23	1	
Totaux compte (Immo) : 20700000 FONDS COMMERCIAL					163 120.44		
21350000	90010 000	HONORAIRES ARCHITECTE	SERAU	151190	7 409.02	1	Amortie
21350000	90020 000	TRAVAUX DIVERS	IDC	151190	79 570.94	1	Amortie
21350000	90040 000	TRAVAUX MENUISERIE	BIANCHI	151190	8 351.06	1	Amortie
21350000	90050 000	BANQUE ACCUEIL	BIANCHI	151190	1 216.54	1	Amortie
21350000	90073 000	PEINTURE	MORATA	151190	10 137.86	1	Amortie
21350000	90080 000	RAYONNAGES ARCHIVES	JUILL GAROD	151190	2 112.00	1	Amortie
21350000	91010 000	RETENUE GARANTIE TRAVAUX	I D CONSTRU	010991	2 040.28	1	Amortie
Totaux compte (Immo) : 21350000 INST. AGTS CONSTRUCTIONS					110 837.70		
21810000	00080 000	CABLAGE INFORMATIQUE	CEGID	270900	3 963.67	1	Amortie
21810000	00101 000	PLACARD BLANC BUR. MCC	LAMOUR	241201	975.67	1	Amortie
21810000	00301 000	STANDARD TELEPHONIQUE	INEO	310303	3 605.00	1	Amortie
21810000	00401 000	CLIMATISATION	EUROFROID	150304	24 995.00	1	Amortie
21810000	00402 000	PLACARD COMPL.BUR EDITION	LAMOUR	190704	1 200.00	1	
21810000	00403 000	PLACARD COMPL. REUNION	LAMOUR	190704	450.00	1	
21810000	00505 000	ALARME	CALADE SECURITE	280705	2 500.00	1	
Totaux compte (Immo) : 21810000 AGENC. AMENAG. INSTALLAT.					37 689.34		
21830000	02009 002	ORDINATEUR HP (VR)		311209	930.79	1	
21830000	02010 001	PORTABLE HP (LB) + OFFICE		170210	848.00	1	
21830000	02010 003	PORTABLE HP (VC) + OFFICE		310310	828.00	1	
21830000	00408 000	IMP. LEXMARK E323n	CEGID	070604	583.00	1	Amortie
21830000	00502 000	1 PC P4 >SCANBANK	SEREMATIQUE	130505	652.50	1	Amortie
21830000	00503 000	1 PC P4 GRAVEUR CD (MBU)	SEREMATIQUE	130505	833.25	1	Amortie
21830000	00504 000	3 PC P4 (BV-MCC-JLD)	SEREMATIQUE	130505	704.25	1	Amortie
	Détail :	ORDINATEUR PC4 (MCC)			704.25	1	
21830000	00602 000	ORDINATEUR PORTABLE (JO)	SEREMATIQUE	310706	986.00	1	Amortie
21830000	00701 000	ORDINATEUR PORTABLE JMB	SEREMATIQUE	280207	952.50	1	Amortie
21830000	00802 000	2 SERVEURS QUADRA PRODUCTI MESSAGERIE		230508	8 657.43	1	
21830000	00803 000	BOITIER DE SECURITE		230608	2 232.57	1	
21830000	00804 000	3 PORTABLES HP (MQ - BV -		230508	2 285.96	1	
21830000	00805 000	IMPRIMANTE LASER JET HP 40		240608	1 759.57	1	
21830000	00806 000	PORTABLE HP (MG)		250708	947.84	1	
Totaux compte (Immo) : 21830000 MATER.BUREAU & INFORMATIQ					23 201.66		
21840000	86020 000	1 TABLE		280886	1 928.02	1	Amortie
21840000	00411 000	2 BUREAUX + COFFRES + ARM	ATAL	220104	2 200.00	1	Amortie
Totaux compte (Immo) : 21840000 MOBILIER DE BUREAU					4 128.02		

tenue en euros

167 Rue Charles Germain

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Page : 2

Inventaire par compte

Compte	No Immo.	Libellé	Fournisseur	Date	Montant HT	Qté	Observations
27500000	02009 001	DEPOT CARTE PASS AUTOROUTE		310509	30.00	1	
27500000	20111 000	COMPL. DEPOT GARANTIE		010711	224.00	1	
27500000	00701 000	CAUTION 3 MOIS LOYER	MIRABELLE	011007	12 045.00	1	
27500000	00807 000	COMPL DEPOT GARANTIE	SCI MIRABELLE	011009	864.00	1	
	Détail :	COMPL. DEPOT MIRABELLE			864.00	1	
TOTAL COMPTA. (Immo.) : 27500000 DEPOTS + CAUTIONS VERSES					13 163.00	4	

ANNEXE 3

LISTE DU PERSONNEL

Numéro	Identifiant	Nom et prénom de l'employé	Numéro SS	Entrée	Sortie	DUCS
5	DOST	DOST JEAN LUC	156076926441125	01/10/1977		x
8	VILLENA	VILLENA BERNADETTE	255046926426129	10/05/1985		x
18	CHANLON	CHANLON VERONIQUE	269066926401608	02/09/1991		x
20	CARAGE	CARAGE MARIE CHRISTINE	261060109304067	04/01/1993		x
21	BLACHON	BLACHON JEAN MICHEL	155096914945322	12/05/1980		x
23	BRANCHE	BRANCHE LAETITIA	278110105308086	01/03/2000		x
29	QUOILIN	QUOILIN MONIQUE	259072105424722	03/09/2002		x
30	OLIVEIRA	OLIVEIRA JOSE	171046938311839	01/09/2003		x
34	ROCHE	ROCHE ANNIE	265046926400982	01/03/2007		x
35	RAIMONDI	RAIMONDI VANESSA	286116938318674	04/01/2010		x

